



# Réserve Naturelle DOMAINE DE BEAUGUILLOT

## Rapport d'activité 2019



Rédaction

ELDER Jean-François, GALLOO Thierry & LAURENT Sylvain, 2019. – Rapport d'activité 2019 de la Réserve naturelle nationale du Domaine de Beauguillot. Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, *rapport interne*, 73 p

## SOMMAIRE

<b>I) LE GESTIONNAIRE</b>	<b>p. 1</b>
<b>II) SURVEILLANCE DU TERRITOIRE ET POLICE DE L'ENVIRONNEMENT (PO)</b>	<b>p. 2</b>
II.1) ASSURER LA SURVEILLANCE ET LA POLICE SUR LA RÉSERVE NATURELLE (PO02)	p. 2
II.2) VEILLER AU RESPECT DES ARRÊTÉS D'EXPLOITATION DES COQUES (PO04)	p. 4
II.3) ADAPTER LA RÉGLEMENTATION SELON LA FRÉQUENTATION (PO05)	p. 4
II.4) RENFORCER LA COOPÉRATION ENTRE LES SERVICES DE POLICE (PO06)	p. 5
<b>III) CONNAISSANCE ET SUIVI DU PATRIMOINE NATUREL (SU)</b>	<b>p. 5</b>
III.1) SUIVI DES OISEAUX D'EAU EN PÉRIODE INTERNUPTIALE (SU01) ET ANIMATION DES RÉSEAUX DE SUIVIS DES REMISES ET DES LIMICOLES CÔTIERS (SU04)	p. 7
III.2) SUIVI DES OISEAUX NICHEURS (SU02)	p. 10
III.3) PROGRAMME DE MARQUAGE DES SARCELLES D'HIVER (SU03)	p. 14
III.4) SUIVI DU PHOQUE VEAU-MARIN (SU05)	p. 16
III.5) RÉCOLTE DE FÈCES DE PHOQUE VEAU-MARIN (SU06)	p. 18
III.6) CONTRIBUER A L'OBSERVATOIRE « PHOQUE VEAU-MARIN » (SU07)	p. 19
III.7) RÉSEAU NATIONAL D'ÉCHOUAGE DES MAMMIFÈRES MARINS (SU08)	p. 19
III.8) SUIVI DES COQUES EN TANT QUE RESSOURCES ALIMENTAIRES OISEAUX (SU11)	p. 19
III.9) SUIVI DE LA BATRACHOFAUNE (SU13)	p. 21
III.10) POURSUITE DE L'INVENTAIRE DE LA BIODIVERSITÉ (SU14)	p. 25
III.11) VEILLE ÉCOLOGIQUE SUR LES ESPÈCES INVASIVES ET ENVAHISSANTES (SU15)	p. 27
III.12) SURVEILLANCE PATRIMONIALE (SU17)	p. 27
III.13) SUIVI DES HABITATS BIOMORPHOSÉDIMENTAIRES (SU18)	p. 31
III.14) SUIVI DE LA FRÉQUENTATION DU PUBLIC (SU25)	p. 32
III.15) SUIVI DE L'EXPLOITATION AGRICOLE (SU27)	p. 32
III.16) SUIVI DES NIVEAUX D'EAU (SU28)	p. 34
<b>IV) LES INTERVENTIONS SUR LE PATRIMOINE NATUREL (GH)</b>	<b>p. 35</b>
IV.1) CONTRÔLER LES ESPÈCES ENVAHISSANTES ET INVASIVES (GH01)	p. 36
IV.2) FAUCHER LA VÉGÉTATION (GH02)	p. 37
IV.3) ENTRETENIR LES MARES ET LES ETANGS (GH03)	p. 37
IV.4) ENTRETENIR LES HAIES ET LES BOISEMENTS (GH04)	p. 37
IV.5) ENTRETENIR LES FOSSÉS ET LES CLOTURES (GH05)	p. 38
IV.6) RAMASSER LES DETRITUS (GH09)	p. 39
IV.7) VEILLER AU RESPECT DES CONVENTIONS D'USAGE AGRICOLE (GH011)	p. 40
<b>V) CRÉATION ET MAINTENANCE D'INFRASTRUCTURES D'ACCUEIL (IA)</b>	<b>p. 40</b>
V.1) RÉALISER ET MAINTENIR LA SIGNALÉTIQUE TERRESTRE ET LE BALISAGE MARITIME (IA03)	p. 40
V.2) ENTRETENIR LES INFRASTRUCTURES D'ACCUEIL ET LES ÉQUIPEMENTS (IA04)	p. 41
V.3) ENTRETIEN DU PATRIMOINE BÂTI ET NON BÂTI	p. 41
<b>VI) LES PRESTATIONS DE CONSEILS, LES ÉTUDES ET L'INGÉNIERIE (PE)</b>	<b>p. 41</b>
VI.1) RÉALISER LES SYNTHÈSES DES DÉNOMBREMENTS DES RÉSEAUX DE SUIVIS (PE01)	p. 42
VI.2) ACCOMPAGNER LA DÉMARCHE D'EXTENSION DE LA RÉSERVE NATURELLE	p. 42

<b>VII) MANAGEMENT ET LE SOUTIEN (AD)</b>	<b>p. 43</b>
VII.1) ASSURER LA GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE DE LA RÉSERVE NATURELLE (AD04)	p. 44
VII.2) DIVERSIFIER LES SOURCES DE FINANCEMENT (AD05)	p. 44
VII.3) DÉVELOPPER LA BASE DE DONNÉES DU SITE SOUS SERENA (AD07)	p. 44
VII.4) ENCADRER DES STAGIAIRES (AD08)	p. 44
VII.5) VEILLER A LA FORMATION DU PERSONNEL (AD09)	p. 45
VII.6) ASSISTER L'ASSOCIATION GESTIONNAIRE (AD10)	p. 45
VII.7) DIVERS RÉUNIONS, GROUPES DE TRAVAIL, COMITÉS DE PILOTAGE (AD11 à AD19)	p. 45
<b>VIII) PARTICIPER A LA RECHERCHE (RE)</b>	<b>p. 45</b>
<b>IX) LES PRESTATIONS D'ACCUEIL ET LES ANIMATIONS (AN)</b>	<b>p. 48</b>
IX.1) ENCADRER DES SORTIES DÉCOUVERTE DES PHOQUES (AN01)	p. 48
IX.2) ENCADRER LES VISITES GUIDÉES (AN02)	p. 48
IX.3) INTERVENIR DANS LES FORMATIONS TECHNIQUES ET SUPÉRIEURES (AN05)	p. 48
<b>X) LA CRÉATION DE SUPPORTS DE COMMUNICATION ET DE PÉDAGOGIE (CO)</b>	<b>p. 49</b>
<b>XII) RÉCAPITULATIF</b>	<b>p. 50</b>
XII.1) TAUX DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS	p. 50
XII.2) IMPLICATION	p. 50
<b>XIII) LE PROGRAMME 2020</b>	<b>p. 51</b>
XIII.1) SURVEILLANCE DU TERRITOIRE ET POLICE DE L'ENVIRONNEMENT (PO)	p. 51
XIII.2) CONNAISSANCE ET SUIVI DU PATRIMOINE NATUREL (SU)	p. 51
XIII.3) LES INTERVENTIONS SUR LE PATRIMOINE NATUREL (GH)	p. 56
XIII.4) CRÉATION ET MAINTENANCE D'INFRASTRUCTURES D'ACCUEIL (IA)	p. 58
XIII.5) LES PRESTATIONS DE CONSEILS, LES ÉTUDES ET L'INGÉNIERIE (PE)	p. 58
XIII.6) MANAGEMENT ET LE SOUTIEN (AD)	p. 59
XIII.7) PARTICIPER A LA RECHERCHE (RE)	p. 59
XIII.8) LES PRESTATIONS D'ACCUEIL ET LES ANIMATIONS (AN)	p. 60
XIII.9) CRÉATION DE SUPPORTS DE COMMUNICATION ET DE PÉDAGOGIE (CO)	p. 60
<b>DOCUMENTS COMPTABLES</b>	<b>p. 61</b>
<b>ANNEXES</b>	<b>p. 71</b>

## **RAPPEL DE L'ARBORESCENCE DES OBJECTIFS DU PLAN DE GESTION 2012-2021**

<b>OBJECTIFS A LONG TERME</b>	<b>OBJECTIFS DU PLAN (OB) 2012-2021</b>
<b>OLTE</b> : Maintenir, voire développer les populations d'espèces d'intérêt patrimonial.	<b>OBP01</b> : « Favoriser le rôle de la Réserve naturelle en tant que remise ou reposoir et zone d'alimentation pour les oiseaux migrateurs en escale et/ou en hivernage, et garantir ce rôle au sein de l'unité fonctionnelle à laquelle elle appartient »
	<b>OBP02</b> : « Contribuer au maintien de la population du phoque veau-marin en baie des Veys en général et sur la Réserve naturelle en particulier »
<b>OLTH</b> : Maintenir, ou restaurer, la diversité biologique et le rôle fonctionnel des habitats terrestres et maritimes de la Réserve naturelle.	<b>OBP03</b> : « Rechercher une compatibilité optimale entre les activités humaines et la conservation du patrimoine naturel »
	<b>OBP04</b> : « Maintenir ou restaurer les habitats, notamment patrimoniaux, terrestres et maritimes »
	<b>OBR</b> : « Doter la Réserve naturelle d'une réglementation conforme aux objectifs patrimoniaux et veiller à son respect, tant sur la partie terrestre que maritime »
<b>OLTC</b> : Contribuer à l'acquisition de connaissances sur les espèces et le fonctionnement écologique, et participer aux réseaux de veille sur la biodiversité et les changements globaux.	<b>OBP05</b> : « Développer le recueil de données sur la richesse et la diversité de la Réserve naturelle »
	<b>OBP06</b> : « Améliorer les connaissances sur le fonctionnement écologique, les espèces et les habitats »
	<b>OBP07</b> : « Intégrer la Réserve naturelle au sein de réseaux régionaux, nationaux et internationaux d'observation, de suivi et de gestion de la biodiversité »
	<b>OBP08</b> : « Participer aux dispositifs de veille écologique relatifs aux changements climatiques »
<b>OLTD</b> : Faire connaître le rôle et l'intérêt de la Réserve en tant qu'outil de sensibilisation du public à la préservation du patrimoine et en tant qu'outil de développement local.	<b>OBA01</b> : « Développer et renforcer le rôle de la Réserve naturelle en matière d'accueil, de formation et d'éducation à l'environnement »
	<b>OBA02</b> : « Renforcer le rôle de la Réserve naturelle en tant qu'outil de développement local et d'aménagement du territoire »
	<b>OBC</b> : « Intégrer et valoriser la Réserve naturelle au sein de son contexte socio-économique »
<b>OLTG</b> : Assurer la pérennité de la gestion administrative et financière de la Réserve.	<b>OBG</b> : « Assurer l'administration et l'entretien courant de la Réserve naturelle »
	<b>OBD</b> : « Assurer l'entretien et le gardiennage du patrimoine immobilier, propriété du Conservatoire du Littoral »

### **I) LE GESTIONNAIRE**

Le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin assure la gestion de la Réserve naturelle, par convention signée avec le Préfet de la Manche, depuis le 1er juillet 2014.

En 2019, l'équipe permanente intervenant sur la réserve naturelle a compté trois salariés :

- Jean-François ELDER, conservateur, en charge du plan de gestion 2012-2021 de la réserve naturelle (rédaction, mise en œuvre, évaluation), de l'encadrement de l'équipe salariée et des programmes de suivis techniques et scientifiques de la réserve naturelle nationale. Il contribue également à la gestion administrative et financière.
- Thierry GALLOO, chargé de mission scientifique, est notamment chargé de la veille écologique et notamment de l'animation des réseaux locaux de suivi des oiseaux d'eau (anatidés et limicoles), du suivi des oiseaux d'eau et des reptiles et batraciens sur la réserve naturelle, de la structuration et de la mise à jour de la base de données du site, des animations et de missions de surveillance.
- Sylvain LAURENT, qui assure des missions d'entretien et qui vient en soutien sur les opérations de suivis, notamment ornithologiques.

## II) SURVEILLANCE DU TERRITOIRE ET POLICE DE L'ENVIRONNEMENT (PO)

Cette mission est essentiellement assurée par le personnel affecté à la réserve naturelle, parfois assisté par le Service Départemental de Garderie de la Manche pour conduire certaines opérations de police. En cas de besoin, l'assistance de la gendarmerie nationale est sollicitée. L'agent technique effectue des tournées de surveillance technique du site (état des clôtures, arbres tombés, niveaux d'eau, bon état des infrastructures...) et assure les interventions d'urgence.

Code OB	Code opération	NATURE DE L'OPÉRATION	PRÉVUE	RÉALISÉE	COMMENTAIRES
OBR	PO01	Définir les modalités de surveillance du site	Oui	Oui	
OBR	PO02	Assurer la surveillance et la police sur la Réserve			
		<i>Assurer la surveillance technique</i>	Oui	Oui	
		<i>Assurer la mission de police</i>	Oui	Oui	
OBR	PO03	Information du public sur la réglementation	Oui	Oui	Par l'entretien des panneaux d'information et au cours des interventions auprès des promeneurs.
OBR	PO04	Veiller au respect des arrêtés de pêche des coques	Oui	Oui	
OBP03	PO05	Adapter la réglementation selon fréquentation	Oui	Oui	Participation au projet d'arrêté relatif à l'exploitation des coques. Arrêté municipal relatif au stationnement des camping-cars sur le site.
OBR	PO06	Renforcer la coopération avec les services de police	Oui	Oui	Plusieurs entrevues avec la Gendarmerie nationale, le SDG de l'ONCFS et les garde-jurés du CRPM
OBR	PO08	Rencontres avec le Ministère public	Oui	Non	A l'occasion des nouveaux commissionnements
OBR	PO09	Rédiger et suivre les procédures	Oui	Non	Aucune procédure établie
OBR	PO10	Projet de modification du décret de la RN	Oui	Oui	Des propositions de sujétions établies dans le cadre de la procédure d'extension.

### IMPLICATION

Tableau – Volume horaire investi dans la surveillance du 1<sup>er</sup> novembre 2018 au 31 octobre 2019 par chacun des personnels.

	J.-F. Elder	Th. Galloo	S. Laurent	Stagiaire
<b>Surveillance du territoire / Police de l'environnement.</b>	97,5	120	56,5	0

En 2019, la surveillance du site a totalisé 274 heures.

### II.1) ASSURER LA SURVEILLANCE ET LA POLICE SUR LA RÉSERVE NATURELLE (PO02)

Les activités de surveillance sont principalement axées sur l'information des personnes et la prévention des infractions relatives au dérangement des phoques (entre la mi-avril et la mi-septembre), et à celui des oiseaux sur les prairies humides et les reposoirs de haute mer.

#### Rapport

- Bilan d'activité 2019

#### Résumé 2019

#### INFRACTIONS IDENTIFIÉES AU TITRE DE LA RÉSERVE NATURELLE NATIONALE

Objectif du plan	Code opération	Financement	Maîtrise d'œuvre
OBR/OBP	PO02/PO03	DREAL/MTES	Régie

Tableau – Infractions identifiées au titre de la Réserve naturelle nationale du 1<sup>er</sup> novembre 2018 au 31 octobre 2019.

OBSERVATION	ACTION	NATURE DE L'INFRACTION	PRÉVUE PAR	RÉPRIMÉE PAR
Deux promeneurs sur la partie nord du DPM classé en RNN, le 07/12/2018.	Avertissement	Trouble ou dérangement des animaux sur la réserve naturelle, sans autorisation.	Art. 3 décret 80-74 L 332-3 du C.E.	R 332-71 (3°) du C.E. (décret 2005-935 du 02 août 2005)(C4)
Un promeneur sur la partie nord du DPM classé en RNN, le 06/01/2019.	Avertissement	Trouble ou dérangement des animaux sur la réserve naturelle, sans autorisation.	Art. 3 décret 80-74 L 332-3 du C.E.	R 332-71 (3°) du C.E. (décret 2005-935 du 02 août 2005)(C4)
Trois promeneurs sur la partie nord du DPM classé en RNN, le 07/01/2019.	Avertissement	Trouble ou dérangement des animaux sur la réserve naturelle, sans autorisation.	Art. 3 décret 80-74 L 332-3 du C.E.	R 332-71 (3°) du C.E. (décret 2005-935 du 02 août 2005)(C4)
Quatre promeneurs sur la partie nord du DPM classé en RNN, le 05/04/2019.	Avertissement	Trouble ou dérangement des animaux sur la réserve naturelle, sans autorisation.	Art. 3 décret 80-74 L 332-3 du C.E.	R 332-71 (3°) du C.E. (décret 2005-935 du 02 août 2005)(C4)
Douze promeneurs (3 groupes) sur la partie nord du DPM classé en RNN, le 06/08/2019.	Avertissement	Trouble ou dérangement des animaux sur la réserve naturelle, sans autorisation.	Art. 3 décret 80-74 L 332-3 du C.E.	R 332-71 (3°) du C.E. (décret 2005-935 du 02 août 2005)(C4)
Deux promeneurs (allemands) et un chien sur la partie nord du DPM classé en RNN, le 15/10/2019.	Avertissement	Trouble ou dérangement des animaux sur la réserve naturelle, sans autorisation.	Art. 3 décret 80-74 L 332-3 du C.E.	R 332-71 (3°) du C.E. (décret 2005-935 du 02 août 2005)(C4)
Intervention sur le stationnement nocturne d'un camping-car, le 25/10/2019.	Information	Infraction à un arrêté réglementant les terrains du domaine administré par le CdL.	Art. 1 de l'Arrêté municipal n° 0907/2019 du 09/07/2019. Art.L.322-10-2, Art.L.322-10-1 §1 al.3, Art.L.322-1, Art.R.322-3 du code de l'environnement. Art.L.2213-2, L.2213-4, L.2213-23, L.2215-3 al.2 du Code Général des Collectivités territoriales	Art. L.322-10-2, Art. L.173-7 2° du code de l'environnement (C4)
Intervention le dimanche 6 janvier auprès de 3 pêcheurs de coques en bordure du chenal, venues en tracteur par Utah-Beach. L'un d'eux s'est présenté comme un conchiliculteur d'Utah Beach.	Transmission informations à la DDTM pour suites à donner	Atteinte à un animal non domestique sur la réserve, et non respect de l'arrêté réglementant la pêche des coques (pêche en temps prohibé)	Art. 3 décret 80-74 ; L332-3 du C.E.	R 332-71 (1°) du C.E. (décret 2005-935 du 2 août 2005) (C4)
Intervention le 20 mai auprès d'une famille (4 adultes, 2 enfants et 2 chiens) stationnée à l'entrée du corral et partant en promenade vers la mer	Avertissement	Trouble ou dérangement des animaux sur la réserve naturelle + Introduction et circulation d'un chien non tenu en laisse, sur la réserve naturelle.	Art. 3 décret 80-74 L 332-3 du C.E. Art-16 du décret 80-74 ; L 332-3 du C. Env.	R 332-71 (3°) du C.E. (décret 2005-935 du 02 août 2005)(C4) R 332-70 (2°) du C. Env. (décret 2005-935 du 2 août 2005)
Intervention le 26 novembre auprès d'un pêcheur de coques occupés à pêcher dans le chenal avec un tellinier	Transmission informations au chef de l'Unité littorale des Affaires maritimes pour suite à donner	Atteinte à un animal non domestique sur la réserve, et non respect de l'arrêté réglementant la pêche des coques (pêche en temps prohibé) avec un engin prohibé)	Art. 3 décret 80-74 ; L332-3 du C.E.	R 332-71 (1°) du C.E. (décret 2005-935 du 2 août 2005) (C4)
Intervention le 6 mars auprès de 2 personnes venues à pieds par Utah-Beach occupées à pêche les coques dans le chenal avec 1 chien non tenu en laisse	Avertissement	Atteinte à un animal non domestique sur la réserve, et non respect de l'arrêté réglementant la pêche des coques	Art. 3 décret 80-74 ; L332-3 du C.E.	R 332-71 (1°) du C. Env. (décret 2005-935 du 2 août 2005) (C4)

OBSERVATION	ACTION	NATURE DE L'INFRACTION	PRÉVUE PAR	RÉPRIMÉE PAR
Intervention auprès d'un pêcheur au "surfcasting" dans les bouchots au nord de la réserve le 7 juin	Avertissement	Atteinte à un animal non domestique sur la réserve	Art. 3 décret 80-74 ; L332-3 du C.E.	R 332-71 (1°) du C. Env. (décret 2005-935 du 2 août 2005) (C4)
Intervention auprès d'une personne portant un demi-seau de Salicornes prélevées sur la partie maritime de la réserve	Avertissement	Atteinte à des végétaux non cultivés de la réserve naturelle, sans autorisation.	Art. 4 du décret 80-74 ; L332-3 du C. Env.	R 332-71 (1°) du C. Env. (décret 2005-935 du 2 août 2005)

## II.2) VEILLER AU RESPECT DES ARRÊTÉS D'EXPLOITATION DES COQUES (PO04)

Objectif du plan	Code opération	Financement	Maîtrise d'œuvre
OBR/OBP03	PO04	DREAL/MTES	Régie

Comme les années précédentes, le GEMEL (Groupe d'Etude des Milieux Estuariens et Littoraux) a été chargé du suivi interannuel de la biomasse et de la distribution des coques en tant que ressource alimentaire pour plusieurs espèces de limicoles, dont l'huitrier pie afin d'accompagner une gestion durable des stocks. Cette mission s'est déroulée entre le 21, 22 et 23 janvier 2019 et a fait l'objet d'un rapport dont les résultats ont été présentés lors d'une réunion de restitution qui s'est tenue le 28/02/2019 dans les locaux de la DDTM à Saint-Lô.

A la suite de cette réunion, le gisement de Beauguillot a donc été ouvert du 05/03/2019 (A.P. n°36/2019 du 01/03/2019) au 31 mai 2019 (A.P. n° 53/2019 du 26/04/2019), avec un quotat journalier de 64 kg (deux sacs de 32 kg).

## II.3) ADAPTER LA RÉGLEMENTATION SELON LA FRÉQUENTATION (PO05)

### STATIONNEMENT DES CAMPING-CARS SUR LE PARKING DE LA RÉSERVE

Après que le Conseil municipal de Sainte-Marie-du-Mont ait délibéré favorablement, un arrêté réglementant le stationnement des camping-cars sur le site du Conservatoire du Littoral de Beauguillot a été signé le 09/07/2019 (A.M. n° 0907/2019). Une première affichette indiquant la nouvelle réglementation a été posée le 6 août sur le panneau d'accueil. Par ailleurs, l'arrêté a été diffusé auprès d'une partie des usagers de la réserve et une modification a été apportée sur application dédiée aux camping-caristes.

Tableau – Etat du stationnement nocturne des véhicules sur l'aire de stationnement du chemin des observatoires en 2019 (2018).

	Nombre de jours de suivi	Nombre de véhicules (2018)	Nombre de nuitées (2018)
janvier	20	4(0)	4(0)
février	22	3(2)	3(5)
mars	22	2(2)	2(9)
avril	19	6(5)	6 (8)
mai	21	9(4)	9(4)
juin	20	5(11)	5(14)
juillet	21	6(11)	6(11)
août	17	5(9)	5(9)
septembre	22	2(9)	2(9)
octobre	24	1(8)	1(11)
novembre	19	1(1)	1(2)
décembre	10	0(1)	0(2)
<b>Total</b>	<b>237</b>	<b>46(63)</b>	<b>46(83)</b>

Le suivi mis en place depuis 2015 ne traduit pas la fréquentation totale du parking, mais donne une idée de la tendance d'évolution du stationnement nocturne par les campings-cars et autres véhicules.

Un seul camion a été noté cette année (en février) et 3 automobiles (en août et septembre).

Par rapport aux années précédentes, la fréquentation nocturne de l'aire de stationnement est en nette diminution comme l'atteste le nombre moyen de nuitées/jour de suivi le plus faible depuis 2015 en dépit d'un plus grand nombre de jours de suivi. Cette diminution peut être mise sur le compte de l'arrêté puisque cette moyenne passe de 0,23 à 0,15 du premier au second semestre, alors qu'en 2018 elle passait de 0,34 à 0,39 sur la même période.

Tableau – Evolution du stationnement nocturne depuis 2015.

Année	Nombre de jours de suivi	Nombre de véhicules	Nombre de nuitées	Moyenne (nuitées/jours de suivi)
2015	85	17	21	0,24
2016	198	64	67	0,33
2017	197	42	49	0,24
2018	224	63	83	0,37
2019	237	46	46	0,19

Depuis la mise en place d'un affichage, 9 véhicules ont été notés sur l'aire de stationnement en infraction à l'arrêté municipal, dont 5 véhicules étrangers (Espagne, Allemagne, Irlande, Grande-Bretagne et Belgique). Un avertissement oral a été délivré. Un panneau type Conservatoire est en cours de fabrication et sera posé prochainement.

#### **RÉUNIONS /GROUPES DE TRAVAIL**

Date	Lieu	Objet	Agent
09/04/2019	Caen (DREAL)	Réunion sur les sujétions du décret	C
08/07/2019	Beauguillot	Réunion sur la continuité de la SPPL	C

#### **II.4) RENFORCER LA COOPÉRATION ENTRE LES SERVICES DE POLICE (PO06)**

Objectif du plan	Code opération	Financement	Maîtrise d'œuvre
OBR/OBP03	PO06	DREAL/MTES	Régie / ONCFS

Trois entrevues entre le personnel de la RNNDB et les agents du SD de l'ONCFS ;

Trois entrevues entre le personnel de la RNNDB et les gardes-jurés.

Quatre entrevues avec les services de la Gendarmerie nationale.

Deux entrevues avec la MISEN.

#### **RÉUNIONS**

Date	Lieu	Objet	Agent
17/01/2019	Beauguillot	Entrevue avec le Major Cornelus – Sainte-Mère-Eglise	C
01/02/2019	Beauguillot	Réunion avec la coordination MISEN	C / CM / T
05/02/2019	Beauguillot	Intervention pour les chefs de brigade du nord Cotentin	C
14/02/2019	Beauguillot	Entrevue avec le L. C. Le Sausse	C
27/02/2019	Beauguillot	Présentation de la RNNDB à N. Letellier (MISEN)	C
24/11/2019	Beauguillot	Visite guidée de la RNNDB (L-C Le Sausse et 2 substitués)	C

#### **III) CONNAISSANCE ET SUIVI DU PATRIMOINE NATUREL (SU)**

Ce libellé recouvre l'ensemble des suivis et inventaires mis en œuvre sur la Réserve naturelle et dont le gestionnaire est le commanditaire. Ces activités regroupent des opérations conduites pour une meilleure connaissance intrinsèque ou fonctionnelle du site et certaines d'entre-elles peuvent ainsi parfois nécessiter une implication en dehors de ses limites strictes. C'est un domaine d'activité considéré comme prioritaire par le Ministère.

Code OB	Code opération	NATURE DE L'OPÉRATION	PRÉVUE	RÉALISÉE	COMMENTAIRES
OBP06	SU01	Réaliser le suivi des oiseaux en période inter-nuptiale			
		<i>Suivi des anatidés et de la foulque macroule</i>	Oui	Oui	
		<i>Suivi des limicoles</i>	Oui	Oui	
		<i>Dénombrement de la mi-janvier</i>	Oui	Oui	
		<i>Suivi des stationnements de macreuses</i>	Oui	Non	Programme de suivi non renouvelé.
OBP06	SU02	Réaliser le suivi des oiseaux nicheurs			
		<i>Suivi des passereaux</i>	Oui	Oui	En régie
		<i>Suivi des non passereaux</i>	Oui	Oui	En régie
OBP06	SU03	Participer au programme sur la sarcelle d'hiver	Oui	Oui	Intervention de L. Gabet, bagueuse CRBPO
OBP07	SU04	Animer les réseaux de suivi anatidés et limicoles			
		<i>Animer le réseau "remises diurnes"</i>	Oui	Oui	23 opérations de dénombrement coordonnées
		<i>Animer le réseau "limicoles côtiers"</i>	Oui	Oui	19 opérations de dénombrement coordonnées
OBP06	SU05	Réaliser le suivi du phoque veau-marin			
		<i>Suivre la colonie à basse mer</i>	Oui	Oui	11 vols réalisés, maximum de 193 individus dont 46 jeunes de l'année. Détection de 9 phoques gris.
		<i>Suivre les phoques à haute mer</i>	Oui	Oui	Confirmation de la fréquentation du reposoir du Grand-Vey.
OBP06	SU06	Récolter et analyser les fèces de phoques	Oui	Oui	400 fèces récoltés. Analyse initiée en partenariat avec l'Université de La Rochelle en septembre 2019. Un premier rapport rendu.
OBP07	SU07	Contribuer à l'observatoire "phoque veau-marin"	Oui	Oui	Apport des données de suivi pour alimenter la base ICES et OSPAR
OBP07	SU08	Participer au réseau national d'échouages	Oui	Oui	Intervention sur six échouages de mammifères
OBP06	SU09	Suivi du peuplement de micromammifères	Oui	Oui	
OBP03	SU11	Evaluation des gisements de coques sur la RN	Oui	Oui	Prestation du GEMEL-Normandie
OBP06	SU12	Initier une étude ichtyologique sur le DPM en RN	Oui	Oui	Résultats des campagnes de pêche 2012 et 2013 récupérés en 2015.
OBP06	SU13	Suivre la batrachofaune			
		<i>Participer au programme POPAMPHIBIENS</i>	Oui	Oui	
		<i>Suivre les populations du triton crêté</i>	Oui	Oui	39 tritons crêtes capturés en 2019 (total de 511 individus identifiés dans la BDD)
OBP05	SU14	Poursuivre l'inventaire de la biodiversité			
		<i>Assurer l'inventaire des crustacés</i>	Oui	Non	Partiellement réalisé (opération SU18)
		<i>Compléter l'inventaire des reptiles</i>	Oui	Oui	Notamment dans le cadre du programme Pop-reptiles
		<i>Assurer l'inventaire des algues</i>	Oui	Non	Plan de charge important
		<i>Assurer l'inventaire des mollusques</i>	Non	Non	Report du programme 2014 - Non prioritaire
		<i>Assurer l'inventaire des invertébrés des concessions</i>	Non	Non	Report du programme 2014 - Non prioritaire. Peut-être intégré comme habitat dans l'opération SU18 à partir de 2017.
OBP04	SU15	Veille écologique sur les espèces invasives	Oui	Oui	
OBP06	SU17	Réaliser la surveillance patrimoniale			
		<i>Assurer le suivi botanique patrimonial</i>	Oui	Oui	
		<i>Suivi par occurrence des espèces patrimoniales</i>	Oui	Oui	

Code OB	Code opération	NATURE DE L'OPÉRATION	PRÉVUE	RÉALISÉE	COMMENTAIRES
OBP08	SU18	Suivre les habitats biomorphosédimentaires			
		<i>Suivi des habitats biomorphosédimentaires RNN</i>	Oui	Non	
		<i>Suivi des habitats biomorphosédimentaires RNF</i>	Oui	Oui	Les sessions de prélèvements ont été réalisées. Le rapport d'étude annuel sera délivré fin 2019.
OBP03	SU22	Suivi de la qualité des eaux			
		<i>Suivi annuel de la qualité des eaux</i>	Oui	Non	
OBP03	SU24	Connaissance des facteurs de dérangement	Oui	Oui	
OBP03	SU25	Suivi de la fréquentation du public	Oui	Oui	Suivi quantitatif par enregistrement automatique de l'Eco-compteur
OBP03	SU26	Assurer une veille bibliographique	Oui	Oui	
OBP03	SU27	Contrôler la mise en œuvre du calendrier d'explo.	Oui	Oui	
OBP01	SU28	Suivre et contrôler les niveaux d'eau	Oui	Oui	

## IMPLICATION

Tableau – Volume horaire investi dans la connaissance et les suivis du 1<sup>er</sup> novembre 2018 au 31 octobre 2019 par chacun des personnels.

	J.-F. Elder	T. Galloo	S. Laurent	Stagiaires
<b>Connaissance et suivi du patrimoine naturel.</b>	665,50	1 229	292	1 130

### III.1) SUIVI DES OISEAUX D'EAU EN PÉRIODE INTERNUPTIALE (SU01) ET ANIMATION DES RÉSEAUX DE SUIVI DES REMISES DIURNES ET DES LIMICOLES CÔTIERS (SU04)

#### RÉSEAUX DE SUIVIS DES OISEAUX D'EAU

● Réseau « *limicoles côtiers* » sur le littoral Est Cotentin et en baie des Veys et Réseau « *remises diurnes* » sur les marais intérieurs (sur le territoire du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin).

Objectif du plan	Code opération	Financement	Maîtrise d'œuvre
OBP06 (OBP07)	SU01 (SU04)	DREAL-MTES / AESN	Régie

#### Résumé

Différents partenaires contribuent aux réseaux de suivis :

- le Groupe Ornithologique Normand (GONm) pour le suivi des limicoles côtiers sur le littoral Est du Cotentin de Quinéville à Saint-Vaast la Hougue ;
- l'Office national de la Chasse et de la Faune sauvage (ONCFS) pour le suivi des limicoles côtiers en Baie des Veys (SD 50 sur la Pointe de Brévands, SD 14 sur Geffosses-Fontenay) ;
- la Fédération départementale des Chasseurs de La Manche (FDCM) pour le suivi des remises diurnes (RCFS de St Georges de Bohons, Tourbière de Baupte) ;
- le Syndicat mixte "Espaces littoraux" de La Manche (SyMEL) pour le suivi des remises diurnes (RCFS du Polder de Ste Marie du Mont et Polders de la Pointe de Brévands) et le suivi des limicoles côtiers (RCFS du Polder de Ste Marie du Mont).
- Le PNR des Marais du Cotentin et du Bessin pour le suivi des remises diurnes (ENS des Ponts d'Ouve)
- La Réserve Naturelle Nationale de Beauguillot pour le suivi des remises diurnes (Domaine terrestre de la réserve naturelle, Vallée de la Douve, Carrière de Fresville) et des limicoles côtiers (Domaine maritime de réserve naturelle, Le Grand-Vey, littoral Est du Cotentin d'Utah Beach à Quinéville)

#### Limicoles côtiers

Pour pouvoir mener des analyses statistiques fiables, il faut tendre vers l'exhaustivité et l'homogénéité spatiotemporelle des données collectées. A cette fin, pour tenir compte des difficultés des partenaires associés au suivi des limicoles côtiers, le calendrier de suivi a été réduit à 16 dates (contre 20 avant 2018-2019), avec un comptage bi-mensuel en période de migration (avril-mai et août-septembre), plus en adéquation avec les cycles de marées et le calendrier de suivi national (1 comptage mensuel).

En cas de défaillance de l'un des membres du réseau, le coordinateur de la réserve peut faire appel aux agents du Parc afin de préserver l'exhaustivité des comptages de limicoles sur l'ensemble de la Baie des Veys.

Pour le cycle juillet 2018-juin 2019, le taux de réalisation moyen est de 94,04 %, soit 91,4% pour la côte est du Cotentin et de 93,26 pour la baie des Veys ce qui traduit une amélioration relative de l'effort de suivi par les différents partenaires du réseau. En revanche, le taux de couverture de 100 % n'est atteint que pour 9 comptages sur les 16 dates programmées, il est de 95 % pour 5 comptages et tombe à moins de 66 % à 2 reprises. Le défaut de couverture tient notamment aux difficultés d'accès à l'île de Tatihou pendant l'hiver et à un manque temporaire de personnel du SD50.

Tableau – Réseau « limicoles côtiers » : Répartition des secteurs d'observation du pour le cycle 2018-2019.

Unité littorale	Secteur	Sous-secteur	Observateur
Littoral Est du Cotentin	1 - Pointe de Saire / Fort de la Hougue	1 A - Pointe de Saire / Saire	GONm
		1 B – Saire / Pointe de la Hougue	GONm
	2 – Fort de la Hougue / Polygone	2 A – Fort de la Hougue / Redoute	GONm
		2 B – Redoute / Polygone	GONm/RNN Beauguillot
	3 – Polygone / Sinope		GONm/RNN Beauguillot
	4 – Sinope / Ravenoville		RNN Beauguillot
	5 – Ravenoville / Monument Leclerc		RNN Beauguillot
6 – Monument Leclerc / Musée		RNN Beauguillot	
Baie des Veys	7 – Beauguillot	7 A – Partie terrestre de la Réserve	RNN Beauguillot
		7 B – DPM nord de la Réserve	RNN Beauguillot
		7 C – DPM sud de la Réserve	RNN Beauguillot
		7 D – RCFS Polder communal	SyMEL
	8 – Taret des Essarts / Pommeraie	8 A – Taret des Essarts	RNN Beauguillot
		8 B – Schorre de la Pommeraie	RNN Beauguillot
	9 – Pointe de Brévands	9 A – Canal de Carentan / Pointe de Brévands	SD50 ONCFS
		9 B – Pointe de Brévands / Canal d'Isigny	SD50 ONCFS
		9 C – Polder du Carmel	SD50 ONCFS
		9 D – Polders du CDL	SD50 ONCFS
		9 E – Autres polders	SD50 ONCFS
	10 Canal d'Isigny / Grandcamp Maisy	10 A – Pointe du Groin / Pont de Reux	SD14 ONCFS
		10 B – Pont de Reux / Base conchylicole	SD14 ONCFS

### Remises diurnes.

Le protocole de suivi repose sur un comptage concerté de 7 remises diurnes selon un calendrier décadaire du 1<sup>er</sup> août au 30 avril, soit 27 dates de comptages couvrant toute la période internuptiale.

Depuis 2015, la participation de la Fédération des Chasseurs de la Manche se limite à un comptage mensuel en période de migration postnuptiale (août à octobre) et pré-nuptiale (avril), et à un comptage décadaire sur la période d'hivernage (de novembre à mars) afin d'assurer une couverture exhaustive de la ZPS et de déceler un éventuel glissement des pics de migration.

Pour le cycle 2018-2019, il n'est pas possible de donner une indication du taux de couverture car l'ensemble des résultats ne nous a pas encore été communiqué (RCFS de St Georges de Bohons, Tourbière de Baupte). Pour les remises de Beauguillot, Brévands et des Ponts d'Ouve, le taux de réalisation est de 100 %. Pour la vallée de la Douve, la période de suivi s'étend de la 1<sup>ère</sup> décade de décembre à la première décade d'avril, soit 13 comptages correspondant à la période d'inondation des marais.

Tableau – Réseau « Remises diurnes » : répartition des secteurs suivis pour le cycle 2018-2019.

Remise diurne	observateur
Domaine de Beauguillot	RNN Beauguillot
RCFS du Polder de Ste Marie du Mont	SyMEL
RCFS des polders de la Pointe de Brévands	SyMEL
ENS des Ponts d'Ouve	PNR MCB
Moyenne Vallée de la Douve	RNN Beauguillot
(Carrière de Fresville)	(RNN Beauguillot)
Tourbière de Baupte	FCM
RCFS de St Georges de Bohon	FCM

## Investissement du personnel de la RNNDB dans les suivis hors RNNDB et polder

SUIVIS	DISTANCES	TEMPS CONSACRÉ	NOMBRE DE SUIVIS ANNUELS
Remises diurnes (Vallée de la Douve)	63 km	3 à 4 heures	3 par mois, de décembre à avril (n = 15)
Limicoles côtiers (Taret/Pommeraiie)	25 km	1 à 2 heures	1 par mois sauf 3 par mois pour mai, juin, août et septembre (n = 20)
Limicoles côtiers (Utah Beach/Quinéville)	35 km	2 à 3 heures	1 par mois (n = 12)
Limicoles côtiers (Utah Beach/Aumeville-Lestre)	45 km	3 à 4 heures	2 par mois en mai, juin, août et septembre (n=8)
TOTAL ANNUEL	<b>2225 km</b>	<b>113 à 168 heures</b>	<b>55</b>

## BILAN DES DÉNOMBREMENTS SUR LA RNN ET LE POLDER

Objectif du plan	Code opération	Financement	Maîtrise d'œuvre
OBP06	SU01	DREAL-MTES / AESN	Régie et SyMEL

### Rapport

#### ● Bilan d'activité 2019

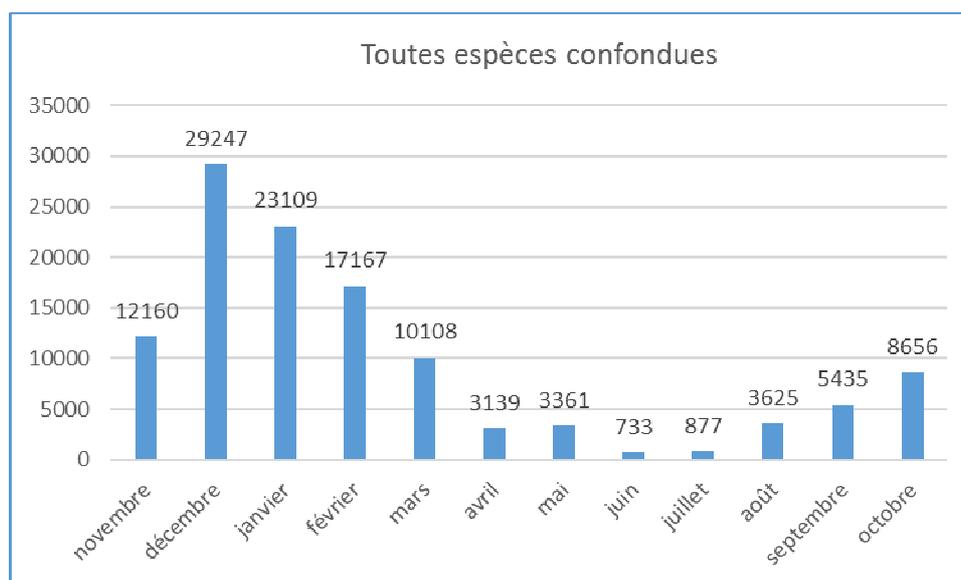
#### Résumé

Les opérations de dénombrements sont conduites simultanément sur la partie terrestre de la Réserve naturelle (2 agents de la RNN) et sur la Réserve de Chasse et de Faune Sauvage du polder de Sainte-Marie-du-Mont (1 agent du SyMEL).

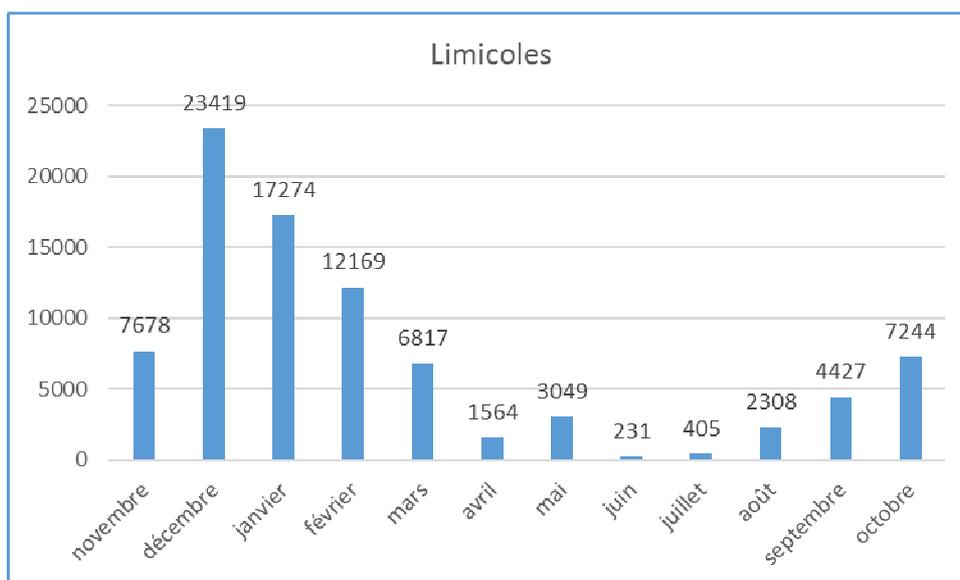
La gestion hydraulique conduite par le SyMEL sur le polder de Sainte-Marie-du-Mont depuis l'hiver 2009-2010, influence fortement les modalités d'utilisation spatio-temporelles de l'ensemble de la zone par les oiseaux en escale ou en hivernage. Les anatidés et les limicoles se répartissent sur l'ensemble du site en fonction des niveaux d'eau, des ressources alimentaires et de la marée. Le polder constitue ainsi un réservoir secondaire pour certaines espèces à marée haute (Tadorne de Belon, Bernache cravant, limicoles côtiers).

Certaines espèces utilisent également le site comme dortoir et se rassemblent à la tombée du jour : Grand Cormoran, Aigrette garzette, Héron garde-bœufs, Spatule blanche, Pigeon colombin et Pigeon ramier, Pie bavarde dans les boisements du centre de la réserve (Gabion, Bois de la dune blanche, Bois des Peupliers) ; Courlis cendré, Chevalier combattant, Barge à queue noire et autres limicoles terrestres sur les zones humides du sud de la réserve ou du polder. En cette fin d'année 2019, un dortoir de Busards des roseaux a été noté pour la première fois dans la grande roselière du Polder de Sainte-Marie (12/15 individus).

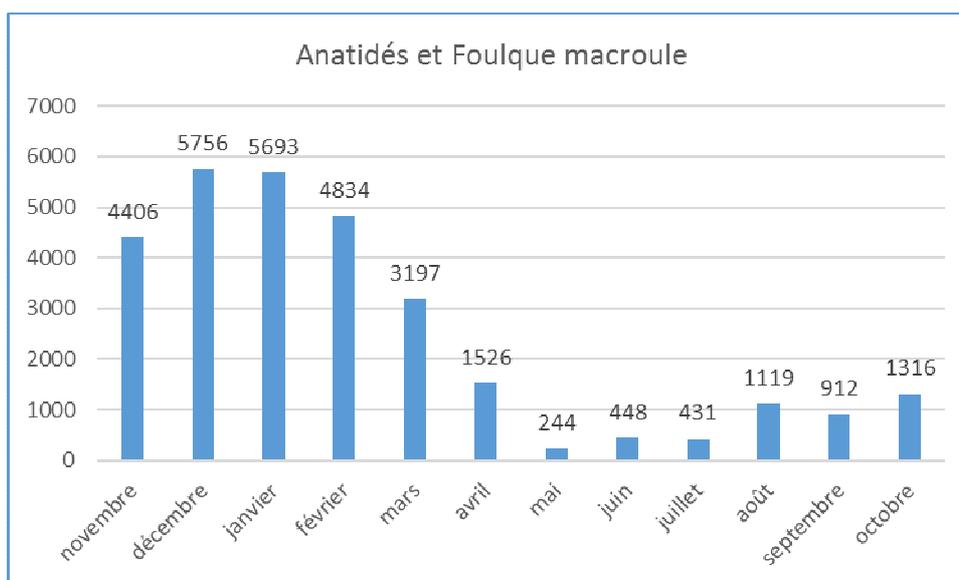
Les résultats des comptages décennaires sont diffusés auprès d'un réseau d'observateurs et affichés dans le premier observatoire à l'attention des visiteurs. Ils font l'objet d'un communiqué sur le site internet du Parc.



Graphique – Effectifs mensuels maximaux, toutes espèces confondues (excl. Passereaux et Laridés), enregistrés de novembre 2018 à octobre 2019 sur la Réserve naturelle nationale du domaine de Beauguillot et la Réserve de Chasse et de Faune sauvage du polder de Sainte-Marie-du-Mont.



Graphique – Effectifs mensuels maximaux des limicoles (dont vanneau huppé et pluvier doré) enregistrés de novembre 2018 à octobre 2019 sur la Réserve naturelle nationale du domaine de Beauguillot et la Réserve de Chasse et de Faune sauvage du polder de Sainte-Marie-du-Mont.



Graphique – Effectifs mensuels maximaux des anatidés et de la Foulque macroule enregistrés de novembre 2018 à octobre 2019 sur la Réserve naturelle nationale du domaine de Beauguillot et sur la Réserve de Chasse et de Faune sauvage du polder de Sainte-Marie-du-Mont.

Sur la période de novembre 2018 à octobre 2019, le pic d'affluence (29 247 oiseaux) est observé en décembre. L'importance du pic hivernal repose sur le stationnement d'un nombre important de limicoles côtiers et aussi au stationnement de plus de 5 700 Vanneaux huppés dans la première décade de décembre. Sur la période hivernale, les effectifs d'anatidés et foulques sont restés relativement faibles en l'absence de conditions hivernales rigoureuses.

### III.2) SUIVI DES OISEAUX NICHEURS (SU02)

#### SUIVI DES PASSEREAUX PAR LA MÉTHODE DES POINTS STOC-EPS

Objectif du plan	Code opération	Financement	Maîtrise d'oeuvre
OBP06	SU02	DREAL-MTES	Régie

## Rapport

### ● Bilan d'activité 2019.

## Résumé

Depuis 2013, un suivi des oiseaux nicheurs à vaste répartition a été mis en place au sein de la réserve naturelle. Celui-ci concerne les passereaux et les espèces non-passereaux à répartition non localisée. La méthode de recensement est celle du STOC-EPS (suivi temporel des oiseaux communs par échantillonnage ponctuel simple), définie par le Muséum national d'Histoire naturelle de Paris.

Pendant 3 ans, ce suivi a été confié à un prestataire, le GONm qui suit par ailleurs un vaste réseau de points d'écoute sur le territoire du PNR (144 points suivis depuis 1991). Depuis 2016, le suivi est réalisé en régie selon le protocole préconisé par le CRBPO adopté en 2013, à savoir une même série de points d'écoute, suivie 1 fois avant et une fois après le 8 mai. Deux points d'écoute supplémentaires ont été ajoutés sur le polder de Ste Marie du Mont (un à l'est du polder, entre les points RB8 et RB9, l'autre à l'ouest du polder, à proximité d'une roselière) afin de compléter le dispositif et de disposer de points de référence sur le polder.

Cette année, les suivis ont été réalisés les 24 et 25 avril pour le 1<sup>er</sup> passage et les 21 et 22 mai pour le second.



Figure – Localisation des points STOC-EPS sur la Réserve naturelle nationale du Domaine de Beauguillot.

Tableau – Coordonnées géographiques (WGS84) des points STOC-EPS sur la Réserve naturelle nationale du domaine de Beauguillot.

Code point	Latitude	Longitude
RB1	N49°23'59.0"	W001°10'20.8"
RB2	N49°23'56.1"	W001°10'07.0"
RB3	N49°24'10.8"	W001°10'15.9"
RB4	N49°24'12.5"	W001°09'53.3"
RB5	N49°24'26.3"	W001°10'07.8"
RB6	N49°23'27.9"	W001°10'19.6"
RB7	N49°23'30.7"	W001°10'07.1"
RB8	N49°23'34.6"	W001°09'40.7"
RB9	N49°22'57.8"	W001°09'58.1"
RB10	N49°22'43.5"	W001°10'20.3"

En 2019, 50 espèces ont été contactées, dont 1 seule espèce nouvelle (l'Echasse blanche), ce qui porte à 86 le nombre d'espèces contactées dans le cadre du suivi. L'Echasse blanche n'avait encore jamais été contactée alors qu'elle a niché à plusieurs reprises sur le polder de Ste Marie.

Sur les 86 espèces contactées depuis 2013, 28 ont été contactées 7 années consécutives, 5 ont été contactées 6 années, 6 ont été contactées 5 années, 7 ont été contactées 4 années, 11 ont été contactées 3 années, 9 ont été contactées 2 années et 20 une seule année. Dans ces 2 dernières catégories, on trouve surtout des espèces d'oiseaux non nicheurs sur la réserve à l'exception du Gobemouche gris, de la Grive draine ou du Petit Gravelot. A contrario, les espèces contactées chaque année sont pour la plupart des nicheurs réguliers à l'exception du Héron cendré, de l'Aigrette garzette et du Traquet motteux.

Le nombre total de contacts est de 308 pour les 10 points suivis depuis 2013 (142 pour le 1<sup>er</sup> passage et 166 pour le 2<sup>ème</sup> passage) et 395 pour l'ensemble des points (191 pour le 1<sup>er</sup> passage et 204 pour le 2<sup>ème</sup> passage) soit l'un des plus faibles depuis la mise en place du suivi. Ceci peut s'expliquer par l'absence de chiffres susceptibles de gonfler les totaux (pas de passage d'Hirondelles ou de Grands Cormorans au reposoir).

Les espèces qui enregistrent plus de 10 contacts sont : la Corneille noire (33), la Linotte mélodieuse (30), le Phragmite des joncs (25), l'Alouette des champs (25), la Cisticole des Joncs (20), le Tadorne de Belon (19), le Pipit farlouse (19), la Bouscarle de Cetti (16), le Pigeon ramier (15), le Canard colvert (13), le Vanneau huppé (13), le Troglodyte mignon (11), le Coucou gris (11), la Fauvette à tête noire (11) et la Rousserolle effarvate (10). Toutes ces espèces sont des oiseaux nicheurs de la réserve naturelle et/ou du polder de Ste Marie.

On observe une baisse du nombre de contact de la plupart des espèces à l'exception de la Linotte mélodieuse, de la Cisticole des joncs, de la Locustelle tachetée et de la Rousserolle effarvate.

Tableau – Résultats bruts des suivis STOC sur la réserve naturelle de Beauguillot

Année du suivi	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre de contacts (sur 10 points)	401	343	272	480	457	408	308
Nombre de contacts (sur 12 points)	-	-	-	575	537	470	395
Nombre d'espèces contactées	50	49	43	55	52	55	50
Total cumulé du nombre d'espèces contactées	50	61	65	73	81	85	86

Le nombre d'espèces contactées par point varie de 9 à 30 espèces, les points les plus forts étant localisés dans le sud de la réserve (RB6) et sur le polder de Ste Marie.

#### **BILAN DE LA REPRODUCTION DE CERTAINES ESPÈCES NON PASSEREAUX**

Objectif du plan	Code opération	Financement	Maîtrise d'œuvre
OBPO6	SU02	DREAL-MTES / SyMEL (polder)	Régie et SyMEL pour le polder

#### **Rapport**

- Bilan d'activité 2019

#### **Résumé**

Le suivi des oiseaux nicheurs a été réalisé en régie sur le territoire de la réserve naturelle et en collaboration avec un agent du SyMEL sur le polder de Ste-Marie.

Première nidification certaine du **Chevalier gambette** sur le polder de Sainte-Marie. La nidification de l'espèce était attendue depuis de nombreuses années car depuis la mise en eau du polder, elle est régulièrement observée et entendue en période de nidification. Deux couples cantonnés de part et d'autre de la Petite Noue dans le sud du polder ont été notés chanteurs et observés perchés sur un saule mort. Un premier poussin a été observé au nord de la Petite Noue le 14/06. 3 poussins ont été notés le 18/06 au sud de la Petite Noue. Il peut s'agir d'une seule et même famille.

Première nidification hautement probable du **Râle d'eau** sur la réserve naturelle avec des cris d'alarme d'un couple en présence d'une famille de pie, dans la roselière en bordure est du Grand Etang. Un piège photo a été installé sur la berge afin de confirmer cette nidification, mais seul un adulte a été photographié. C'est le 2<sup>ème</sup> cas de reproduction avérée sur le site après la reproduction de l'espèce observée en 2017 sur le polder de Sainte-Marie.

Première nidification certaine de la **Panure à moustaches** sur le polder de Sainte-Marie. Entendue et observée à plusieurs reprises dans la grande roselière au sud du polder, un mâle en transport de nourriture a été observé le 17/06, confirmant ainsi l'hypothèse d'une reproduction. Par la suite, une famille sera observée et le doute subsiste quant à la suspicion d'une deuxième nichée. Un premier cas de nidification probable avait été enregistré sur le site en 2014.

Nouvelle nidification possible du **Busard des roseaux** sur le polder de Sainte-Marie, avec l'observation d'une femelle poussant des cris au passage d'un mâle au-dessus de la roselière le 10/05, mais les indices sont trop minces pour confirmer le cantonnement d'un couple bien différencié des oiseaux en provenance du Grand Vey venant chasser sur le polder.

Tableau – Bilan de la nidification des oiseaux d’eau sur la réserve naturelle nationale du Domaine de Beauguillot et sur la réserve de chasse et de faune sauvage du polder de Sainte-Marie-du-Mont (Sources : RNNDB ; SyMEL).

ESPECES	EFFECTIF TOTAL	RNNDB	POLDER
<b>Les grèbes</b>			
Grèbe castagneux	10-12 couples (nicheurs certains)	6-7 couples (2-3 familles)	4-5 couple (0 famille)
Grèbe huppé	0-1 (nicheur possible)	0	0-1 couple
<b>Les anatidés</b>			
Canard colvert	8-10 couples (nicheurs certains)	4-5 familles	3 familles
Canard chipeau	1-2 couples (nicheur probable)	1-2 couples (1 famille ?)	0
Canard souchet	2 couples (nicheurs probable)	0 couple	2 couples
Sarcelle d’hiver	0-1 couple (nicheur possible)	1 couple	0
Sarcelle d’été	2 couples (nicheurs probables)	0	2 couples
Cygne tuberculé	2 couples (nicheurs certains)	1 famille (3 jeunes)	1 famille (8 jeunes)
Tadorne de Belon	3+ couples (nicheurs certains)	1 famille (DPM)	2 familles (5 et 6 jeunes)

Tableau (suite) – Bilan de la nidification des oiseaux d’eau sur la réserve naturelle nationale du Domaine de Beauguillot et sur la réserve de chasse et de faune sauvage du polder de Sainte-Marie-du-Mont (Sources : RNNDB ; SyMEL).

ESPECES	EFFECTIF TOTAL	RNNDB	POLDER
<b>Les limicoles</b>			
Vanneau huppé	10-14 couples (nicheurs certains)	1-2 couples (échec-par prédation)	10-14 couples (poussins)
Echasse blanche	1-2 couples (nicheurs probables)	0	1-2 couples (1 couveur)
Avocette	1-2 couples (nicheurs possibles)	0	1-2 couples (ébauche de nid)
Gravelot à collier interrompu	7-8 couples (nicheurs certains)	7-8 couples (2 familles)	0.
Petit gravelot	0-1 couple (nicheur possible)	0	1 mâle chanteur
Huitrier pie	0 (non nicheur)	0	0
Chevalier gambete	2 couples (nicheurs certains)	0	2 couples (1 et 3 poussins)
<b>Les rallidés</b>			
Foulque macroule	22-25 couples (nicheurs certains)	11-13 couples (2+ familles)	11-12 couples (4-5 familles)
Poule d’eau	13-16 couples (nicheurs certains)	6-8 couples (1+ famille)	7-8 couples (1 famille)
Râle d’eau	1-2 couples (nicheurs probables)	1 couple (alarme)	0-1 couple
<b>Les rapaces</b>			
Busard des roseaux	0-1 couple (nicheur possible)	0	Parades nuptiales, alarmes
<b>Les passereaux</b>			
Gorgebleue à miroir	3-4 couples (nicheurs certains)	0	3-4 mâles chanteurs (nourrissage de juvéniles)
Panure à moustaches	1-2 couples (nicheurs certains)	0	1-2 couples, transport de nourriture, famille de juvéniles volants
Bruant proyer	0 (non nicheur)	0	0
Tarier des prés	0-1 couple (nicheur possible)	0	0-1 couple (2 mâles chanteurs)
Cisticole des joncs	Non dénombrés (nicheurs certains)	Mâles chanteurs, nourrissage de juvéniles)	Plusieurs mâles chanteurs, nourrissage de juvéniles

Cette saison de reproduction a été marquée par une gestion des niveaux d’eau beaucoup plus favorable à la nidification des oiseaux d’eau sur le polder de Sainte-Marie.

On peut déplorer l’échec de la nidification de l’Echasse blanche ou de l’Avocette élégante pour lesquelles la nidification n’a pu aboutir, mais des résultats très encourageants ont été obtenus. Outre le premier cas de reproduction du Chevalier gambette, la reproduction avérée de la Panure à moustaches, d’autres espèces emblématiques ont vu leurs effectifs nicheurs nettement progresser comme la Gorge bleue (3-4 couples) qui n’avait pas niché sur le site de manière certaine depuis 2011, la Rousserolle effarvate ou le Bruant des roseaux. L’amélioration est également avérée par l’augmentation des effectifs nicheurs des espèces communes (Foulque macroule, Grèbe castagneux, Poule d’eau) et la présence d’au moins 2 couples de Sarcelle d’été et de Canard souchet dont la nidification reste difficile à prouver en l’absence d’observation de familles.

## **SUIVI DE LA REPRODUCTION ET BAGUAGE DU GRAVELOT À COLLIER INTERROMPU**

La saison de reproduction débute avec une première observation de 2 individus au reposoir le 18/04. Premier nid garni (3 œufs) découvert sur un banc de sable au sud du chemin des observatoires le 6 mai tandis qu'une première famille est observée un peu plus au nord le 23 mai dans un secteur qui n'avait pas été préalablement prospecté. Ce premier nid est allé probablement jusqu'à l'éclosion, car il est trouvé vide le 3 juin alors qu'un couple alarme à proximité, laissant supposer la présence de jeunes qui ne seront jamais observés.

Par la suite, 8 nids seront découverts, dont un dernier le 2 juillet, soit au total 10 nichées dont 2 ou 3 à l'éclosion et une seule à l'envol. 2 nids ont été détruits par la marée, 2 nids ont été abandonnés après la ponte du premier œuf, et les autres ont probablement été prédatés.

4 nids ont été découverts sur le banc de sable au sud du chemin des observatoires et les autres sur le haut de plage dans la partie nord de la réserve, avec un effet colonie sur une flèche sableuse où 4 nids ont été observés simultanément.

A noter l'absence totale de reproduction du Gravelot à collier interrompu sur le polder de Sainte-Marie, en raison d'une gestion haute des niveaux d'eau peu favorable à l'espèce.

A signaler également à l'occasion des commémorations du débarquement le passage de 2 jeeps en provenance de la plage d'Utah Beach qui ont bien failli écraser 3 nids dans la partie nord de la réserve.

Les résultats du suivi des nids ont été transmis au Groupe Ornithologique Normand au titre de la participation de la réserve au plan régional d'actions en faveur du Gravelot à collier interrompu et au suivi de l'espèce sur le territoire du Parc.

Les agents de la réserve contribuent également à ce programme de suivi de la population de Gravelot à collier interrompu par le biais du site de saisie en ligne sur lequel ils saisissent les lectures de bagues réalisées sur la réserve ou sur le littoral est du Cotentin dans le cadre du réseau de suivi des limicoles côtiers.

### **III.3) PROGRAMME DE MARQUAGE DES SARCELLES D'HIVER (SU03)**

<b>Objectif du plan</b>	<b>Code opération</b>	<b>Financement</b>	<b>Maîtrise d'œuvre</b>
OBP06	SU03 (RE01)	DREAL-MTES	Régie et L. Gabet, bagueuse CRBPO

#### **Rapport**

- LECLERC H., 2017. Le programme de baguage de la Sarcelle d'hiver sur la réserve naturelle nationale du domaine de Beauguillot. Rapport de stage. Première BTA GMNF, LEGTA de Vire.
- GUILLEMAIN M., 2019. Résultats de la campagne 2018-2019 de baguage des Sarcelles d'Hiver et autres canards de surface. Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage - Unité Avifaune Migratrice

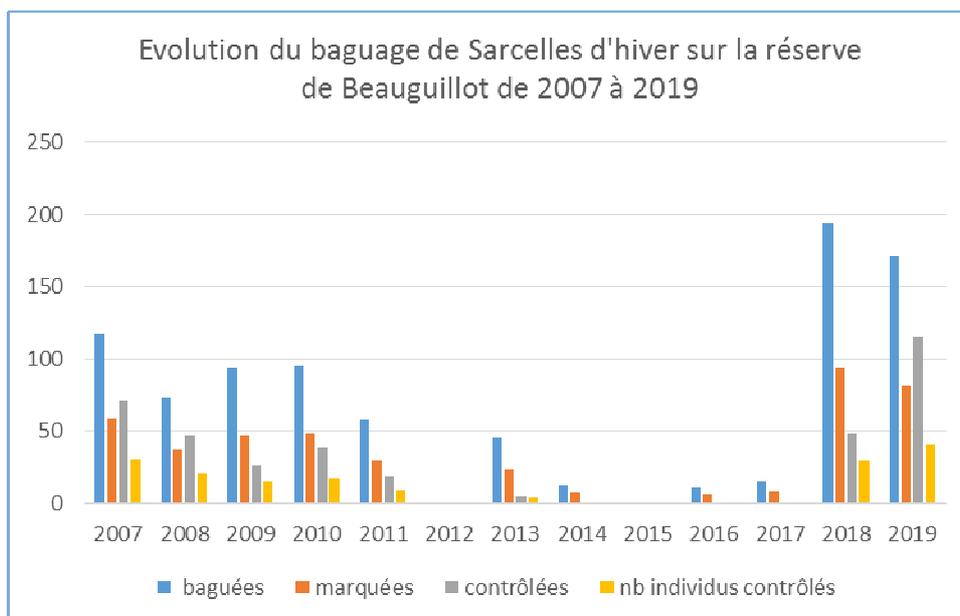
#### **Résumé**

Ce programme, lancé en 2002 par l'Office National de la Chasse et de la Faune sauvage (O.N.C.F.S.) et le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN), vise à mieux comprendre la stratégie d'hivernage de la sarcelle d'hiver sur le territoire national mais également au niveau local (unité fonctionnelle). La réserve naturelle de Beauguillot participe à ce programme depuis 2007.

Comme l'an dernier, le baguage a été réalisé à titre bénévole par Ludivine GABET, bagueuse accréditée par le CRBPO, en collaboration avec les agents de la réserve. La trappe de baguage a été activée du 27 novembre au 9 avril. Compte tenu de différentes interruptions, elle a été activée pendant 99 nuits.

Au total, 171 Sarcelles d'hiver ont été baguées pendant l'hiver 2018-2019, dont 82 oiseaux équipés de selles nasales. 115 recaptures ont été effectuées, pour 41 individus recapturés, ce qui constitue un nouveau record pour le site. Au total, 286 captures ont été réalisées, soit 2,8 captures par nuit d'activation de la nasse.

Afin de soutenir l'effort de baguage, les agents de la réserve ont consenti un effort de recherche d'oiseaux marqués, ce qui a permis d'effectuer un nombre record de 458 contrôles visuels sur la réserve naturelle et sites voisins (Ponts d'Ouve, RCFS de St Georges de Bohons), avec le concours d'observateurs et de photographes qui ont transmis leurs observations.



La contribution de la réserve au bilan national de l'hiver 2018-2019 est de 26 % pour le nombre de Sarcelles baguées, 58 % pour le nombre de recaptures, 44 % pour le nombre d'oiseaux recapturés, 61 % pour le nombre de contrôles visuels effectués et 56 % pour le nombre d'oiseaux contrôlés visuellement.

Ces résultats reflètent le fort investissement personnel de Ludivine Gabet sur l'ensemble de la période hivernale, ainsi que le bon fonctionnement de la trappe de baguage. A signaler également la capture et le baguage d'une Bécassine des marais le 7/12 et de 2 Sarcelles d'été le 05/04, ce qui constitue une première pour le site.

Parmi les reprises et contrôles lointains, on peut mentionner une reprise sur l'île Kolguev, au nord de la Russie (à un peu plus de 1300 km) d'un oiseau probablement consommé par un rapace et un contrôle au Portugal dans l'estuaire du Tage. Pour la saison de chasse 2018-2019, le nombre total de reprises est de 22 oiseaux dont 12 dans la Manche, 4 dans le Calvados, 3 en Seine-Maritime, 1 dans le Nord, 1 en Loire Atlantique et 1 au Pays de Galles. Signalons enfin une reprise précoce de l'activité de baguage pour la saison 2019-2020, puisqu'en raison de l'augmentation rapide des niveaux d'eau, la trappe a pu être activée avec succès dès la mi-novembre et les premières captures enregistrées le 22 novembre, les plus précoces depuis la mise en œuvre du programme sur la réserve.

Tableau – Tableau des contrôles visuels (C) hors réserve naturelle et des reprises (R) de sarcelles d'hiver, marquées sur la réserve naturelle en 2018-2019.

Bague	Baguage	Contrôle visuel (C) ou reprise à la chasse (R)		Sexe
	Date	Lieu	Date	
FS 98222	13/01/2019	France, Osmanville/14 (R)	24/01/2019	M
DB 114669	14/12/2017	France, Sainte-Marie-du-Mont, Utah/50 (R)	20/12/2018	M
EC 100627	20/01/2018	France, Houesville/50 (R)	28/01/2019	F
FS 107943	12/12/2018	France, Saint-Hilaire-Petitville/50 (R)	26/12/2018	M
FS 107988	25/02/2018	France, Angoville-au-Plain/50 (R)	17/11/2018	F
FS 109587	19/12/2018	France, Audouville-la-Hubert/50 (R)	28/12/2018	F
FS 98273	18/12/2017	France, Sainte-Marie-du-Mont/50 (R)	12/01/2019	F
FS 107931	30/11/2018	France, France, Sainte-Marie-du-Mont/50 (R)	20/01/2019	F
FS 109553	14/12/2018	France, Saint-Fromond/50 (R)	12/01/2019	M
FS 109555	14/12/2018	France, Sainte-Marie-du-Mont/50 (R)	19/01/2019	F
FS 109556	16/12/2018	France, Saint-Hilaire-Petitville/50 (R)	26/01/2019	M
FS 110025	17/03/2019	France, Geffosse-Fontenay/14 (R)	22/09/2019	M
FS 107963	21/02/2018	France, Honndschothe/59 (R)	25/11/2018	M
FS 110008	02/02/2019	Russie, Ile Kolguev (R)	20/07/2019	M
FS 98299	13/01/2018	Grande-Bretagne, Pays de Galles (R)	29/11/2018	M
FS109969	27/02/2018	France, Sangatte/59 (R)	03/11/2019	F
FS110189	05/04/2019	France, Sainte-Marie-du-Mont/50 (R)	08/11/2019	F
FS 109551	13/12/2018	Espagne, Navarre, Figarol, Estanca de Dos Reinos (C)	26/10/2019	F
FS109568	16/12/2018	France, Frossay, Le Masserault/44 (C)	01/01/2019	F

Bague	Baguage	Contrôle visuel (C) ou reprise à la chasse (R)		Sexe
	Date	Lieu	Date	
FS109590	19/12/2018	France, Frossay, Le Masserault/44 (C)		M
FS109576	16/12/2018	Grande-Bretagne, Hampshire, Titchfield (C)		M
FS109578	16/12/2018	Allemagne, Prenslauer Klärteiche (C)		M
FS107974	23/02/2018	Portugal, Sautarem, delta du Tage (C)		F
FS110194	07/04/2018	France, Saint-Georges-de-Bohon/50 (C)		M
FS110198	08/04/2018	Danemark, Île Lolland (C)		M
FS109562	16/12/2018	France, Carentan-les-Marais/50 (R)		F
FS110014	17/03/2019	France, Loon-Plage/59 (R)		F
FS110156	28/03/2019	France, Sainte-Marie-du-Mont, Le Grand-Vey/50 (R)		F

### III.4) SUIVI DU PHOQUE VEAU-MARIN (SU05)

Objectif du plan	Code opération	Financement	Maîtrise d'œuvre
OBP06	SU05	DREAL-MTES-FEADER	Régie et F. Fortin (aéroclub de Bréville-sur-Mer)

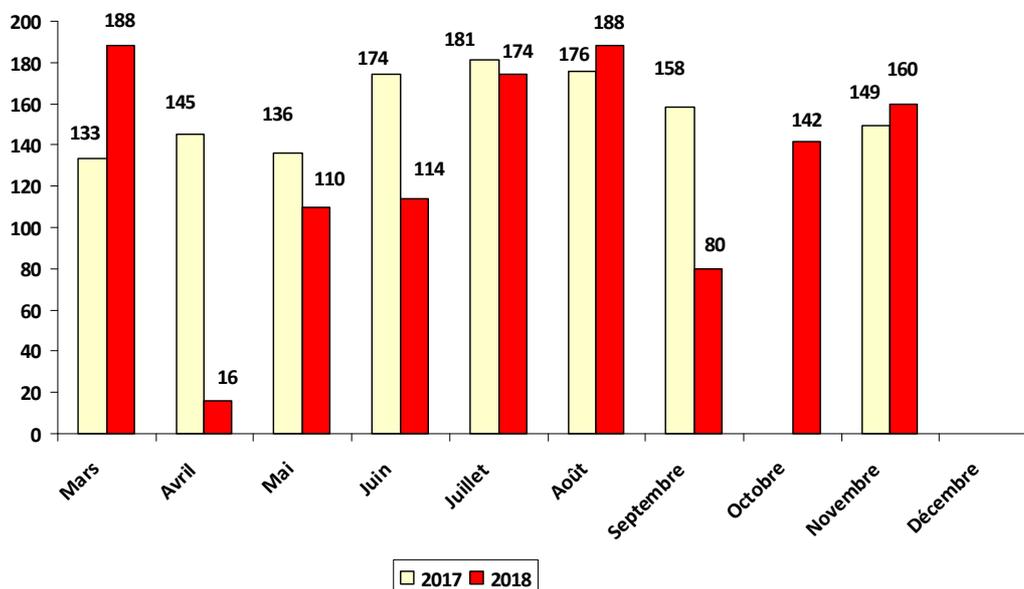
#### Rapport

- Bilan d'activité 2019

FINANCEMENTS	FEADER (63%) – DREAL (37%) (dossier demande 2017)												TOTAL	
	MOIS	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N		D
Nombre de vols prévus en 2019	1	0	1	0	1	1	1	2	2	2	0	1	0	11
Nombre de vols réalisés en 2019	0	0	1	1	1	1	1	2	2	1	1	1	0	11

#### Résumé

Cette année, l'effectif maximum dénombré est de 193 individus dont 46 couples mère-petit (vol du 29 août 2019)



Graphique – Effectifs recensés de phoques veau-marin en baie des Veys de janvier à décembre.



Figure – Localisation à marée basse des phoques veau-marin (en jaune) le 29 août 2019; et des phoques gris (en rose) le 20 août 2019. Les limites maritimes de la Réserve naturelle sont figurées en rouge. Les numéros se rapportent aux way-points du tableau 11.



Figure – Localisation des phoques (veau-marin) à haute-mer, le 12 juillet 2019. Les limites maritimes de la Réserve naturelle sont figurées en rouge.

Tableau – Tableau de localisation des phoques lors du vol du 29 août 2019 (veau-marin) et du 20 août 2019 (gris) (WGS84).

Points	Latitude N	Longitude Ouest	Effectif Phoque veau-marin	Effectif Phoque gris
1	49.37352°	-1.12331°	25	0
2	49.3911°	-1.10959°	11	0
3	49.40162°	-1.11601°	1	0
4	49.37571°	-1.1502°	96	0
5	49.37932°	-1.15267°	11	0
6	49.3738°	-1.15456°	31	0
7	49.37183°	-1.15973°	18	0
8	49.39883°	-1.14271°	0	4
9	49.37913°	-1.14713°	0	5

D'autre part, si les suivis aériens sont effectués lors de la marée basse (effectifs maximaux recensés), des suivis de contrôle sont réalisés à marée haute pour permettre, entre-autre, de déceler des évolutions dans les modalités d'utilisation spatio-temporelle de l'estuaire par les phoques.

Plusieurs animaux (jusqu'à 19 individus), dont quatre femelles accompagnées de leur petit, ont été régulièrement observés à l'embouchure de l'Ecalgrain, sud du Grand-Vey.

● GALLOO-BEAUVAIS M., 2019. – Identification de l'origine des blessures subies par les phoques veau-marin (*Phoca vitulina*) en baie des Veys (50). Rapport de stage. BTSGPN-LEGTA Saint-Chély-d'Apcher. 15 p.

A la suite de la récupération d'une femelle gestante de phoque veau-marin, échouée morte le 17 mai 2018, qui présentait une perforation sur la partie antérieure de la cage thoracique, nous avons porté une attention particulière à ce genre de blessures sur les phoques au repos. Nos observations ont révélé qu'au moins sept animaux présentaient le même type de blessure, au niveau de la tête, du cou ou de la partie antérieure de la cage thoracique.



Phoque veau-marin présentant une blessure au niveau de la tête, sur le reposoir de haute mer le 21/05/2019.



Phoque veau-marin présentant une blessure au niveau du plexus, lors du vol du 20/09/2019.

Ce constat établi, nous avons recherché l'origine de ces atteintes en parcourant les chenaux du schorre, la partie émergée du chenal de Carentan et les concessions conchylicoles. C'est au niveau de celles-ci que des éléments sont apparus potentiellement dangereux pour les animaux et liés aux anciennes structures métalliques des tables laissées sur place.



Exemple de structure de table susceptible de blesser les animaux rencontré lors des prospections



Exemple de structure de table susceptible de blesser les animaux rencontré lors des prospections

### III.5) RÉCOLTE DE FÈCES DE PHOQUE VEAU-MARIN (SU06)

Objectif du plan	Code opération	Financement	Maîtrise d'œuvre
OBP06	SU06	DREAL-MTES	Régie

#### Rapport

- Bilan d'activité 2019

#### Résumé

Nous poursuivons la récolte de fèces de phoques sur les reposoirs de haute mer, afin de compléter les connaissances déjà acquises sur le régime alimentaire de l'espèce dans l'estuaire et la structure génétique du groupe. Ce sont actuellement près de 400 prélèvements qui ont été récoltés. Après échanges avec l'Université de La Rochelle (J. Spitz), une convention de recherche en collaboration a été signée permettant à S. Laurent de suivre une nouvelle semaine de formation pour analyser les fèces récoltés. Une première étude, commandée par le Groupe Mammalogique Normand et qui concernait l'analyse d'une vingtaine de crottes, a été rendue. Une seconde partie, qui bénéficie d'un cofinancement FEADER/AFB, a été initiée en 2019 et concerne les autres prélèvements.

Simultanément, une partie de chaque fèces est conservée à des fins d'analyse moléculaire.

### III.6) CONTRIBUER À L'OBSERVATOIRE «PHOQUE VEAU-MARIN» (SU07)

Objectif du plan	Code opération	Financement	Maîtrise d'œuvre
OBP07	SU07	DREAL-MTES	Régie

Comme chaque année, les résultats du suivi sont fournis pour alimenter la Seal Data Base de l'ICES (International Council for the Exploration of the Sea) et d'OSPAR via Sophie Poncet (AFB).

#### RÉUNIONS / GROUPES DE TRAVAIL

Date	Lieu	Objet	Agent
25 et 26/03/2019	Cabourg	Réunion de l'observatoire « Phoques »	C / CM

### III.7) RÉSEAU NATIONAL D'ÉCHOUAGE DES MAMMIFÈRES MARINS (SU08)

Objectif du plan	Code opération	Financement	Maîtrise d'œuvre
OBP07	SU08	DREAL-MTES	Régie

#### Rapport

- Bilan d'activité 2019

#### Résumé

Cette année, le personnel est intervenu sur l'échouage de quatre phoques veaux-marins (*Phoca vitulina*), dont un jeune de moins de trois jours et trois dauphins communs (*Delphinus delphis*).

#### RÉUNIONS / GROUPES DE TRAVAIL

Date	Lieu	Objet	Agent
13/03/2019	Caen (DREAL)	Réunion du réseau national d'échouage	C / CM / T

### III.8) SUIVI DES COQUES EN TANT QUE RESSOURCE ALIMENTAIRE POUR LES OISEAUX (SU11)

Objectif du plan	Code opération	Financement	Maîtrise d'œuvre
OBP03	SU11	DREAL-MTES	GEMEL-Normandie

#### RÉUNIONS / GROUPE DE TRAVAIL

Investissement	Date	Lieu	Objet	Agent
Groupe de travail	12/02/2018	Caen (DREAL)	Point sur le suivi des gisements de coques	C

#### Rapport

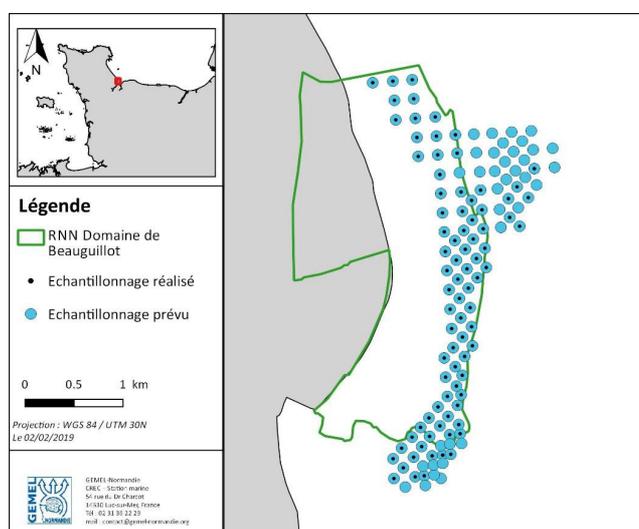
- GARCIA A., BAFFREAU A. & TIMSIT O., 2019. – Évaluation de la biomasse exploitable de coques, *Cerastoderma edule* (Linnaeus, 1758), sur le gisement classé de Beauguillot. Février 2019. *Rapport final*. GEMEL-N, CREC, Luc-sur-Mer. DREAL Basse-Normandie. 11 p.

#### Résumé

L'objectif de ce travail, initié en 2013, était d'estimer la taille du gisement de coque (*Cerastoderma edule*) à l'échelle du flanc ouest de la baie des Veys à la fin de l'hiver (21, 22 et 23 janvier 2019). La méthode est basée sur celle développée par le GEMEL-N depuis 2009 pour estimer la taille du gisement à l'échelle de la baie des Veys. Le plan d'échantillonnage est présenté sur la figure suivante. Sur l'ensemble de cette zone, 85 stations sur 120 ont été échantillonnées pour des raisons liées à un plan d'échantillonnage dans la zone nord-est est actuellement trop ambitieux pour la période d'accessibilité (30 minutes d'accès à la zone nord-est par coefficient 103) ; et par la divagation des chenaux.



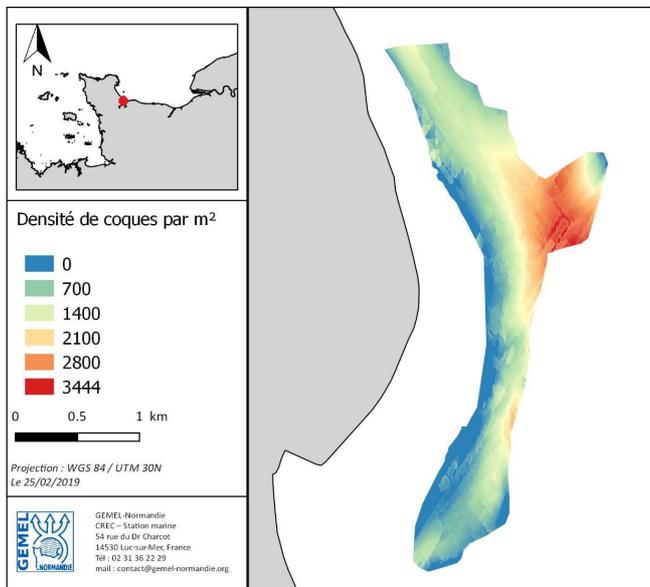
Les prélèvements ont été réalisés sur un quadrat de  $\frac{1}{4}$  de m<sup>2</sup> et à l'aide d'un tamis de maille ronde de 4 mm. La profondeur de prélèvement varie entre 5 et 13 cm. Chaque coque prélevée a été mesurée et pesée. Les cartographies de la répartition des individus en fonction de leur taille sont présentées dans les figures suivantes pour les coques de taille supérieure à 27 mm, comprise entre 15 et 27 mm et inférieure à 15 mm.



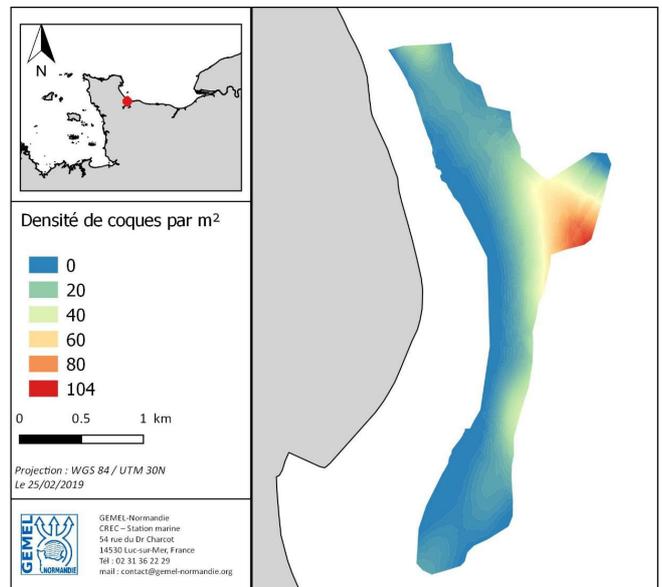
La répartition des coques de taille supérieure à 27 mm se fait principalement sur les bas d'estran et au bord des chenaux de la zone nord-est, suivie depuis 2017. Les coques de 15 à 27 mm et <15 mm sont présentes sur l'ensemble de la zone d'étude. Les plus grandes surfaces de très haute densité se situent au nord-est et au sud de la réserve.

Tableau – Evolution de 2016 à 2019 des biomasses totales exploitables en tonnes en mars sur la réserve naturelle (stricto sensu).

Année	Biomasse totale exploitable		
	Minimum	Moyenne	Maximum
<b>2019</b>	238,92	252,68	266,44
<b>2018</b>	132,38	152,71	173,03
<b>2017</b>	104,4	118,4	132,75
<b>2016</b>	180,17	196,25	211,74



Carte - Répartition des coques de taille comprise entre 15 et 27 mm au 23 janvier 2019, sur le gisement classé du domaine de Beauguillot.



Carte - Répartition des coques de taille > à 27 mm au 23 janvier 2019, sur le gisement classé du domaine de Beauguillot.

La biomasse totale exploitable a légèrement augmenté depuis l'année dernière. La situation en 2019 se rapproche de celle observée en 2014 (230,28 t). On observe une forte diminution de la biomasse totale exploitable depuis 2009. La zone présentant de fortes densités correspond à la zone nord-est, laquelle est traversée par le chenal et ses divagations.

### III.9) SUIVI DE LA BATRACHOFAUNE (SU13)

#### **PARTICIPER AU PROGRAMME POPAMPHIBIEN**

**Grenouille rousse (*Rana temporaria*)** : les premières pontes ont été notées le 28 janvier dans les Peupliers (fossé est), Nord 2 (drain ouest), l'Entre-Dunes-Nord (fossé central), les Trèfles (fossé amont de la Mare aux Oies) et la Mare aux Oies (fossé est). Le 15/02, de nouvelles pontes ont été notées dans toutes ces parcelles ainsi que dans la dépression centrale de la Mare aux Oies et dans le fossé en aval de la Mare aux Truites (50 Vergées).

Les premiers têtards ont été observés les 15/02 dans le fossé est de la Mare aux Oies et le fossé central de l'Entre-Dune-Nord où ont probablement eu lieu les premières pontes. Le 8 mars, toutes les pontes sont écloses sauf les dernières pontes observées le 15/02 dans le drain ouest de Nord 2 où des têtards ont été notés le 11/04.

Il s'agit d'une année record depuis la mise en place d'un suivi systématique des zones de pontes avec 217 à 251 pontes observées sur au moins 23 sites de pontes différents et une dizaine de nouveaux sites. C'est un résultat assez exceptionnel dans un contexte de régression généralisée de l'espèce en Normandie.

**Alyte accoucheur (*Alytes obstreticans*)** : aucun contact cette saison

**Crapaud calamite (*Bufo calamita*)** : première donnée le 16/01 sur le chemin au pied de la digue du XIXème. Pas de reproduction dans la dépression humide de la Grande-Pièce-de-Mer.

**Crapaud épineux (*Bufo spinosa*)** : noté dans la trappe de baguage du 6/02 au 7/03

**Salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*)** : 1 individu noté le 28/02 traversant le chemin à la lueur des phares vers 21h30 (première donnée pour la réserve).

Tableau - Résultats de la mise en œuvre 2019 du protocole Poamphibien-spécifique (Amphibiens urodèles) sur les mares de la Réserve naturelle nationale du Domaine de Beauguillot (Les résultats 2017 figurent entre parenthèses ; ceux de 2018 en italiques).

Mare	Dates	TC	LH	LV	IA	Poissons	Dytiques	Hydrophiles
Goutte	Période 1	2 2 (7)	3 13 (4)	2 0 (1)	0 0 (0)	0 3 (5)	0 1 (0)	1 1 (4)
	Période 2	4 2 (5)	5 4 (2)	1 1 (0)	1 1 (0)	0 6 (11)	0 2 (1)	3 3 (4)
Sud3	Période 1	8 38 (8)	15 14 (11)	0 0 (0)	6 9 (3)	0 0 (0)	0 5 (1)	2 4 (5)
	Période 2	2 20 (14)	13 25 (9)	3 6 (1)	3 14 (8)	0 0 (0)	1 1 (2)	5 1 (7)
Sud2	Période 1	0 4 (6)	6 26 (53)	2 20 (4)	2 4 (3)	0 0 (0)	0 2 (0)	4 1 (1)
	Période 2	1 7 (2)	21 20 (24)	12 7 (5)	3 1 (0)	0 0 (0)	0 1 (1)	1 2 (7)
Sud1	Période 1	0 0 (0)	15 29 (9)	0 4 (3)	1 0 (1)	0 11 (3)	0 2 (0)	0 0 (4)
	Période 2	0 0 (0)	9 12 (7)	9 0 (1)	3 1 (0)	6 19 (12)	0 0 (4)	1 0 (0)
Peupliers	Période 1	4 2 (0)	21.42 (6)	0 0 (0)	1 3 (0)	0 2 (1)	0 0 (0)	2 2 (2)
	Période 2	0 1 (1)	10 1 (14)	0 0 (4)	0 0 (0)	3 24 (68)	3 0 (4)	1.20 (11)
Nord2	Période 1	2 5 (4)	20 20 (6)	0 0 (0)	2 1 (0)	0 136 (2)	1 1 (3)	6 3 (5)
	Période 2	0 2 (5)	21 1 (6)	0 0 (0)	0 0 (0)	0 92 (146)	0 0 (0)	2 5 (5)
Nord3	Période 1	7 26 (13)	27 27 (28)	2 5 (1)	0 1 (0)	0 0 (0)	0 1 (1)	8 9 (1)
	Période 2	7 16 (4)	29 0 (5)	1 0 (0)	0 1 (1)	0 0 (0)	1 2 (0)	7 8 (1)
Bois Bâtiments	Période 1	2 3 (7)	25 49 (39)	1 3 (2)	14 40 (34)	0 1 (0)	0 0 (0)	0 0 (0)
	Période 2	0 2 (8)	16 24 (29)	0 2 (8)	8 16 (32)	0 0 (0)	0 0 (0)	0 0 (0)
Le Bois	Période 1	0 0 (0)	6 52 (27)	0 0 (3)	6 16 (13)	0 0 (0)	0 3 (0)	0 0 (0)
	Période 2	0 0 (0)	46 17 (16)	4 1 (1)	21 2 (14)	0 0 (0)	0 1 (0)	0 0 (0)
<b>TOTAL Période 1</b>		<b>25 80 (45)</b>	<b>138.272.(183)</b>	<b>7 32 (14)</b>	<b>32 74 (54)</b>	<b>0 153 (11)</b>	<b>1 15 (5)</b>	<b>22 20 (22)</b>
<b>TOTAL Période 2</b>		<b>14 50 (39)</b>	<b>170 104 (112)</b>	<b>30 104 (20)</b>	<b>39 36 (55)</b>	<b>9 141 (237)</b>	<b>5 7 (12)</b>	<b>20 39 (35)</b>

[Période 1 : février-mars ; Période 2 : avril-mai ; TC : Triton crêté (*Triturus cristatus*) ; LH : Triton palmé (*Lissotriton helveticus*) ; LV : Triton lobé (*Lissotriton vulgaris*) ; IA : Triton alpestre (*Ichtyosaura alpestris*)].

### SUIVI DU TRITON CRÊTÉ

Objectif du plan	Code opération	Financement	Maîtrise d'œuvre
OBP06	SU13	DREAL-MTES	Régie

#### Rapport

- Bilan d'activité 2019

#### Résumé

Dans le cadre du suivi de la population du Triton crêté de la réserve naturelle, les sessions de piégeage se sont déroulées du 04 avril au 10 mai 2019 et ont permis la capture de 39 tritons crêtés, portant ainsi à 511 le total d'individus identifiés par photographie et figurant dans la base de données.

### PARTICIPER AU PROGRAMME POP-REPTILE

Objectif du plan	Code opération	Financement	Maîtrise d'œuvre
OBP04	SU13	DREAL-MTES	Régie

#### Rapport

- Bilan d'activité 2018
- MORIN R., 2018. Le suivi des reptiles de la réserve naturelle nationale de Beauguillot. Rapport de stage. Première BTA GMNF, LEGTA de Vire.

## Suivi temporel

Suite à l'inventaire de 2016, un suivi temporel des reptiles a été mis en place selon le protocole POP-reptiles 2 élaboré en concertation par la Société Herpétologique de France (SHF), Réserves Naturelles de France (RNF) et l'Office National des Forêts (ONF).

Le protocole repose sur des transects de 4 plaques-abri (tapis de carrière) espacées de 20 à 50 m et positionnées de manière optimale pour favoriser leur utilisation par les reptiles. Dans le cadre d'un suivi temporel, les prospections s'inscrivent dans le temps. Le suivi doit être réalisé chaque année à la même période. Le protocole prévoit un déplacement des transects tous les 2 ans afin de s'affranchir d'un éventuel effet local (exemple : fermeture du milieu).

Trois transects ont été positionnés en 2017 dans le quart sud-ouest de la réserve (La Goutte et Sud 3), 2 en pieds de haie avec une exposition est et 1 en lisière de prairie, sous une clôture entre zone pâturée et zone fauchée en milieu ouvert.

Le protocole prévoit un minimum de 6 passages par transects concentrés sur une période d'un à deux mois correspondant au pic d'activité des reptiles, en respectant un délai minimum de 2 jours entre 2 passages. Les prospections peuvent être réalisées soit à vue dans un premier temps (aller) puis en retournant les plaques (retour) soit uniquement en retournant les plaques.

La difficulté du protocole repose sur le choix du moment pour assurer le suivi, dont le résultat est étroitement lié aux conditions météorologiques, notamment l'ensoleillement et le vent qui conditionnent la température extérieure.

Afin de s'affranchir de cette contrainte et d'améliorer la fiabilité des résultats, le contrôle à vue a été abandonné au profit du seul contrôle des plaques comme le permet le protocole et comme le justifient les résultats enregistrés au cours de 2 premières années de suivi (18 % des individus contactés à vue contre 82 % des individus contactés sous plaque). Cette nouvelle option permet de réduire le temps consacré à la mise en œuvre du protocole et d'accorder un peu plus de temps aux prospections complémentaires.

Par ailleurs, afin de cerner la période de suivi la plus favorable sur la réserve, deux séries de 6 passages ont été programmées, la première en début de printemps (du 17/04 au 22/05), la seconde en fin de printemps (du 11/06 au 11/07).

Tableau – Résultat du suivi POP-reptiles 2 sur la Réserve Naturelle Nationale du Domaine de Beauguillot 2019 (2018 entre parenthèses)

		Transect 1	Transect 2	Transect 3	Total
Première période (17/04 – 22/05)	Couleuvre à collier	6 (16)	4 (11)	18 (3)	28 (30)
	Orvet fragile	9 (20)	5 (7)	6 (2)	20 (29)
	Total	15 (36)	9 (18)	24 (5)	48 (59)
Deuxième période (11/06 – 11/07)	Couleuvre à collier	3 (16)	2 (11)	9 (3)	14 (30)
	Orvet fragile	1 (20)	30 (7)	6 (2)	37 (29)
	Total	4 (36)	32 (18)	15 (5)	51 (59)

Outre la réduction du temps de passage sur les transects, le changement de protocole ne semble pas altérer la continuité des résultats enregistrés depuis la mise en place du suivi. Néanmoins, on observe des résultats assez contrastés d'une espèce à l'autre selon la période et selon les transects.

Quelle que soit la période considérée, le nombre total de contacts total est en baisse par rapport à la saison précédente mais si l'on élimine les 12 contacts à vue de 2018, on reste sur des chiffres tout à fait comparables pour les 2 périodes : 48 contacts pour la première et 51 pour la seconde contre 47 en 2018 (et 26 en 2017).

Etant donné que les 12 contacts à vue de 2018 concernaient uniquement la couleuvre à collier, on constate pour cette espèce une nette augmentation du nombre de contacts sur la première période (+10) et une légère baisse sur la seconde (-4). Pour l'Orvet fragile, c'est l'inverse : diminution du nombre de contact sur la première période (-9) et augmentation sur la seconde période (+8). Il faut probablement y voir un décalage des périodes d'activités des 2 espèces et choisir l'une ou l'autre période reviendra probablement à privilégier le suivi de l'une ou l'autre espèce.

Cependant, si l'on considère les résultats transect par transect, en tenant compte du nombre de contact à vue de couleuvre à déduire sur chacun d'entre eux pour l'année 2018 (-4 pour T1, -7 pour T2 et -1 pour T3), on s'aperçoit que l'interprétation des résultats est loin d'être aussi simple. Ainsi, sur T1 le nombre de contact est en nette hausse, quelles que soit l'espèce et la période.

Sur T2, le nombre de contact est stable en première période, en hausse pour la seconde notamment pour l'Orvet. Sur T3, comme sur T1, le nombre de contact est en hausse quelle que soit la période et l'espèce.

Les fortes variations observées selon les transects ne sont très certainement pas à mettre sur le compte du changement de protocole. Des modifications subtiles de l'habitat liées à une évolution récente de la gestion peuvent être évoquées : pas de débroussaillage récent du pied des haies depuis la mise en place des transects (fermeture du milieu ?), présence de chevaux dans la parcelle de la Goutte (T1 et T3) en 2019.

La première période présente des résultats plus proches des résultats enregistrés les 2 années précédentes et semble par ailleurs plus propice à la bonne détection des 2 espèces. Elle sera donc privilégiée par rapport à la seconde période. Il semble par ailleurs nécessaires de procéder au déplacement des plaques sur ces trois transects comme le prévoit le protocole.

Le recours exclusif aux plaques-abri ne permet pas de s'affranchir totalement des contraintes liées aux conditions météo, même en début de matinée. La limite prévue par le protocole est une température maximale de 25°C sous les plaques qu'il est difficile de prévoir à distance. Celle-ci dépend en effet de plusieurs facteurs dont la température minimale de la nuit et la durée et de l'intensité de l'ensoleillement dans les heures qui précèdent le passage de l'observateur. Afin d'effectuer les passages dans des conditions optimales, une plaque témoin sera positionnée à proximité du bureau, dans des conditions d'exposition similaires à celles qui prévalent sur les transects de manière à pouvoir anticiper une éventuelle surchauffe des plaques et renoncer à une sortie qui ne serait pas opportune.

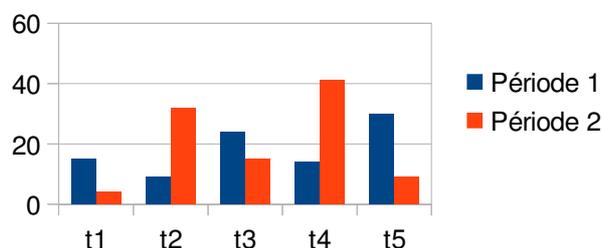
### Complément d'inventaire.

Un complément d'inventaire a été réalisé avec des plaques sur des lisières où aucun contact n'avait été enregistré lors de l'inventaire de 2016. Afin de pouvoir faire d'éventuelles comparaisons avec les transects en place, l'inventaire a été mené sur des transects de type Protocole POP-reptiles 2. Un premier transect (T4) a été positionné sur la lisière est du boisement entre le Pré au taureau et la digue du XIXème, sur un substrat sablonneux sec. Un deuxième transect (T5) a été positionné le long de la lisière est du bois, en contrebas de la digue du XIXème, sur un substrat plus frais et plus humifère, avec une plus forte dynamique végétale. Notons que les 2 transects sont soumis à un même régime de pâturage.

Les 2 espèces de reptiles de la réserve ont été contactées sur chacun des 2 transects mais de manière assez tranchée. T4 semble plus favorable à l'Orvet quelle que soit la période de passage tandis que T5 se montre nettement plus favorable à la Couleuvre en première période et plus favorable à l'Orvet en seconde période, avec au final un léger avantage à la Couleuvre.

Si l'on compare ces 2 nouveaux transects aux 3 transects mis en place en 2017, T4 s'apparente plutôt à T2 tandis que T5 est plus proche de T3 et dans une moindre mesure de T1. Il est proposé d'intégrer ces 2 transects dans le dispositif de suivi afin d'augmenter sensiblement le nombre de contact (99 contacts pour les 3 premiers, 94 pour les 2 derniers sur les 2 périodes) et disposer de résultats probablement plus représentatifs.

contact totaux



A noter également l'installation tardive de plaques en lisière est du Bois de la Dune Blanche qui n'avait pas été sondé lors de l'inventaire de 2016. Celui a révélé la présence de la Couleuvre à collier et de l'Orvet.

### III.10) POURSUITE DE L'INVENTAIRE DE LA BIODIVERSITÉ (SU14)

8 espèces nouvelles pour le site.

#### LA FLORE

Parmi les espèces de flore mentionnées pour la première fois sur la réserve on peut citer **Rorippa amphibia** (le Cresson jaune), espèce amphibie notée de manière éparse dans le nord de l'île Est, **Lathyrus aphaca** (la Gesse sans feuille), espèce prairiale notée en bordure de chemin le long de la digue de mer sur le polder de Ste Marie, deux espèces assez communes, la deuxième étant un peu plus rare dans la Manche, une espèce rare et localisée, **Senecio aquaticus** (le Sénéçon aquatique), découvert l'an dernier sur la réserve et observé cette année sur le polder de Ste Marie, et **Portula oleracea** (le Pourpier des jardins), une adventice subspontanée, plutôt rudérale, souvent observée à proximité des habitations, observée dans la cour des bâtiments où elle a probablement profité d'un changement du mode d'entretien.

#### LA FAUNE DES INVERTÉBRÉS

**Aphodius cardinalis** Reitter, 1892 [Coleoptera, Aphodiidae] dans les prairies pâturées.

**Onthophagus medius** (Kugelann, 1792) [Coleoptera, Scarabaeidae] dans les prairies pâturées.

**Polistes dominula** (Christ, 1791) [Hymenoptera, Vespidae] autour des bâtiments

**Rabdophaga salicis** (Schrank, 1803) [Diptera, Cecidomyiidae] galles sur saule.

#### LA FAUNE DES VERTÉBRÉS

##### Amphibiens

**Salamandre tachetée** (*Salamandra salamandra*) : 1 individu noté le 28/02 traversant le chemin à la lueur des phares vers 21h30.

##### Oiseaux

**Busard pâle** (*Circus macrourus*) : 1 individu observé en vol sur le polder le 14 avril

**Pic épeichette** (*Dendrocopos minor*) : 2 individus observés dans le bois des Bâtiments le 25 février

#### Chronique ornithologique 2019

**Aigrette garzette** (*Egretta garzetta*) : 55 au dortoir le 10 janvier, encore 31 le 18 avril

**Avocette élégante** (*Recurvirostra avocetta*) : 2 couples le 16/04 sur le polder, 1 chanteur le 22/05, 6 le 26/05, 8 le 05/06

**Balbusard pêcheur** (*Pandion haliaetus*) : 1 le 24/05, 3 le 25/09 et le 1<sup>er</sup>/10

**Barge à queue noire** (*Limosa limosa*) : maximum 172 au reposoir le 25 janvier, 171 le 2 décembre au dortoir

**Barge rousse** (*Limosa lapponica*) : 320 le 07/12/2019, 250 le 06/02

**Bécasseau cocorli** (*Calidris ferruginea*) : 10 le 27/09, 6 le 15/10

**Bécasseau maubèche** (*Calidris canutus*) : 330 le 17/09, 180 le 15/10

**Bécasseau sanderling** (*Calidris alba*) : 480 le 13/11

**Bécasseau variable** (*Calidris alpina*) : 7800 le 07/01

**Bécassine des marais** (*Gallinago gallinago*) : notée du 1<sup>er</sup> au 24 avril, encore une le 24/05.

**Bécassine sourde** (*Lymnocyptes minimus*) : notée à 3 reprises en arrière du cordon dunaire le 6 janvier, le 18 février et le 10 décembre.

**Bernache nonnette** (*Branta leucopsis*) : encore 800 le 10 janvier. Retour le 20/10 (une trentaine), **nouveau record avec 1448** individus le 14 novembre

**Bouvreuil pivoine** (*Pyrrhula pyrrhula*) : un couple le 7 juin (la Goutte) et une famille le 6 août.

**Bruant jaune** (*Emberiza citrinella*) : un mâle chanteur du 25 avril au 15 juin dans La Goutte

**Bruant des neiges** (*Plectrophenax nivalis*) : 2 le 12/11, 1 le 28/11

**Busard pâle** (*Circus macrourus*) : 1<sup>ère</sup> mention de l'espèce avec un individu en vol sur le polder le 14 avril

**Busard des roseaux** (*Circus aeruginosus*) : au moins 12 individus au dortoir dans la grande roselière du polder le 20 novembre

**Butor étoilé** (*Botaurus stellaris*) : 1<sup>ère</sup> mention de l'espèce sur le polder le 16/09

**Caille des blés** (*Coturnix coturnix*) : plusieurs chanteurs du 28 mai au 25 juin

**Canard chipeau** (*Anas strepera*) : maximum 42 le 19/03, 2 couples le 9/04, encore 1 couple le 18/04, 1 mâle le 23/04, 9 individus volants le 28/06 ;

**Canard pilet** (*Anas acuta*) : maximum 1179 le 14 mars, 2 couples le 18/04, 1 couple le 23/04, puis 1 mâle du 7 mai au 24 juin.

**Canard siffleur** (*Anas penelope*) : maximum 3514 le 23 janvier, 1 couple du 3 au 6 juin.

**Canard souchet** (*Anas clypeata*) : maximum 522 le 19 mars, 2 couples du 14 mai au 7 juin

**Chevalier arlequin** (*Tringa erythropus*) : maximum 7 le 12/02, 3 en plumage nuptial le 26/06, 4 le 27/06

**Chevalier gambette** (*Tringa totanus*) : maximum 256 le 17/05, chanteur du 3/04 au 24/05 sur le polder, 2 couples alarment et se perchent sur les saules le 4/06, 1 adulte et un poussin le 14/06, 1 adulte et 3 poussins le 17 juin

**Chevalier sylvain** (*Tringa glareola*) : 1 le 9/09

**Cigogne noire** (*Ciconia nigra*) : 1 le 9/08 au piège photo dans fossé de la dune blanche

**Combattant varié** (*Philomachus pugnax*) : maximum 87 au dortoir le 14/02, encore 10 le 17/05

**Courlis cendré** (*Numenius arquata*) : maximum 2285 au dortoir le 13/12/2018, encore 2080 à la passée le 06/02, plus que 165 à la passée le 7/03, 66 au reposoir dans le chenal le 17/06

Echasse blanche (*Himantopus himantopus*) : 1 à 2 couples notés du 13/05 au 11/06,

**Eider à duvet** (*Somateria mollissima*) : maximum 180 le 21/03, 104 le 16/04, 40 le 06/06, 22 le 14/08

**Epervier d'Europe** (*Accipiter nisus*) : 1 femelle le 6/05, 1 mâle le 10/05

**Faucon émerillon** (*Falco columbarius*) : 1 du 17/01 au 21/02, 1 le 02/12

**Faucon hobereau** (*Falco subbuteo*) : observé à 3 reprises entre le 27/05 et le 25/06

**Faucon pèlerin** (*Falco peregrinus*) : 3 individus en hivernage, 1 immature sur le polder, 2 adultes sur la réserve, dernière observation le 18/04. Le 11/09, 3 posés sur la plage (DPM sud)

**Foulque macroule** (*Fulica atra*) : maximum 351 le 23/01, première famille le 17/04 sur le polder

**Grand Gravelot** (*Charadrius hiaticula*) : 1514 le 17/05

**Harle huppé** (*Mergus serrator*) : 13 le 05/03

**Héron garde-bœufs** (*Bubulcus ibis*) : 625 au dortoir le 26/09

**Hibou des marais** (*Asio flammeus*) : 1 le 28/11 (dune)

**Huitrier pie** (*Haematopus ostralegus*) : 4800 le 07/12/2018, 4100 le 13/11

**Ibis falcinelle** (*Plegadis falcinellus*) : 1 le 10/01

**Locustelle tachetée** (*Locustella naevia*) : chanteur du 16/04 au 25/06 sur le polder et le DPM

**Oie cendrée** (*Anser anser*) : maximum 358 le 23/01, dernières le 25/03 sur le polder. Retour le 10/09 : 9 arrivent en vol par le sud

**Oie rieuse** (*Anser albifrons*) : maximum 5 le 15/01, dernières le 19/02

**Panure à moustaches** (*Panurus biarmicus*) : transport de nourriture le 14/06 dans la grande roselière du polder, entendue le 30/08

**Petit Gravelot** (*Charadrius dubius*) : 2 couples le 11/04, 1 chanteur le 23/05

**Pigeon colombin** (*Columba oenas*) : 300 au sol le 11/01. Premiers le 21/09 : 3 au piège photo, 18 quittent le dortoir le 08/10

**Pluvier argenté** (*Pluvialis squatarola*) : 1200 le 07/01

**Pluvier doré** (*Pluvialis apricaria*) : encore 24 le 05/04. Retour dès le 3/10 avec 16 individus sur le polder

**Râle d'eau** (*Rallus aquaticus*) : 1 le 11/04, alarme le 25/06 en présence d'un couple de pie à l'est du Grand-Etang

**Sarcelle d'été** (*Anas querquedula*) : 1<sup>ère</sup> le 7/03, mâle chanteur le 07/05, 6 le 17/05 ; 1 à 2 couples sur le polder, dernière observation le 24/06,

**Sarcelle d'hiver** (*Anas crecca*) : maximum 1610 le 26/02 et 1697 le 19/11. 1 femelle du 6/05 au 7/06.

**Spatule blanche** (*Platalea leucorodia*) : maximum 27 en hivernage le 26/02, 17 en migration le 15/04, encore 12 le 7/06, dernières le 24/06.

**Sterne caugék** (*Sterna sandvicensis*) : 5 au reposoir le 2/02 sur la plage

**Torcol fourmilier** (*Jynx torquilla*) : 1 le 26/08 (chemin des observatoires)

### III.11) VEILLE ÉCOLOGIQUE SUR LES ESPÈCES INVASIVES ET ENVAHISSANTES (SU15)

Objectif du plan	Code opération	Financement	Maîtrise d'œuvre
OBP04	SU15	DREAL-MTES	Régie

#### Sanglier (*Sus scrofa*) :

La présence de sangliers sur le site est avérée depuis septembre 2016. Les observations directes sont rares mais des traces sont relevées un peu partout, sur la partie terrestre de la réserve, sur la partie maritime (au nord comme au sud) et sur le polder. Un suivi par pièges-photos a été initié sur la réserve naturelle en janvier 2018 pour mieux connaître les effectifs, la composition du ou des groupes et leurs habitudes.

### III.12) SURVEILLANCE PATRIMONIALE (SU17)

#### LA FLORE

Objectif du plan	Code opération	Financement	Maîtrise d'œuvre
OBP06	SU17	DREAL-MTES	Régie

#### Rapports

- Bilan d'activité 2019

#### Résumé

Depuis 2016, le suivi des espèces patrimoniales est réalisé selon la méthodologie proposée par le Conservatoire Botanique de Brest en fonction des enjeux de conservation basé sur différents critères :

- statut de menace au regard de la liste rouge des plantes vasculaires validée en 2015 ;
- statut de protection, responsabilité de la réserve au regard de la population régionale de l'espèce ;
- lien avec la présence d'habitats menacés ;
- taille de la population.

Trois types de suivi sont mis en œuvre en fonction des enjeux de conservation :

- suivi fin pour les espèces à fort enjeu de conservation et faibles populations pour lesquelles la responsabilité de la réserve naturelle est forte,
- veille écologique pour les espèces rares à large population pour lesquelles la responsabilité de la réserve est moindre,
- inventaire périodique (présence/absence) pour les espèces présentant un intérêt localisé.

La liste des espèces concernées est évolutive, en fonction des acquisitions et de l'évolution des connaissances (cf. supra).

#### Le suivi annuel fin des espèces à fort enjeux régional.

Ce mode de suivi concerne 5 espèces : l'Orchis homme-pendu, la Renoncule à feuilles d'Ophioglosse, l'Arroche du littoral, la Patience maritime et la Patience des marais.

**Orchis homme-pendu** (*Orchis anthropophorum*) : aucun pied fleuri le 14/05 (prospection méthodique sur la station + prospection aléatoire dans la parcelle). Végétation moins dense que l'an dernier à la même époque, strate graminéenne plus aérée, mais retard sensible de la floraison des espèces présentes probablement en raison du froid ambiant. Des sondages ont été réalisés sur la station dans les semaines précédentes pour éviter un passage trop tardif.

**Renoncule à feuilles d'Ophioglosse** (*Ranunculus ophioglossifolius*) : Bilan contrasté avec une mauvaise année pour l'espèce sur la station « historique », où les rosettes observées dès le 1<sup>er</sup> avril ont été broutées (probablement par un Ragondin) malgré une mise en défens préalable à l'entrée des bovins (5 inflorescences le 7/05), mais une nouvelle bonne année pour la station découverte l'an dernier dans la Grande-Pièce-de-Mer (au moins 187 inflorescences le 16/05, 216 le 03/06) et la découverte d'une nouvelle station dans le sud de l'Île Est. Pour cette dernière, il s'agit de 27 pieds fleuris plus ou moins isolés (9 microstations géoréférencées), d'une trentaine de cm de haut, découverts le 28/05 dans des dépressions à Eléocharis encore inondées à cette période. A noter que l'espèce n'a pas été retrouvée queue du Grand-Etang où elle avait été découverte l'an dernier. Dans la Grande-Pièce-de-Mer, soumise au pâturage, des inflorescences sont broutées, mais au regard de l'étendue spatiale et numérique de l'espèce, il n'apparaît pas nécessaire de mettre la station en défens.

Quant à l'île Est, elle fait l'objet depuis 2 ans d'une fauche tardive et d'un pâturage du regain ce qui ne présente aucun risque pour l'espèce.

**Arroche du littoral** (*Atriplex littoralis*) : aucun pied suite à une forte modification du trait de côte dans le secteur où l'espèce a été observée ces dernières années (forte accrétion, développement d'une dune embryonnaire).

**Patience maritime** (*Rumex maritimus*) : année exceptionnelle pour l'espèce avec une présence avérée dans trois parcelles de la réserve naturelle :

- la **Dune-de-mer** : nouvelle station avec une cinquantaine de pieds dénombrés le 05/07. Mise en exclos de 44 pieds fleuris dont certains en cours de fructification le 10/07.
- L'**île Est** : plus de 521 pieds dénombrés le 10/07 dont 350 dans une petite dépression à Eléocharis, mises en défens d'une partie de cette population dont de nombreux pieds fleuris et certains en cours de fructification ( $376/521 = 72\%$  sous protection). 6 nouveaux pieds (3 en fleur, 2 fructif et 1 rosette) dans le canal est asséché le 29/08. A signaler l'absence totale de l'espèce sur le lieu des exclos de 2018. En fin de saison, les exclos ont été enlevés et les zones non fauchées ont fait l'objet d'un broyage.
- Le **Grand-Etang** : 19 pieds fleuris ou en cours de fructification sur la rive sud le 06/08 + 6 pieds fleuris au sud de l'îlot central le 29/08 (+ 25 rosettes sp).

Au total, plus de 600 pieds découverts cette année sur la réserve naturelle. L'espèce profite des nouvelles modalités de gestion des prairies du sud (fauche exportation, mise en défens) et probablement de conditions hydrauliques et climatiques favorables. En revanche, l'espèce n'a pas été retrouvée cette année sur le polder de Ste Marie en dépit d'une gestion hydraulique plus favorable à l'espèce.

**Patience des marais** (*Rumex palustris*) : Nouvelle année exceptionnelle pour l'espèce avec une présence avérée sur 6 parcelles de la réserve naturelle et sur le polder de Ste Marie.

- La **Dune-sud** : noté en fleur dans la trappe de baguage le 25/06, découverte le 05/07 dans la dépression au nord du fossé d'accès à la trappe (mise en défens le 10/07), soit au total 43 pieds. Non notée sur les vasières de la zone raclée.
- Les **Trèfles-de-mer** : 4 pieds fleuris en bordure de la vasière le 02/07, 2 pieds abrutis mais en cours de fructification et 1 rosette le 29/08, soit 5 pieds.
- Le Grand-Etang : 13 pieds bien avancés à l'ouest le 04/07, en pleine maturité le 05/08, au moins 39 pieds fleuris et fructif au sud-sud est de l'îlot central le 29/08 (+ 25 rosettes sp), soit au moins 52 pieds.
- Les **Grandes-Iles** : au moins 40 pieds le 05/07, isolés et dispersés pour la plupart, un exclos mis en place le 10/07 (27 inflorescences).
- L'**île est** : Au moins 84 pieds fleuris le 10/07 tous mis en défens.
- La **Grande-Pièce-de-mer** : au moins 11 pieds fleuris et en cours de fructification le 29/08 dans la grande dépression au nord de la parcelle où l'espèce avait été notée en 2018 et découverte d'une nouvelle station dans une petite dépression au sud : 7 inflos abruties le 12/07, 4 rosettes et 1 petite inflorescence le 29/08, soit 18 inflorescences et 4 rosettes.
- Le polder de Ste-Marie : Environ 130 inflorescences et rosettes dans la cuvette au nord de la mare triangulaire et 70 dans la cuvette à l'est de la Petite roselière le 25/06 ; quelques inflorescences en cours de fructification (moins de 10). Une soixantaine d'inflorescences épargnées par la première fauche sur la deuxième station mais aucune sur la première. Manifestement, l'espèce a profité d'une amélioration de la gestion des niveaux d'eau sans que cela ne perturbe les conditions de fauche estivale.

Au total, plus de 246 pieds sur la réserve naturelle et plus de 200 sur le polder de Ste Marie, soit 446 pieds sur l'ensemble du site.

### La veille écologique des espèces rares.

Ce mode de suivi repose sur un état des lieux aussi complet que possible pour 17 espèces. *Cochlearia anglica* figurant dans la liste des espèces prioritaires à suivre sur le territoire du PNR des marais du Cotentin et du Bessin (CBNB, 2019) a été incluse dans la liste des espèces à suivre sur la réserve.

La **Zostère naine** (*Zostera noltii*) : une station de quelques dm<sup>2</sup> a été découverte dans l'extrême sud de la réserve le 23/05, revue un peu plus étendue le 24/06 et le 10/07.

La **Pesse d'eau** (*Hippuris vulgaris*) : nouvelle station de 3 m<sup>2</sup> dans la dépression de la Grande-Pièce-de-Mer (secteur sud-ouest) découverte le 01/04. Quelques tiges supplémentaires notées à une vingtaine de mètres au nord le 24/04, pas de bovins sur la parcelle. Le 16/05, aucun pied fleuri, tiges les plus anciennes commençant à jaunir, apparition de nouvelles pousses, dépressions asséchées et une trentaine de bovins dans la parcelle. Encore présente le 03/06.

A noter cette année l'absence totale de pâturage sur les vasières du Grand-Etang où l'espèce est à présent concurrencée par les autres espèces présentes, notamment *Scirpus lacustris*. Quelques pousses notées dans le fossé passant à l'est du Grand Etang.

Le **Vulpin bulbeux** (*Alopecurus bulbosus*) n'a pas été retrouvé le 16/05 dans la Grande-Pièce-de-Mer où il avait été signalé en 2018. En revanche sa floraison a été notée le 10/05 sur le polder de Sainte-Marie.

### **L'inventaire périodique des espèces à intérêt localisé**

Ce mode de suivi concerne 27 espèces dont une douzaine d'espèces présentes sur le polder de Ste Marie. Il s'agit d'établir et d'actualiser périodiquement par présence/absence une cartographie au 1/5000<sup>ème</sup> de répartition de ces espèces. Certaines espèces présentent une large distribution sur la réserve (Orchis à fleurs lâches, Orchis négligé, Bartsie visqueuse), d'autres sont plus localisées (Mouron délicat, Scirpe épingle, Grand Souchet, Oenanthe de Silaus, etc.). Pour certaines les informations sont d'ores et déjà disponibles (Epipactis des marais, Ophioglosse vulgaire, Oenanthe faux-Boucage, Seigle de mer, etc.), pour d'autres la cartographie reste à établir (Euphrase quadrangulaire, Scrofulaire velue, etc.) mais ne présente pas un caractère urgent.

L'**épipactis des marais** (*Epipactis palustris*) est présente sur plusieurs stations plus ou moins étendues : à l'est de la Luzerne (520 inflorescences), au sud-est des 50 Vergées (130 inflorescences) en continuité de la station précédente, au sud-ouest des 50 Vergées (95 inflorescences), dans le sud-est de l'Entre-Dune-Nord (300 inflorescences), à l'est du fossé de l'Entre-Dune-Nord (une douzaine d'inflorescences isolées et très dispersées), sur la berge ouest du fossé de l'Entre-Dune-Nord (91 inflorescences dont une vingtaine dans une bande de 15 mètres), dans le sud-ouest de l'Entre-Dune-Nord (6 inflorescences) soit au total plus de 1154 inflorescences dénombrées le 4 juillet dans le nord de la réserve. Un peu plus au sud, seule la station en bordure de drain dans l'ouest de Sud 2 a été retrouvée (88 inflorescences), celle du Milieu ayant probablement été abrutie.

Le **fluteau fausse-renoncule** (*Baldelia ranunculoides*) a été noté cette année dans la dépression du nord de la Grande-Pièce-de-Mer.

Le **polypogon** (*Polypogon monspeliensis*) a été noté en progression dans le sud du polder de Ste Marie et trouvé pour la première fois sur la vasière à l'est de la Grande Noue (parcelle pâturée).

Le **scirpe penché** (*Scirpus cernuus*) a été noté le 09/09 en bordure de la mare de Nord 2 restaurée en 2018

En l'absence de pâturage depuis 2 ans, le **Scirpe glauque** (*Schoenoplectus tabernaemontani*) forme sur le Grand-Etang une vaste roselière. Il est présent dans les fossés et les canaux envasés ainsi que dans les cuvettes à Eleocharis du polder de Ste-Marie.

Le **grand pigamon** (*Thalictrum flavum*) profite également du changement de gestion agropastorale des prairies du sud de la réserve. Des micro-stations ont été notées sur Grandes-Iles, l'île est, la Dune-de-mer ainsi que sur l'îlot central du Grand-Etang et le bourrelet sud-ouest de la mare de gabion.

A noter la redécouverte du **saule rampant** (*Salix arenaria*) considéré comme disparu sur la réserve où il avait été autrefois noté dans la Mare aux Oies. Celui-ci a été noté de manière incidente au pied d'une haie en lisière ouest du Becquet le 09/09/

## **LA FAUNE**

### **Le Phoque gris (*Halichoerus grypus*)**

#### **Rapport**

- Bilan d'activité 2019

#### **Résumé**

Ce sont neuf individus qui ont été notés cette année en baie des Veys, lors du vol du 20 août 2019. Par ailleurs, des phoques-gris ont été notés à plusieurs reprises pendant l'hiver 2018-2019 (2 individus du 6 au 21 janvier, 4 individus le 18/02).

Figure – Les cinq phoques gris (*Halichoerus grypus*) observés lors du vol du 20 août 2019 (cliché F. Fortin).



## Les coléoptères coprophages (Scarabaeoidea Laparosticti)

### Rapport-publications

● ADAMI D., 2019 – Caractérisation des peuplements de coléoptères coprophages sur la réserve naturelle nationale du Domaine de Beauguillot. Mémoire de Master 2 « Agrosociologie Environnement Territoire Paysage Forêt » – Université de Caen Normandie. 64 p.

### Résumé

Une étude a été réalisée sur la caractérisation des peuplements de coléoptères Scarabaeoidea Laparosticti. Les objectifs consistaient à évaluer la richesse spécifique du site sur un cycle annuel d'activité (d'avril à novembre) et d'identifier l'influence de la nature des excréments (bovin ou équin) et de l'humidité du sol (prairie hygrophile ou xérophile) sur les peuplements. Au total, 9 907 individus appartenant à 29 espèces ont été récoltés. Parmi ces espèces, quatre sont observées pour la première fois sur la réserve : *Euoniticellus fulvus*, *Aphodius satellitius*, *Aphodius cardinalis* et *Onthophagus medius*. Si les analyses révèlent une influence significative de la nature de l'excrément prise isolément sur les peuplements, le type de prairie apparaît plus prégnant quand il est associé au type d'herbivore. Enfin, l'étude confirme l'originalité des peuplements rencontrés dans le crottin de cheval sur des sols xérophiles.

### Publications

● ADAMI D., soumis – Apports à la connaissance de l'écologie de deux espèces de coléoptères coprophages syntopiques : *Onthophagus vacca* (L., 1767) et *Onthophagus medius* (Kugelann, 1792) (Coleoptera, Scarabaeidae) [Manche, France]. *Bulletin du GRECIA*.

### Résumé

En 2010, le complexe *Onthophagus vacca* est scindé en deux espèces distinctes : *Onthophagus vacca* (L., 1767) et *Onthophagus medius* (Kugelann, 1792) sur la base d'analyses morphologiques et moléculaires (RÖSSNER *et al.*, 2010). Lors d'une étude concernant la caractérisation des peuplements de coléoptères coprophages au sein de parcelles prairiales pâturées, en fonction du type d'herbivore et de la nature du sol, les deux espèces ont été identifiées et étudiées. Cet article vise à présenter les résultats obtenus pour ces deux espèces syntopiques sur leurs préférences écologiques. Au total, ce sont 156 *O. medius* et 366 *O. vacca* qui ont été récoltés d'avril à novembre. En ce qui concerne les préférences écologiques, les deux facteurs étudiés n'influencent pas sur la répartition et l'abondance de *O. vacca*. En revanche, *O. medius* est significativement plus présent dans les pièges appâtés avec de la bouse de vache sur des prairies plutôt xérophiles.

● ADAMI D., en préparation – Apports à la connaissance de l'écologie de trois espèces de coléoptères coprophages syntopiques : *Melinothrips punctatosulcatus* (Sturm, 1805), *Melinothrips prodromus* (Brahm, 1790) et *Melinothrips sphaelatus* (Panzer, 1798) (Coleoptera, Aphodiidae) [Manche, France]. *Bulletin du GRECIA*.

## Les micromammifères

### Rapport

● BEN AÏSSA E., 2019 - Suivi comparé des peuplements micromammaliens de deux sites protégés par l'analyse des proies de l'Effraie des clochers (*Tyto alba*). Mémoire de Master1. Université d'Angers. 33 p.

### Résumé

L'étude avait pour objectifs de compléter l'inventaire des micromammifères de la réserve naturelle et d'assurer le suivi comparé (entre le polder de Brévands et la réserve naturelle), initié en 1992, dans le cadre de l'évaluation de la gestion hydraulique et agropastorale par l'analyse des proies de la chouette effraie.

Les résultats confortent ceux trouvés lors des suivis précédents :

- Un peuplement qui évolue peu sur le polder de Brévands, avec une dominance de *Microtus arvalis* accompagné d'espèces essentiellement mésoxérophiles.
- Un peuplement identique à celui de Brévands en 1992, qui évolue par la forte diminution de la dominance de *M. arvalis* accompagné d'espèces plus nettement mésohygrophiles à hygrophiles.

- Une richesse spécifique et une diversité en augmentation constante sur la réserve naturelle.
- Une fréquence d'occurrence d'espèces aquatiques, à forte valeur patrimoniale, en augmentation constante (*Neomys fodiens*, *Arvicola sapidus*) sur la réserve naturelle.

### III.13) SUIVI DES HABITATS BIOMORPHOSÉDIMENTAIRES (SU18)

Objectif du plan	Code opération	Financement	Maîtrise d'œuvre
OBP08 (OBP07)	SU18 - (AD12)	AESN / FEADER	GEMEL-Normandie

#### LES HABITATS BIOMORPHOSÉDIMENTAIRES EN BAIE DES VEYS

##### Rapport

● BAFFREAU A., BRIEAU L., GARCIA A., TIMSIT O., 2019. – Suivi et cartographie des principaux habitats de la baie des Veys. Collecte des données benthiques en 2018. *Rapport final*. GEMEL-N, Luc-sur-Mer. Agence de l'Eau Seine-Normandie, FEADER, Réserve naturelle nationale du domaine de Beauguillot. 12 p.

##### Résumé

Cette année 2019 marque la première année de mise en œuvre d'un nouveau cycle du programme triennal 2019-2021 de suivi des habitats biomorphosédimentaires en baie des Veys. Ce suivi bénéficie d'un cofinancement FEADER (63 %) et Agence de l'Eau Seine Normandie (37 %) pour un montant total de 24 000,00 €.

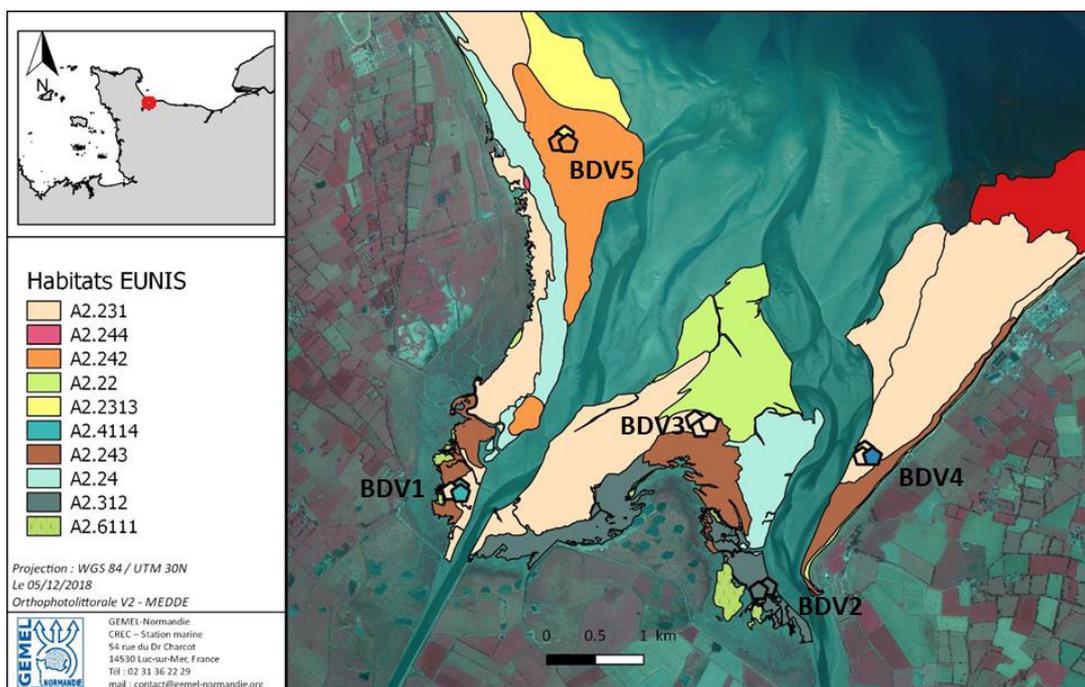


Figure : Répartition spatiale des assemblages issus de la Classification Ascendante Hiérarchique (CAH) sur les données d'abondances moyennes pour 0,03 m<sup>2</sup>, distance de Ward, données non transformées et des habitats correspondants pour l'année 2017.

Au regard des espèces présentes sur les 5 stations, les communautés suivies comme zones d'alimentation sont globalement les mêmes qu'en 2017, même si les espèces montrent des variations d'abondances. Plusieurs explications sont possibles. Le polychète *Pygospio elegans* est une espèce ingénieure qui construit des banquettes par accumulation des tubes sableux. Ces variations peuvent être imputées à la variabilité spatiale de cet habitat pionnier. L'amphipode *Bathyporeia pilosa* est également une espèce pionnière et présente dans les zones en aval du schorre en compagnie de *Corophium arenarium* et de *Peringia ulvae* (A2.244 ; Tableau 6). Elle peut présenter des abondances fortes lorsque les conditions du milieu sont favorables. *B. pilosa* est aussi présente dans des milieux plus ouverts de la baie.

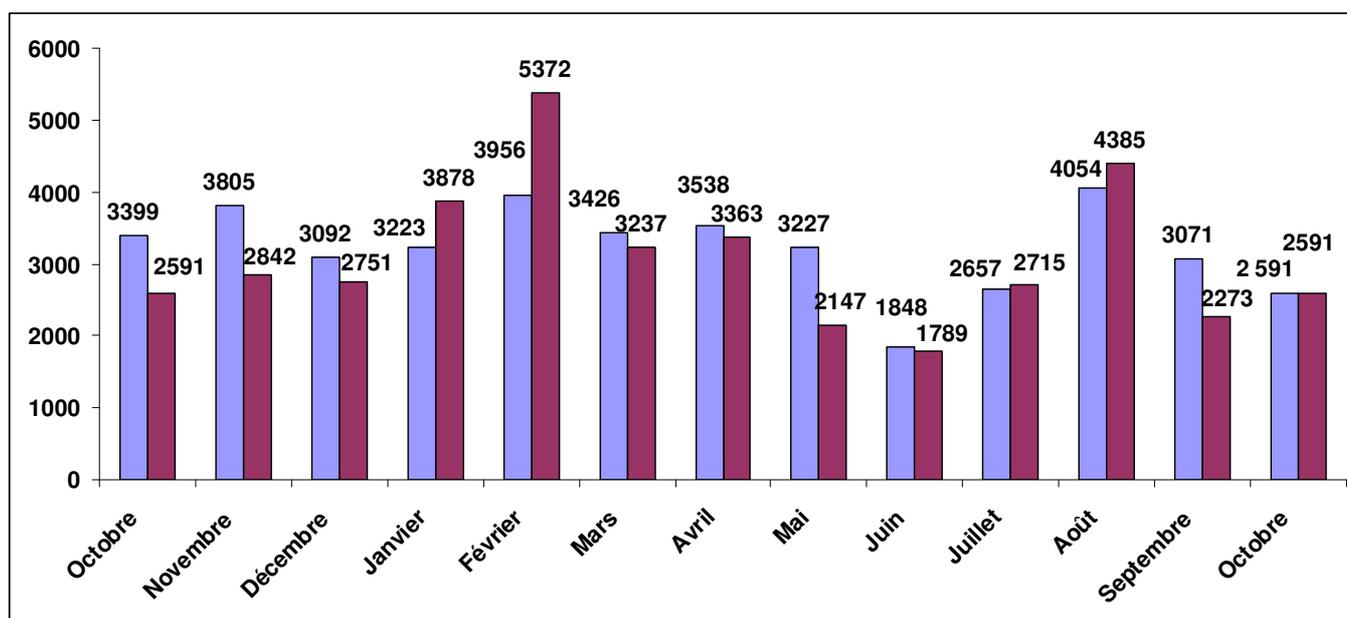
Tableau - Equivalence entre les différentes versions de la typologie des habitats EUNIS et intitulé complet.

Assemblage (CAH)	Habitat EUNIS 2018	Intitulé complet en français
1	A2.231	Estrans de sable fin dominés par des polychètes
2	A2.244	<i>Bathyporeia pilosa</i> et <i>Corophium arenarium</i> du sable vaseux intertidal
3	A2.242	Estrans de sable vaseux dominés par des polychètes et <i>Cerastoderma edule</i>
4	A2.22	Estrans de sable mobile, stérile ou dominé par des amphipodes
5	A2.2313	Estrans de sable fin dominés par <i>Nephtys cirrosa</i>
6	A2.4114	<i>Hediste diversicolor</i> , cirratulidés et <i>Tubificoides</i> spp. dans de la vase sablo-graveleuse intertidale
-	A2.243	<i>Hediste diversicolor</i> , <i>Macoma balthica</i> et <i>Eteone longa</i> dans du sable vaseux intertidal
-	A2.24	Estrans de sable vaseux dominés par des polychètes ou des bivalves
-	A2.312	<i>Hediste diversicolor</i> et <i>Macoma balthica</i> dans du sable vaseux intertidal
-	A2.6111	Herbiers de <i>Zostera noltei</i> (anciennement <i>Zostera noltii</i> ) des sables vaseux intertidaux

La coque, *Cerastoderma edule*, est un bivalve très présent dans la baie des Veys à tous les stades de croissance (juvéniles et adultes, toutes les classes de taille de 1 à 50 mm). Cette population varie en fonction des paramètres hydrodynamiques, de la température ou encore des apports en eau douce du bassin versant de la baie.

### III.14) SUIVI DE LA FRÉQUENTATION DU PUBLIC (SU25)

Du 1<sup>er</sup> octobre 2018 au 30 septembre 2019, ce sont près de 37 350 visiteurs qui ont fréquenté les observatoires de la réserve naturelle.



Graphique – Evolution mensuelle comparée de la fréquentation du public sur le chemin du polder de Sainte-Marie du Mont, entre 2017-2018 (bleu) et 2018-2019 (mauve).

### III.15) SUIVI DE L'EXPLOITATION AGRICOLE (SU27)

Objectif du plan	Code opération	Financement	Maîtrise d'œuvre
OBP03 (OBP04)	SU27 (GH10/GH11)	DREAL-MTES / AESN (pour l'activité régie)	Régie – Agriculteurs conventionnés

Les volumes horaires consacrés par les agriculteurs conventionnés aux travaux de gestion et d'entretien du site ne sont pas intégrés.

En 2019, 2 agriculteurs conventionnés ont exploité la partie terrestre de la réserve naturelle : madame Carine GROUALLE de QUETTREVILLE SUR SIENNE et monsieur Thomas VASCHE de SAINTE-MARIE-DU-MONT.

Cette année 97,65 hectares ont été exploités sur près de 124 hectares exploitables. La différence est gérée directement par le personnel de la réserve, car elle concerne des parcelles difficiles à entretenir par l'outil agropastoral mis en place.

Tableau – Superficies exploitées en 2019 et dates de signature et d'échéance des conventions agricoles.

Exploitant	Superficie exploitée	Date Signature	Date Début	Echéance autorisation
Carine GROUALLE	51 ha 29 a 00 ca	03/01/2017	01/01/2016	31/12/2020
François VASCHE	41 ha 89 a 86 ca	03/01/2017	01/01/2016	31/12/2020

Les surfaces pouvant faire l'objet d'une aide au titre du programme Natura 2000 (mares-abreuvoirs) ont été soustraites des surfaces exploitées sous convention agricole.

Tableau – Effectif du bétail présent en 2019 sur la réserve naturelle nationale du domaine de Beauguillot.

Exploitants	Hivernage	Pâturage	Nombre UGB
	Nombre d'animaux	Nombre d'animaux	
Carine GROUALLE	0	0	48 UGB
Thomas VASCHE	0	54 bovins, 13 chevaux	

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'opération SU21 du nouveau plan de gestion : “ Développer des suivis et des connaissances sur les espèces et les habitats patrimoniaux /Suivi de l'évolution de la végétation des prairies de fauche à trèfle étalé et brome en grappe ”, le pâturage a été exclu de quatre parcelles : Becquet, Nord 3, Sud 2 et la Goutte.

En résumé :

- environ 124 hectares ont été pâturés par un troupeau mixte de 54 bovins et 13 chevaux soit un chargement de 0,38 UGB/ha sur la durée totale d'exploitation des parcelles.

A titre exceptionnel, pour palier au manque d'animaux, les parcelles conventionnées auprès de Madame Groualle n'ont pas été pâturées cette année mais fauchées. Le regain a été exploité jusqu'à la date normale de sortie des animaux des parcelles.



## Productivité en fourrage des parcelles de fauche

Tableau – Evaluation de la productivité en fourrage des parcelles fauchées en 2019 sur la Réserve naturelle nationale du domaine de Beauguillot.

Exploitant	Parcelle	Cadastre	Surface	Nombre de roues de foin 2019/2018 /2017	Production (en tonnes)	Rendement (en tonnes /ha) 2019/2018/2017
C. GROUALLE	Becquet	A226-229	2,68 ha	<u>16*</u> / <u>20*</u> /32	6,24	<u>2,3</u> / <u>2,9</u> / 2,98
	Nord 3	A230	3,3 ha	<u>17*</u> / <u>20*</u> /40	6,63	<u>2</u> / <u>2,36</u> / 3
	Nord 2	A231	3,3 ha	<u>18*</u> / <u>21*</u> /27	7,02	<u>2,12</u> / <u>2,48</u> / 2
	Les Trèfles	AC15	1,75 ha	<u>8*</u> / <u>12*</u> /14	3,12	<u>1,78</u> / <u>2,67</u> / 2
	La Luzerne	AC11a	12,8 ha	<u>32*</u> / <u>43*</u> / <u>52</u>	12,48	<u>0,97</u> / <u>1,3</u> / 1,01
	La Goutte	A503	3,2 ha	<u>13*</u> / <u>22*</u> /35	5,07	<u>1,58</u> / <u>2,68</u> / 2,7
T. VASCHE	Sud 1	A500	4,3 ha	<u>38</u> / <u>53</u> / <u>45</u>	9,5	<u>2,2</u> / <u>3,08</u> / 2,6
	Sud 2	A501	4,4 ha	<u>42</u> / <u>64</u> / <u>54</u>	10,5	<u>2,38</u> / <u>3,6</u> / 3
	Sud 3	A502	4,2 ha	<u>45</u> / <u>78</u> / <u>48</u>	11,2	<u>2,6</u> / <u>4,6</u> / 2,8

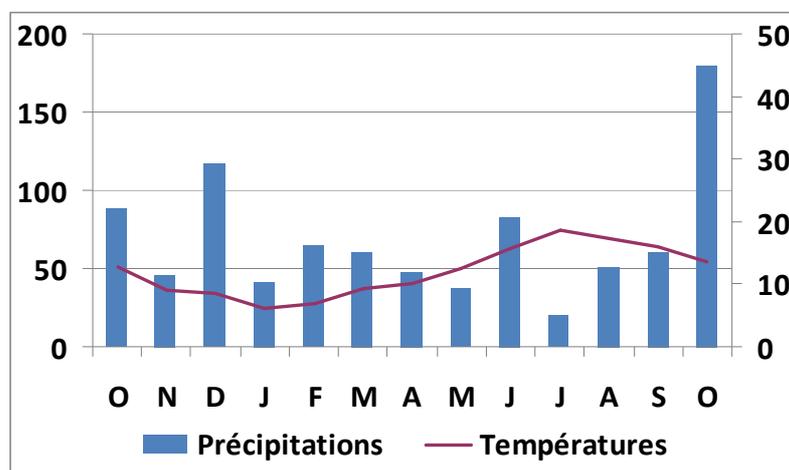
[Nota : la roule de foin pèse en moyenne 250 kg / \* la balle rectangulaire 390 kg]

### III.16) SUIVI DES NIVEAUX D'EAU (SU28)

Objectif du plan	Code opération	Financement	Maîtrise d'œuvre
OBP01	SU28	DREAL-MTES (pour l'activité régie)	Régie – MétéoFrance

### RELEVÉS MÉTÉOROLOGIQUES

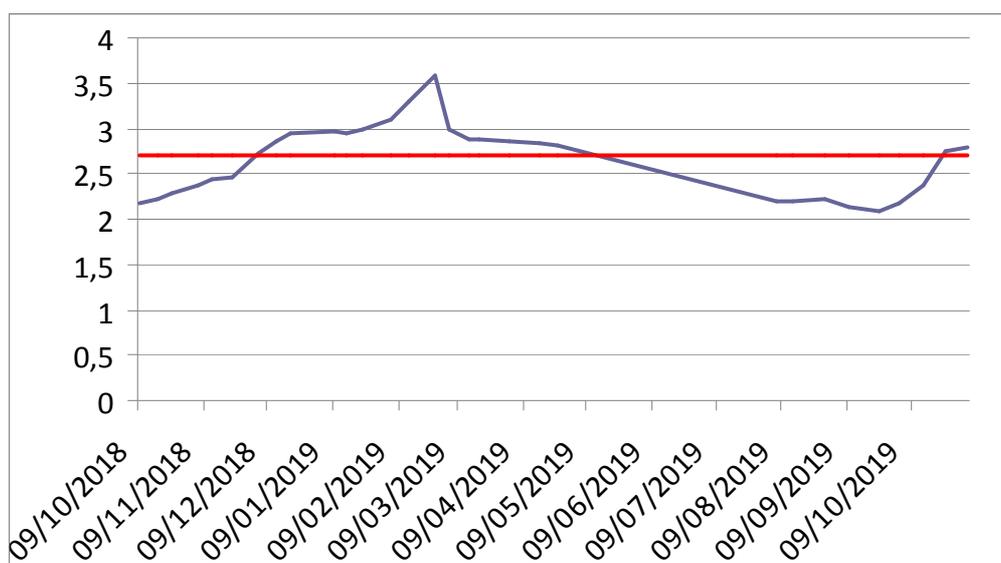
Les paramètres climatiques sont enregistrés par la station automatique MÉTÉOFRANCE installée sur la Réserve. Conformément à la convention qui nous lie à cet établissement, nous bénéficions d'un relevé journalier des températures (mini, maxi), des précipitations et des données anémométriques \*.



Graphique – Diagramme ombrothermique\* d'octobre 2018 à octobre 2019 sur la réserve naturelle (p = 4T).

## SUIVI DES NIVEAUX D'EAU

Les niveaux d'eau sont relevés deux à trois fois par mois, à partir de trois échelles limnimétriques calées sur le NGF69.



Graphique – Évolution du niveau de l'eau 2018-2019 sur la réserve naturelle sur la parcelle de la Dune sud (échelle limnimétrique du premier observatoire). Le niveau du sol est à 1,80 m NGF (trait rouge).

## IV) LES INTERVENTIONS SUR LE PATRIMOINE NATUREL (GH)

Ne sont évoqués dans ce paragraphe que les travaux visant à maintenir les milieux en bon état de conservation. C'est un domaine prioritaire pour le Ministère.

Code OB	Code opération	NATURE DE L'OPÉRATION	PRÉVUE	RÉALISÉE	COMMENTAIRES
OBP04	GH01	Contrôler les espèces envahissantes			
		<i>Contrôler les ragondins et les rats musqués</i>	Oui	Oui	17 ragondins prélevés.
		<i>Contrôler les populations de lapins</i>	Oui	Non	Pas opportun
		<i>Arracher les saules pionniers</i>	Oui	Oui	Débroussaillage réalisé avant entretien des mares
		<i>Faucher la végétation nitrophile des digues</i>	Oui	Oui	Broyage réalisé suite à l'acquisition du broyeur d'accotement
		<i>Contrôle de l'extension de l'érable sycomore</i>	Oui	Non	Par abattage d'arbres matures dans le Bois des Bâtiments
		<i>Effaroucher les dortoirs d'étourneaux</i>	Oui	Non	Absence de dortoir conséquent
OBP04	GH02	Faucher dans et autour des étangs	Oui	Oui	Broyage réalisé suite à l'acquisition du broyeur d'accotement
OBP04	GH03	Entretien des mares et les étangs	Oui	Oui	Travaux anticipés au regard du colmatage de certaines mares. Entretien des berges.
OBP04	GH04	Entretien des haies et les boisements	Oui	Oui	Eclaircies dans le Sud du Bois de la Dune Blanche
OBP04	GH05	Entretien des fossés et les clôtures	Oui	Oui	
		<i>Entretien les fossés</i>	Oui	Oui	350 mètres linéaires manuellement.
		<i>Entretien les clôtures</i>	Oui	Oui	+ de 5 km entretenus dont 1,5 km remis en état.
OBP01	GH06	Assurer l'entretien des canaux et vannages	Oui	Oui	Débouchage des buses.
OBP04	GH07	Surveiller l'état des digues	Oui	Oui	Pas d'évolution notable
OBP01	GH08	Maintenir les niveaux d'eau	Oui	Oui	Voir paragraphe III.17

Code OB	Code opération	NATURE DE L'OPÉRATION	PRÉVUE	RÉALISÉE	COMMENTAIRES
OBP04	GH09	Assurer le ramassage des détritrus	Oui	Oui	Par la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin et la Mission Locale de Carentan.
OBP04	GH10	Elaborer un planning d'exploitation annuel	Oui	Non	Conventions agricoles suffisamment précises
OBP04	GH11	Veiller au respect des conventions agricoles	Oui	Oui	...
OBP01	GH12	Poursuivre la collaboration avec le SyMEL	Oui	Oui	Notamment dans le cadre des dénombrements synchronisés et le suivi des sangliers.

## IMPLICATION

Tableau 22 – Volume horaire investi du 1<sup>er</sup> novembre 2018 au 31 octobre 2019 par chacun des personnels.

	J.-F. Elder	T. Galloo	S. Laurent	Stagiaires
Interventions sur le patrimoine naturel.	155,50	33	419,15	40

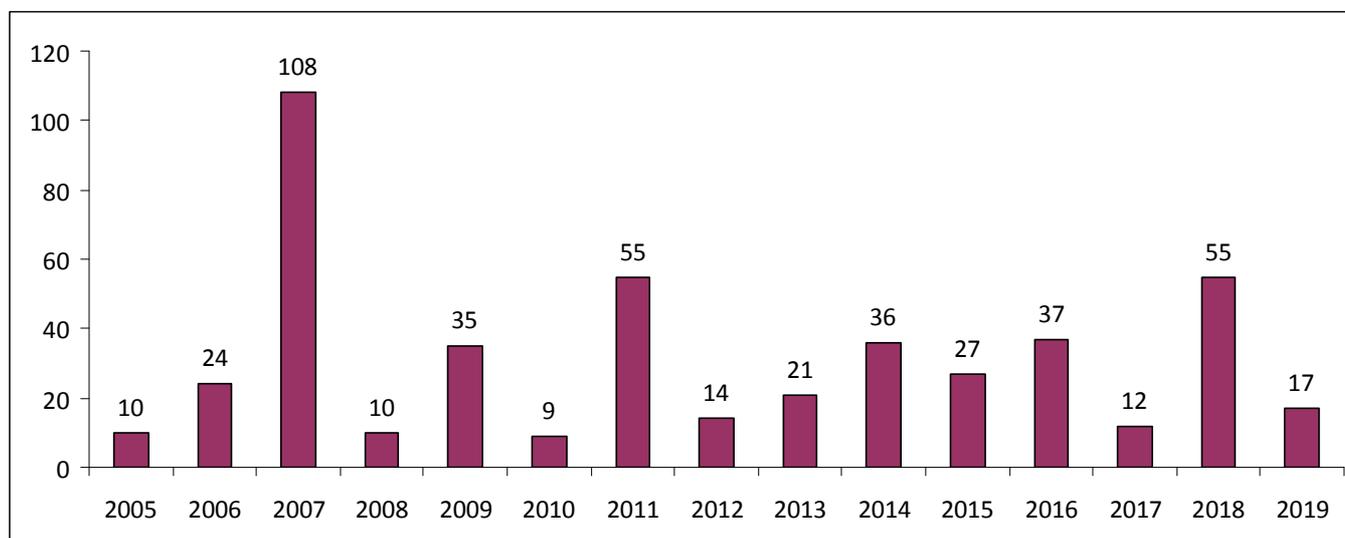
### IV.1) CONTRÔLER LES ESPÈCES ENVAHISSANTES ET INVASIVES (GH01)

Objectif du plan	Code opération	Financement	Maîtrise d'œuvre
OBP04	GH01	DREAL-MTES / AESN	Régie

#### LE PIÉGEAGE DES RAGONDINS

Les ragondins font l'objet d'un contrôle de leur population, afin de réduire leur impact sur la végétation des berges des canaux et des fossés et sur certaines espèces patrimoniales de flore de la Réserve naturelle, notamment les Patiences : *Rumex palustris* et *Rumex maritimus*.

En 2019, les opérations de contrôle ont été effectuées avec arme à feu équipée d'un atténuateur de bruit.



Graphique – Etat récapitulatif des opérations de contrôle de la population de ragondins effectuées sur la Réserve naturelle nationale et sur la Réserve de Chasse et de Faune sauvage de Sainte-Marie du Mont depuis 2005.

#### LE CONTRÔLE DES SANGLIERS

L'analyse des résultats issus des pièges-photos installés sur la Réserve naturelle nationale du Domaine de Beauguillot révélait la présence d'une dizaine de sangliers le 14/10/2019. Le lieutenant de loupeterie, la DDTM et la DREAL sont saisis immédiatement et une battue est organisée l'après-midi, dans le cadre de l'arrêté préfectoral du 28/09/2019.

L'accès au chemin du polder a été fermé et conformément à cet arrêté, une dizaine de chasseurs participaient à l'opération qui s'est soldée par le tir de trois animaux. Deux ont été tués (une laie de 59 kg et un jeune mâle de 20 kg) et un blessé qui, malgré les recherches avec un chien de sang, n'a pas été retrouvé. Les autres animaux ont quitté le site vers le polder de Sainte-Marie-du-Mont.



#### **LE CONTRÔLE DE LA VÉGÉTATION DES DIGUES**

Voir carte de synthèse.

#### **IV.2) FAUCHER LA VÉGÉTATION (GH02)**

Objectif du plan	Code opération	Financement	Maîtrise d'œuvre
OBP04	GH02	DREAL-MTES/AESN	Régie

#### **LA FAUCHE DE LA VÉGÉTATION AUTOUR DE LA MARE DE GABION ET DE LA MARE AUX OIES**

Voir carte de synthèse.

Objectif du plan	Code opération	Financement	Maîtrise d'oeuvre	Localisation
OBP04	GH02	AESN	Régie/agriculteurs	Mare de Gabion et Mare aux Oies

#### **IV.3) ENTRETENIR LES MARES ET LES ETANGS (GH03)**

Voir carte de synthèse.

Objectif du plan	Code opération	Financement	Maîtrise d'oeuvre	Localisation
OBP04	GH03	Contrat N 2000	Entreprise Vaultier	La Goutte, Sud2 et Les Peupliers

Trois mares prairiales (parcelles « La Goutte », « Sud2 » et « Les Peupliers ») ont été entretenues par l'entreprise Vaultier. Les travaux ont été réalisés le 25 et le 26 septembre 2019 pour un montant de 2 520,00 €.

#### **IV.4) ENTRETENIR LES HAIES ET LES BOISEMENTS (GH04)**

##### **LA CONSERVATION D'UNE BANDE NON FAUCHÉE**

Pour favoriser le repli de la microfaune lors des opérations de fauche et pour structurer un ourlet de transition entre la haie ouest et la prairie Sud1.

Objectif du plan	Code opération	Financement	Maîtrise d'oeuvre	Localisation
OBP04	GH04	AESN	Agriculteurs	Sud 1

##### **L'ÉLAGAGE D'ARBRES ET D'ARBUSTES**

Voir carte de synthèse.

En périphérie de la parcelle « La TSF » et « Le pré au taureau »

#### IV.5) ENTREtenir LES FOSSÉS ET LES CLOTURES (GH05)

Le Conservatoire du Littoral nous a fourni le matériel nécessaire pour procéder à la réfection du parc de contention, du corral et de plusieurs clôtures (piquets, fil, barrière...) pour un montant de 5 722,00 €.

Objectif du plan	Code opération	Financement	Maîtrise d'oeuvre	Localisation
OBP04	GH05	Conservatoire du Littoral + AESN	Régie + agriculteurs	Partie terrestre de la réserve naturelle

##### **L'ENTRETIEN DES FOSSÉS ET ÉVACUATION DE LA VÉGÉTATION**

Voir carte de synthèse.

En 2019, 350 mètres de fossés (rouge sur la carte) ont été entretenus manuellement à la débroussailleuse, pour permettre l'écoulement des eaux issues des bâtiments.

##### **L'ENTRETIEN DES CLÔTURES**

Voir carte de synthèse.

Avec du matériel fourni par le Conservatoire du Littoral : Clôture de la parcelle « Pré au Taureau », Clôtures Est des parcelles « Sud1 », « Sud2 », « Sud3 » et « La Goutte ».

##### **LA RÉFECTION DU CORRAL ET DU PARC DE CONTENTION**

En collaboration avec François et Thomas VASCHE.

###### Descriptif de l'opération

L'opération a consisté à la réfection totale du corral et du parc de contention. Ces infrastructures sont indispensables à la conduite des cheptels et au pâturage sur le site (tri des animaux, soins, prophylaxie...). Le matériel (piquets, tendeurs, fil, barrières...) a été fourni par le Conservatoire du Littoral.

Maîtrise d'ouvrage : RNNDB

Maîtrise d'œuvre : En régie + agriculteur.

Période/périodicité : Février à mai.

Plan de financement : Autofinancement + Conservatoire du Littoral.



Réfection du corral



Carte de localisation des principaux travaux réalisés sur la réserve naturelle en 2019.

#### IV.6) RAMASSER LES DÉTRITUS (GH09)

Le ramassage des macro-déchets sur la partie maritime de la réserve naturelle a été assuré par l'ABEC. Quinze personnes/jour ont été mobilisées sur les herbus de Sainte-Marie-du-Mont, les 19 mars 2019. Ce sont près de 5 m<sup>3</sup> de déchets qui ont été collectés

Prestation ABEC : 1 998,00 € HT.

Matériel de collecte acheté par la CCBDC (sacs poubelles, gants) : 600,00 € HT.

Financement : 60 % par la CCBDC et 40 % par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Une seconde opération a été organisée le 29 mai 2019 par les militaires de la base navale de Cherbourg et concernait la partie nord du DPM classé en réserve naturelle.

## IV.7) VEILLER AU RESPECT DES CONVENTIONS D'USAGE AGRICOLE (GH011)

Des échanges réguliers ont eu lieu en 2019 avec les agriculteurs pour faire le point sur l'exploitation et l'application des conventions agricoles.

### V) CRÉATION ET MAINTENANCE D'INFRASTRUCTURES D'ACCUEIL (IA)

Ce paragraphe regroupe toutes les activités liées à la création et à l'entretien d'infrastructures d'accueil (panneaux, observatoires, stationnements, balisage, sentiers...) et d'équipement. C'est un domaine d'activités non prioritaire pour le Ministère.

Code OB	Code opération	NATURE DE L'OPÉRATION	PRÉVUE	RÉALISÉE	COMMENTAIRES
OBP03	IA01	Organiser l'accueil du public en lien avec le CEL et le SyMEL	Oui	Non	A prévoir dans le cadre de l'extension de la RNN.
OBA01	IA02	Aménager des infrastructures d'accueil et d'observation			Infrastructures à revoir dans le cadre de l'extension de la RNN
		<i>Concevoir et aménager un sentier d'interprétation</i>	Oui	Non	
		<i>Réaliser divers supports informatifs</i>	Oui	Non	
		<i>Remplacer les observatoires actuels</i>	Oui	Non	
OBR	IA03	Réaliser et maintenir signalétique et balisage	Oui	Oui	6 balises de limites ont été changées en 2018.
OBA01	IA04	Entretien des infrastructures et les équipements			
		<i>Entretien des infrastructures</i>	Oui	Oui	Sentier, accès, panneaux et observatoires. En partenariat avec la Commune de Sainte-Marie-du-Mont.
		<i>Entretien de la station Météo-France</i>	Oui	Oui	Entretien de l'enclos et vérification du bon fonctionnement.
		<i>Entretien le système de transects</i>	Oui	Non	Pas nécessaire en 2019. Prévu en 2020.
OBD	IA05	Entretien des bâtiments et les abords	Oui	Oui	Tonte de certaines haies, abattage d'arbres proche des bâtiments, entretien de la cour...

### IMPLICATION

Tableau – Volume horaire investi du 1<sup>er</sup> novembre 2018 au 31 octobre 2019 par chacun des personnels.

	J.-F. Elder	T. Galloo	S. Laurent
<b>Création et maintenance d'infrastructures d'accueil.</b>	1,5	18	12,5

### RÉUNIONS / GROUPES DE TRAVAIL

Date	Lieu	Objet	Agent
06/11/2018	Saint-Hilaire-Petitville	Politique touristique de l'OT Baie du Cotentin	C
03/04/2019	Beaiguillot	Réunion sur l'aménagement de la RNNDDB	C / CM / T
09/04/2019	Caen (DREAL)	Réunion sur les sujétions du décret	C
13/06/2019	Beaiguillot	Entrevue avec architecte pour projet d'aménagement	C
01/07/2019	Beaiguillot	Comité consultatif de gestion de la RNNDDB	C / CM / T
08/07/2019	Beaiguillot	Réunion sur la continuité de la SPPL	C

### V.1) RÉALISER ET MAINTENIR LA SIGNALÉTIQUE TERRESTRE ET LE BALISAGE MARITIME (IA03)

Quatre balises de limites terrestres de la réserve naturelle ont été remplacées en août 2019.

La surveillance du dispositif de balisage maritime de la Réserve naturelle est assurée par voie de convention par le service des phares et balises de la DDTM Cherbourg. En 2019, le service a effectué 5 visites/entretien du dispositif.

Bouées Nord	Bouées Sud
19/03/2019	20/03/2019
04/10/2019	10/10/2019
09/10/2019	

## V.2) ENTRETIEN DES INFRASTRUCTURES D'ACCUEIL ET LES ÉQUIPEMENTS (IA04)

### L'ENTRETIEN DES OBSERVATOIRES, DES PANNEAUX ET DE LEURS ABORDS

Entretien des observatoires (n = 5), des sentiers d'accès (chemin du polder et observatoire de mer) et des panneaux du sentier de découverte.

Objectif du plan	Code opération	Financement	Maîtrise d'œuvre	Localisation
OBA01	IA04	DREAL-MTES / AESN	Régie	5 observatoires et abords, les panneaux et les chemins d'accès

### L'ENTRETIEN DE LA STATION MÉTÉO-FRANCE

Fauchage de la végétation dans l'enclos protégeant la station météorologique, pour maintenir la bonne qualité des mesures.

Objectif du plan	Code opération	Financement	Maîtrise d'œuvre	Localisation
OBA01	IA04	AESN	Régie	Entre-Dunes-Nord

## V.3) ENTRETIEN DU PATRIMOINE BÂTI ET NON BÂTI (IA05)

Ce paragraphe intègre l'ensemble des opérations d'entretien du patrimoine bâti et non bâti du site.

### IMPLICATION

Tableau – Volume horaire investi du 1<sup>er</sup> novembre 2018 au 31 octobre 2019 par chacun des personnels.

	J.-F. Elder	T. Gallo	S. Laurent
Entretien du patrimoine bâti et non bâti	13,5	0	324,75

### GROUPES DE TRAVAIL

Date	Lieu	Objet	Agent
12/11/2018	RNNDB	Point sur les travaux avec le CDL et le PNRMCB	C
16/11/2018	RNNDB	Point sur le chauffage avec le CdL	C
05/03/2019	Polder de Ste-Marie	Point sur la gestion hydraulique	C / CM
29/07/2019	RNNDB	Entretien avec exploitant	C

## VI) LES PRESTATIONS DE CONSEILS, LES ÉTUDES ET L'INGÉNIERIE (PE)

Il s'agit de travaux intellectuels donnant essentiellement lieu à des productions écrites émanant du personnel de la réserve et réalisés pour le compte d'autres structures gestionnaires d'espaces naturels. C'est un domaine prioritaire pour le Ministère.

Code OB	Code opération	NATURE DE L'OPÉRATION	PRÉVUE	RÉALISÉE	COMMENTAIRES
OBP06	PE01	Réaliser les synthèses des réseaux oiseaux	Oui	Oui	Synthèse réalisée après chaque dénombrement et envoyée à une liste de diffusion.
OBP06	PE02	Réaliser des prestations pour d'autres structures	Oui	Oui	Participation au CSRPN et au Conseil scientifique de la RNN Estuaire de Seine. Accompagnement du bureau d'étude chargé du dossier d'extension.
OBG	PE05	Rédiger le bilan annuel d'activité	Oui	Oui	

## RÉUNIONS /GROUPES DE TRAVAIL

Date	Lieu	Objet	Agent
05/11/2018	Maison du Parc	Suivis « eau » / ressource	C
21/11/2018	Caen (Université)	Conseil scientifique régional du patrimoine naturel	C
23/11/2018	Marais-Vernier	Conseil scientifique régional du patrimoine naturel	C
30/11/2018	Rouen (DREAL)	Conseil scientifique de la RNN Estuaire de la Seine	C
10/12/2018	Vauville	Comité consultatif de la RNN de Vauville	C
18/12/2018	Caen (DREAL)	Etude « phoque/pêche »	C
16/01/2019	Caen (DREAL)	Conseil scientifique régional du patrimoine naturel	C
17/01/2019	Cerisy-la-Forêt	Comité consultatif de la RNN de Cerisy	C
24/01/2019	Beaiguillot	Comité consultatif de gestion de la RNNDDB	C / CM / T
28/01/2019	Beaiguillot	Programme « Courlis cendré » avec P. Bocher	C / CM
26/02/2019	Beaiguillot	Echanges avec Lieutenant de louveterie (battue)	C / CM / T
13/03/2019	Caen (DREAL)	Réunion du réseau d'échouage	C / CM / T
09/04/2019	Caen (DREAL)	Réunion sur l'évaluation des plans de gestion	C
06/05/2019	Saint-Lô	Conseil départemental Chasse Faune Sauvage.	C
20/05/2019	Caen (DREAL)	Conseil scientifique régional du patrimoine naturel	C
28/06/2019	Caen (DREAL)	Conseil scientifique régional du patrimoine naturel	C
09/07/2019	Beaiguillot	Entretien avec chercheurs (ouvrages à la mer)	C
18/10/2019	Mesnil-Soleil	Conseil scientifique régional du patrimoine naturel	C

## IMPLICATION

Tableau – Volume horaire investi du 1<sup>er</sup> novembre 2018 au 31 octobre 2019 par chacun des personnels.

	J.-F. Elder	T. Galloo	S. Laurent
Prestations de conseils, études et ingénierie.	294	41	5

### VI.1) RÉALISER LES SYNTHÈSES DES DÉNOMBREMENTS DES RÉSEAUX DE SUIVIS (PE01)

Voir complément au paragraphe III.1 (Réseaux de suivi des oiseaux d'eau)

Objectif du plan	Code opération	Financement	Maîtrise d'œuvre
OBP06	PE01	DREAL-MTES / Etat (SCV)	Régie

### VI.2) ACCOMPAGNER LA DÉMARCHÉ D'EXTENSION DE LA RÉSERVE NATURELLE

## RÉUNIONS /GROUPES DE TRAVAIL

Date	Lieu	Objet	Agent
06/12/2018	RNN Beaiguillot	Projet d'extension (bureau d'étude CERESA)	C / CM
14/03/2019	Caen (DREAL)	Dossier « Extension »	C
03/04/2019	Beaiguillot	Réunion sur l'aménagement de la RNNDDB	C / CM / T
09/04/2019	Caen (DREAL)	Réunion sur les sujétions du décrêt	C
23/04/2019	Beaiguillot	Réunion de concertation sur l'extension	C / CM / T

Date	Lieu	Objet	Agent
23/05/2019	Ste-Marie-du-Mont	Réunion de présentation de l'extension (OT, mairie)	
28/05/2019	Saint-Hilaire-Petitville	Réunion de concertation sur l'extension	C
13/06/2019	Beauguillot	Entrevue avec architecte pour projet d'aménagement	C
01/07/2019	Beauguillot	Comité consultatif de gestion de la RNNDDB	C / CM / T
08/07/2019	Beauguillot	Réunion sur la continuité de la SPPL	C
23/10/2019	Paris	CNPN (extension de la RNNDDB)	C

## **VII) MANAGEMENT ET LE SOUTIEN (AD)**

Ce paragraphe regroupe l'ensemble des activités relatives à la gestion de personnel, au soutien au gestionnaire, à la vie des réseaux, à la représentation du site dans les instances et groupes de travail, à la gestion administrative et financière de la Réserve... C'est un domaine prioritaire pour le Ministère.

Code OB	Code opération	NATURE DE L'OPÉRATION	PRÉVUE	RÉALISÉE	COMMENTAIRES
OBP04	AD03	Renouveler les conventions agricoles	Oui	Non	Renouvellement en 2017
OBG	AD04	Assurer la gestion administrative et financière RN			
		<i>Préparer les bilans financiers et les budgets</i>	Oui	Oui	En collaboration avec le service comptabilité du PNRMCB
		<i>Assurer le secrétariat courant de la Réserve</i>	Oui	Oui	
		<i>Préparer les dossiers de demandes de subventions</i>	Oui	Oui	En collaboration avec le service comptabilité du PNRMCB
		<i>Préparer et suivre l'exécution des budgets</i>	Oui	Oui	En collaboration avec le service comptabilité du PNRMCB
		<i>Coordonner les activités sur la Réserve</i>	Oui	Oui	
OBG	AD05	Diversifier les sources des financements	Oui	Oui	Mobilisation de fonds du FEADER, N2000 et AESN
OBG	AD06	Préparer les réunions du comité consultatif	Oui	Oui	
OBP05	AD07	Développer la base de données sous SERENA	Oui	Oui	44 900 données intégrées
OBP06	AD08	Encadrer des stagiaires	Oui	Oui	3 stagiaires
OBP03	AD09	Veiller à la formation du personnel	Oui	Oui	Formation à l'analyse des fèces de phoques (Université de La Rochelle).
OBG	AD10	Assister l'association gestionnaire		Non	Gestion de la RN transmise au PNRMCB. Dissolution de l'Association.
		<i>Rédiger le CR de l'assemblée générale</i>	Oui		
		<i>Organiser l'assemblée générale de l'association</i>	Oui		
		<i>Assister la gestion sociale des salariés</i>	Oui		
		<i>Assister aux réunions de l'association</i>	Oui		
OBP07	AD11	Participer aux réseaux de veille écologique	Oui	Non	Pas d'opportunité en 2019
OBP07	AD12	Participer au réseau national RNF	Oui	Oui	Intervention dans le cadre du séminaire du C.A..
OBP07	AD13	Participer au réseau régional des RN	Oui	Oui	Réunions du réseau et journée portes ouvertes
OBP07	AD14	Réunion du conseil scientifique du ROLNP	Oui	Non	Recentrage des activités
OBP02	AD15	Participer au groupe de travail du PAMM	Oui	Non	
OBP07	AD16	Réunions des commissions du Parc naturel régional	Oui	Oui	Réunions plénière et techniques
OBP01	AD17	Réunions du comité pilotage des ZPS	Oui	Non	La RNN ne fait pas partie du Comité de pilotage
OBP04	AD18	Réunions du comité de pilotage des SIC	Oui	Non	La RNN ne fait pas partie du Comité de pilotage
OBP04	AD19	Participer à la mise en œuvre des SAGE	Oui	Non	
OBP03	AD20	Participer au Conseil départemental chasse et F.S.	Oui	Oui	4 réunions (replacer cette opération en PE).

## IMPLICATION

Tableau 25– Volume horaire investi du 1<sup>er</sup> novembre 2018 au 31 octobre 2019 par chacun des personnels.

	J.-F. Elder	T. Galloo	S. Laurent
Management et soutien	397,50	62	211

### VII.1) ASSURER LA GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE DE LA RÉSERVE NATURELLE (AD04)

Cette mission est assurée par le conservateur de la Réserve naturelle En collaboration avec le service comptabilité du PNRMCB

### VII.2) DIVERSIFIER LES SOURCES DE FINANCEMENT (AD05)

Si le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire est le premier contributeur au budget de la Réserve naturelle nationale en 2019, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie en constitue le second au travers du financement de la cellule « zones humides » du PNR et des cofinancements au FEADER.

Deux dossiers de demande de subvention au titre du FEADER ont été déposés pour réaliser le suivi botanique quinquennal, l'entretien d'un fossé et le suivi des phoques par ULM.

Enfin, un dossier d'aide au titre de Natura 2000 a permis l'entretien de trois mares prairiales.

### VII.3) DÉVELOPPER LA BASE DE DONNÉES DU SITE SOUS SERENA (AD07)

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2015, le Parc s'est doté d'une base de données sous SERENA, le logiciel de gestion de données utilisé par la réserve naturelle nationale du Domaine de Beauguillot depuis de nombreuses années. Le référentiel toponymique de la réserve naturelle a été intégré à l'arborescence des sites d'observation du Parc. Les données concernant la réserve naturelle sont intégrées progressivement à cette base de données commune. Les données issues des réseaux de suivi (limicoles côtiers et remises diurnes) continuent d'être saisies sous leur forme spécifique (protocole formulaire « anat » et « limic ») dans des bases de données dédiées. Un lien sera fait avec le système d'information géographique (SIG) du Parc (logiciel de cartographie QGIS). Des tableurs de saisie ont été élaborés pour faciliter la saisie des données et leur intégration dans la base commune. Ce sont près de 44 900 (38 000 en 2018) données qui ont été intégrées à la BDD SERENA de la réserve naturelle.

### VII.4) ENCADRER DES STAGIAIRES (AD08)

Emna BEN AÏSSA – Stagiaire de Master 1 « Biodiversité Écologie Évolution - Parcours Eco-Ingénierie des Zones Humides » de l'Université d'Angers, du 15/04/2019 au 07/06/2019.

Dimitri Adami - Stagiaire de Master 2 « Agrosceience Environnement Territoire Paysage Forêt » – Université de Caen Normandie, du 18/03/2019 au 14/09/2019.

Martin Galloo – Stagiaire de BTS-GPN, lycée agricole de Saint-Chély-d'Apcher, du 03/06/2019 au 02/08/2019.

#### Rapports

● BEN AÏSSA E., 2019 - Suivi comparé des peuplements micromammaliens de deux sites protégés par l'analyse des proies de l'Effraie des clochers (*Tyto alba*). Mémoire de Master1. Université d'Angers. 33 p.

● ADAMI D., 2019 – Caractérisation des peuplements de coléoptères coprophages sur la réserve naturelle nationale du Domaine de Beauguillot. Mémoire de Master 2 « Agrosceience Environnement Territoire Paysage Forêt » – Université de Caen Normandie. 64 p.

● GALLOO-BEAUVAIS M., 2019. – Identification de l'origine des blessures subies par les phoques veau-marin (*Phoca vitulina*) en baie des Veys (50). Rapport de stage. BTSGPN-LEGTA Saint-Chély-d'Apcher. 15 p.

## VII.5) VEILLER A LA FORMATION DU PERSONNEL (AD09)

Date	Lieu	Objet	Agent
18/12/2018	Condé-sur-Vire	Conférence sur la leptospirose	C
11/03/2019	RNNDB	Point système informatique (L. Alborino)	C/CM/T
11/07/2019	RNNDB	Présentation du site et gestion (A. Liot, PNR)	C
09/08/2019	Maison du Parc	Point info sur le phoque veau-marin	C
02 au 06/11/2019	La Rochelle (université)	Identification des otolithes de poissons	T
18/09/2019	RNNDB	Présentation du site et gestion (N. Trouverie, PNR)	C

## VII.6) ASSISTER L'ASSOCIATION GESTIONNAIRE (AD10)

Cette mission était assurée par le conservateur de la réserve naturelle jusqu'au 30 juin 2014, date de la transmission de la gestion de la Réserve naturelle au Parc naturel régional.

## VII.7) DIVERS RÉUNIONS, GROUPES DE TRAVAIL, COMITÉS (AD11 à AD19)

### ACTIVITÉS DES RÉSEAUX

Date	Lieu	Objet	Agent
28/02/2019	Caen (DREAL)	Réunion du réseau des RN de Basse-Normandie	C / CM / T
26/05/2019	RNN Beauguillot	Journées Portes-Ouvertes Réserves de Normandie	C
07/12/2019	RNN Beauguillot	Accueil du C.A. de RNF.	C

### GROUPES DE TRAVAIL

Date	Lieu	Objet	Agent
18/03/2019	Maison du Parc	Synthèse des suivis « limicoles » et « remises »	C / CM / T
12/09/2019	Maison du Parc	Echanges sur le label « Mares »	C
16/10/2019	RNNDB	Projet de replantation de haies (N. Trouverie, PNR)	C / T

### COMITÉS DIVERS

Date	Lieu	Objet	Agent
14/05/2019	La Meauffe	Présentation du projet d'extension au Bureau du PNRMCB	C

### REPRÉSENTATION DE LA RÉSERVE NATURELLE

Date	Lieu	Objet	Agent
04/12/2018	Maison du Parc	Réunion pôle technique PNRMCB	C / T
25/02/2019	Maison du Parc	Réunion pôle technique PNRMCB	C / T
28/02/2019	Maison du Parc	Réunion avec le Président PNRMCB	C / CM / T
09/05/2019	Maison du Parc	Réunion plénière PNRMCB	C / CM / T
20/06/2019	Maison du Parc	Réunion pôle technique PNRMCB	C / CM / T
30/09/2019	Saint-Jean-de-Daye	Restitution Arediance	C / CM / T
07/10/2019	Maison du Parc	Réunion pôle technique PNRMCB	C / T

## VIII) PARTICIPER A LA RECHERCHE (RE)

Les activités qui entrent sous ce libellé regroupent des participations de la réserve à des programmes pour lesquels le personnel ou le site a été sollicité ou impliqué. Si le lien avec la réserve n'est pas toujours direct, certaines actions peuvent toutefois améliorer la connaissance du site, notamment sur son aspect fonctionnel ou sur des espèces ou autres groupes taxonomiques intéressants la Réserve. Ce domaine fait partie des activités considérées par le Ministère comme secondaires pour les gestionnaires de Réserves naturelles.

Objectif du plan	Code opération	Financement	Maîtrise d'oeuvre
OBP06	RE01	DREAL-MTES/AESN	Régie

Code OB	Code opération	NATURE DE L'OPÉRATION	PRÉVUE	RÉALISÉE	COMMENTAIRES
OBP06	RE01	Participer à des programmes de recherche	Oui	Oui	Observation sur le site d'oiseaux marqués dans le cadre de programmes français ou étrangers. Programme d'étude sur la sarcelle d'hiver. Programme d'étude sur les zones d'alimentation des limicoles côtiers. Suivi des dortoirs de grands échassiers.

## IMPLICATION

Tableau – Volume horaire investi du 1<sup>er</sup> novembre 2017 au 31 octobre 2018 par chacun des personnels.

	J.-F. Elder	T. Galloo	S. Laurent	Stagiaire
Participation à la recherche.	70	87	208,5	0

## LE SIGNALEMENT D'OISEAUX MARQUÉS

Les grandes concentrations d'oiseaux et le rôle important du site lors des escales migratoires rendent fort intéressants la recherche et le signalement d'oiseaux marqués. Ces données sont de nature à contribuer à la connaissance de la biologie et de l'écologie des espèces concernées mais également à la connaissance du rôle fonctionnel et l'intérêt patrimonial de la Réserve naturelle pour ces espèces.

## Rapport

- Bilan d'activité 2019

## Résumé

Tableau – Origine des oiseaux observés ou repris sur la réserve naturelle nationale ou dans les environs immédiats.

Espèce	Date d'observation (O) ou de reprise (R)	Date de baguage	Lieu de baguage	Observateur
Barge à queue noire	13/02/2019 (O)	15/10/2013	Portsmouth, Hamshire, Grande-Bretagne	RNNDB
Canard Pilet	18/09/2019 (R)	18/12/2017	RNNDB, Sainte-Marie-du-Mont, France	ONCFS
Grande Aigrette	20/07/2019 et 07/08/2019 (O)	29/05/2019	Lac de Grand-Lieu, Loire-Atlantique, France	RNNDB
Grand Cormoran	23 et 30/01/2019, 13 et 15/09/2019 (O)	18/06/2011	Puffin Island, Anglesey, Grande Bretagne	RNNDB

## L'ÉTUDE SUR LES ZONES D'ALIMENTATION DES LIMICOLES CÔTIERS EN LIEN AVEC LA FRÉQUENTATION HUMAINE

La réserve naturelle est partenaire technique du projet porté par l'Observatoire du Patrimoine Naturel Littoral (RNF- AFB), qui vise à tester un protocole de caractérisation et de suivi des principales zones d'alimentation sur le domaine intertidal des limicoles côtiers en hivernage et des interactions avec les activités humaines.

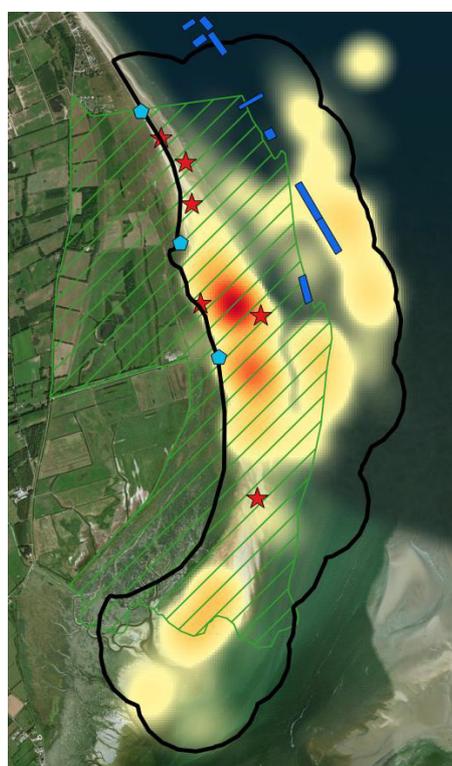
Le projet vise à caractériser spatialement et qualitativement les zones intertidales présentant un enjeu fort pour l'accueil et la conservation des limicoles côtiers en hivernage en produisant pour sur différents territoires (Baie de Seine, Baie d'Orne, Baie des Veys, Baie de St Brieux, archipel de Molène) des analyses spatiales croisant la distribution hivernale des oiseaux en alimentation, des principales activités humaines et des habitats benthiques (assemblage de macrofaune benthique et sédiments associés). Les résultats doivent permettre d'évaluer l'efficacité des mesures de conservation et de gestion en place sur les territoires et d'alimenter les réflexions sur les dispositifs en place.

Au-delà du cadre local, le projet vise à élaborer un protocole standardisé et reproductible permettant à terme de répondre aux besoins d'évaluation de la DCSMM, par la production en routine d'indicateurs d'état de conservation (descripteur 1 « biodiversité » et descripteur 4 « réseaux trophiques »).

Le protocole repose sur la réalisation de scans permettant de géolocaliser les zones d'alimentation par la présence d'oiseaux en train de s'alimenter et les activités humaines sur une marée. Au total, 16 sorties hivernales fournissent un jeu de données standardisées afin de réaliser des analyses croisées des données produites (distribution des limicoles en alimentation, activités humaines) et des données disponibles (distribution des habitats benthiques, assemblage de macrofaune benthiques et sédiments associés). Les analyses sont réalisées par l'Observatoire du Patrimoine Naturel Littoral (RNF-AFB) en collaboration avec CEFE de Montpellier. L'ensemble des résultats obtenus pour chacun des sites doit faire l'objet d'une restitution et d'une valorisation permettant à terme d'étendre le protocole à d'autres territoires.

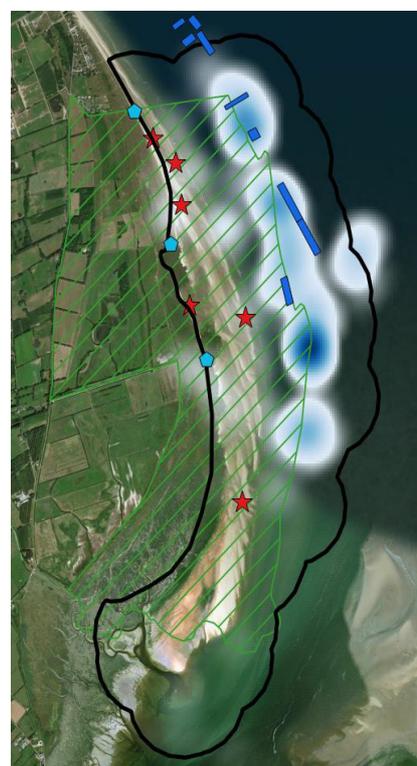
Sur la réserve naturelle, le protocole a été appliqué sur toute la partie maritime, entre le 5 novembre 2018 et le 21 mars 2019. Au total, 214 scans ont été réalisés, sur une superficie d'environ 7,3 km<sup>2</sup>. Sur la période, les principales activités humaines recensées sont liées à la conchyliculture (75%) et concentrée dans le nord de la réserve qui est globalement peu fréquentée (74% des scans sans activités humaines). Au total, 107 355 limicoles ont été contactés dont 47 577 oiseaux en alimentation qui suivent la marée (16% des scans sans limicoles). Les zones d'alimentation aux abords du chenal sont exploitées plus tardivement par les Huîtres-pie, les Courlis, les Barges rousses. Les zones d'alimentation situées sur la zone d'étude concernent essentiellement le Bécasseau variable (67%), l'Huître-pie (14%), le Bécasseau sanderling (7%), le Pluvier argenté (3%) et le Courlis cendré (2%). La principale zone d'alimentation est localisée à proximité des principaux de reposoirs dans les heures qui suivent la haute mer (Bécasseau variable, Bécasseau sanderling, Tournepierre, Gravelots).

Le financement de l'étude est assuré par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.



Carte de localisation des oiseaux

- Zones d'étude
  - ▨ Réserve Naturelle
  - Parcs conchylicoles
  - Accès à l'estran
  - ★ Reposoirs de marée haute
- Fond de carte © google satellite 2019



Carte de localisation des activités humaines

### LE SUIVI DES DORTOIRS DES GRANDS ÉCHASSIERS

Ce programme de suivi est coordonné par le Groupe Ornithologique Normand. Il permet de dénombrer les effectifs de grands échassiers, notamment la Grande aigrette (*Egretta alba*), le Héron garde-bœufs (*Bubulcus ibis*), l'Aigrette garzette (*Egretta garzetta*) et le Héron cendré (*Ardea cinerea*)..., sur les dortoirs identifiés sur le territoire des marais du Cotentin et du Bessin.

## **IX) LES PRESTATIONS D'ACCUEIL ET LES ANIMATIONS (AN)**

Ce sont les interventions réalisées par le personnel de la Réserve naturelle. Ce domaine fait partie des activités considérées par le Ministère comme secondaires pour les gestionnaires de Réserves naturelles.

Code OB	Code opération	NATURE DE L'OPÉRATION	PRÉVUE	RÉALISÉE	COMMENTAIRES
OBPO2	AN01	Encadrer des sorties découvertes des phoques	Oui	Oui	Trois sorties de découvertes des phoques en 2019
OBA01	AN02	Encadrer les visites guidées publiques	Oui	Oui	11 visites guidées organisées en 2018-2019
OBA01	AN03	Préparer et encadrer des animations scolaires	Oui	Non	Aucune demande en 2019
OBC	AN04	Intervenir dans, ou organiser des stages de formation	Oui	Oui	Formation analyse de pelotes de régurgitation
OBA01	AN05	Intervenir dans les formations techniques et supérieures	Oui	Oui	8 interventions en 2018-2019
OBC	AN06	Intervenir à la demande pour des conférences	Oui	Non	Aucune demande en 2019

### **IMPLICATION**

Tableau – Volume horaire investi du 1<sup>er</sup> novembre 2018 au 31 octobre 2019 par chacun des personnels.

	J.-F. Elder	T. Gallo	S. Laurent
<b>Prestations d'accueil et animations</b>	82,50	60	0

### **IX.1) ENCADRER DES SORTIES DÉCOUVERTE DES PHOQUES (AN01)**

Date	Lieu	Objet	Participants	Agent
27/08/2019	Brévands	Animation sur le phoque veau-marin	30	C
22/09/2019	Brévands	Animation sur le phoque veau-marin	30	CM
06/10/2019	Brévands	Animation sur le phoque veau-marin	30	CM

### **IX.2) ENCADRER LES VISITES GUIDÉES (AN02)**

Date	Lieu	Objet	Participants	Agent
11/11/2018	Beauguillot	Animation Grand-public (groupe constitué)	19	C
18/11/2018	Beauguillot	Animation Grand-public	16	C
02/12/2018	Beauguillot	Animation Grand-public	4	CM
13/01/2019	Beauguillot	Animation Grand-public	22	CM
27/01/2019	Beauguillot	Animation Grand-public	19	C
10/02/2019	Beauguillot	Animation Grand-public	12	CM
24/02/2019	Beauguillot	Animation Grand-public	14	C
10/03/2019	Beauguillot	Animation Grand-public	16	CM
24/03/2019	Beauguillot	Animation Grand-public	17	C
30/03/2019	Pirou	Animation Grand-public	8	C
25/05/2019	Beauguillot	Animation Grand-public/JPO	7	C
26/05/2018	Beauguillot	Animation Grand-public/JPO	7	CM

### **IX.3) INTERVENIR DANS LES FORMATIONS TECHNIQUES ET SUPÉRIEURES (AN05)**

Date	Lieu	Objet	Participants	Agent
28/11/2018	Beauguillot	Etudiants Master 2 université de Rouen	15	C
25/01/2019	Beauguillot	Etudiants BTS Animation LEGTA Sées	24	CM
07/03/2019	Beauguillot	Etudiants Master 2 université de Caen	16	C
12/03/2019	Beauguillot	Etudiants BTS GPN du LEGTA de Sées	21	C
17/09/2019	Beauguillot	Etudiants Agro-Paris-Tech	17	C
24/09/2019	Beauguillot	Etudiants ENSA (Agro-campus) de Rennes	17	C
09/10/2019	Beauguillot	Lycée Terminale GMNF Montmorillon	25	CM
26/11/2019	Beauguillot	Etudiants Master 2 université de Rouen	15	C

Tableau – Bilan des visites 2018/2019 sur la réserve naturelle nationale du Domaine de Beauguillot.

Nature	Groupes	Personnes
<b>Grand public total</b> dont	<b>37 350</b> (chiffre mesuré)	
<b>Groupes constitués</b>	1	19
<b>Visites guidées grand public</b>	11	142
<b>Scolaires / stagiaires</b>	8	150

## X) LA CRÉATION DE SUPPORTS DE COMMUNICATION ET DE PÉDAGOGIE (CO)

Ce paragraphe réunit toutes les opérations qui visent à la conception d'outils et de documentation pédagogiques, les diverses publications de vulgarisation, les expositions et autres manifestations. Ce domaine fait partie des activités considérées par le Ministère comme secondaires pour les gestionnaires de Réserves naturelles.

Code OB	Code opération	NATURE DE L'OPÉRATION	PRÉVUE	RÉALISÉE	COMMENTAIRES
OBA02	CO01	Initier une analyse coûts/bénéfices de la RN	Oui	Non	
OBC	CO02	Développer les relations avec les médias	Oui	Oui	
OBC	CO03	Rédiger des articles pour les bulletins locaux	Oui	Non	Pas d'opportunité en 2018
OBC	CO05	Publier ou participer à des articles ou des ouvrages	Oui	Non	
OBC	CO06	Création et maintien du site internet			
		<i>Maintien du site internet de la Réserve</i>	Oui	Oui	Apports au site du NRMCB (sorties grand-public, résultats des dénombrements...).
OBC	CO07	Organiser des visites guidées	Oui	Oui	Opération à replacer dans "prestations d'accueil..."
OBC	CO08	Accueillir des délégations	Oui	Oui	Opération à replacer dans "prestations d'accueil..."

## IMPLICATION

Tableau – Volume horaire investi du 1<sup>er</sup> novembre 2018 au 31 octobre 2019 par chacun des personnels.

	J.-F. Elder	T. Gallo	S. Laurent
<b>Création de supports de communication</b>	29,50	0	0

Date	Lieu	Objet
03/12/2018	Beauguillot	Rencontre avec Association des Amis de la RNN de Séné (56)
29/01/2019	Beauguillot	Rencontre information pour la Maison du Vivier-sur-Mer
02/03/2019	Caen	Journée des Bénévoles
29/05/2019	Utah Beach	Information des militaires de la base navale de Cherbourg
02/08/2019	Beauguillot	Interview France Bleue Cotentin
27/08/2019	Sainte-Marie-du-Mont	Tournage TF1 en baie des Veys

## XII) RÉCAPITULATIF

### XII.1) TAUX DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS

Tableau – Taux de réalisation des opérations.

	PRÉVUES	RÉALISÉES	RÉALISÉES PARTIELLEMENT	NON RÉALISÉES	TAUX DE RÉALISATION
Police/surveillance	10	8	0	2	80 %
Connaissance et suivi du patrimoine	33	28	0	5	84,8 %
Participation à la recherche	1	1	0	0	100 %
Prestations de conseils, ingénierie	3	3	0	0	100 %
Interventions sur patrimoine naturel	19	15	0	4	79 %
Création et entretien infrastructures	9	4	0	5	44,4 %
Management et soutien	25	14	0	11	56 %
Prestations d'accueil	6	4	0	2	66,6 %
Création de support	7	4	0	3	57,1 %
<b>TOTAL</b>	<b>113</b>	<b>81</b>	<b>0</b>	<b>30</b>	<b>71,6 %</b>

### XII.2) IMPLICATION

Tableau – Volume horaire total investi et pourcentage par grand type d'activités du 1<sup>er</sup> novembre 2018 au 31 octobre 2019 par chacun des personnels et globalement. Les types d'activités considérés comme prioritaires pour le ministère sont en grisé dans le tableau.

	J.-F. Elder	T. Gallo	S. Laurent	Stagiaires	GLOBAL
Volume horaire total investi	1 807	1 650	1 529,4	1 170	6 156,4
Volume horaire en % du global	29,4 %	26,8 %	24,8 %	19 %	100 %

Implication par agent					
Police/surveillance	97,5 (5,4 %)	120 (7,3 %)	56,5 (3,7 %)	0 (0 %)	274 (4,5 %)
Connaissance et suivi du patrimoine	665,50 (36,8 %)	1 229 (74,5 %)	292 (19,1 %)	1 130 (96,5 %)	3 316,50 (53,9 %)
Participation à la recherche	70 (3,9 %)	87 (5,3 %)	208,5 (13,6 %)	0 (0 %)	365,5 (5,9 %)
Prestations de conseils, ingénierie	294 (16,3 %)	41 (2,5 %)	5 (0,3 %)	0 (0 %)	340 (5,5 %)
Interventions sur patrimoine naturel	155,50 (8,6 %)	33 (2 %)	419,15 (27,4 %)	40 (3,5 %)	647,65 (10,5 %)
Création et entretien infrastructures	1,5 (0,1 %)	18 (1,1 %)	12,5 (0,8 %)	0 (0 %)	32 (0,5 %)
Management et soutien	397,50 (22 %)	62 (3,8 %)	211 (13,8 %)	0 (0 %)	670,5 (10,9 %)
Prestations d'accueil	82,50 (4,6 %)	60 (3,6 %)	0 (0 %)	0 (0 %)	142,5 (2,3 %)
Création de support	29,50 (1,6 %)	0 (0 %)	0 (0 %)	0 (0 %)	29,5 (0,5 %)
Entretien du patrimoine bâti	13,5 (0,7 %)	0 (0 %)	324,75 (21,2 %)	0 (0 %)	338,25 (5,5 %)
<b>TOTAL</b>	<b>1 807 (100 %)</b>	<b>1 650 (100 %)</b>	<b>1 529,4 (100 %)</b>	<b>1 170 (100 %)</b>	<b>6 156,4 (100 %)</b>

Total pour les domaines prioritaires définis par le ministère : **5 280,65 heures (85,7 %)**  
Total pour les domaines secondaires définis par le ministère : **875,75 heures (14,3 %)**

### XIII) LE PROGRAMME 2020

#### XIII.1) SURVEILLANCE DU TERRITOIRE ET POLICE DE L'ENVIRONNEMENT (PO)

Cette mission sera essentiellement assurée par le personnel affecté à la Réserve naturelle. En cas de nécessité, les services de l'O.N.C.F.S. et de la Gendarmerie nationale seront sollicités. L'agent technique maintiendra les tournées de surveillance technique du site (état des clôtures, arbres tombés, niveaux d'eau, bon état des infrastructures...). Les activités de surveillance seront principalement axées sur l'information des personnes, la prévention des infractions et l'identification des facteurs de dérangement.

Code	Intitulé de l'opération	MTES				Autre financeur	
		Temps estimé	Fonct°	Travaux Etudes	Prestataire	Financeur	Montant
PO01	Définir les modalités de surveillance du site	1 jour	X				
PO02	Assurer la surveillance et la police sur la Réserve						
	<i>Assurer la surveillance technique</i>	12 jours	X			AESN	Fonct°
	<i>Assurer la mission de police</i>	40 jours	X				
PO03	Information du public sur la réglementation	3 jours	X				
PO04	Veiller au respect des arrêtés de pêche des coques	5 jours	X				
PO05	Adapter la réglementation selon fréquentation	3 jours	X				
PO06	Renforcer la coopération avec les services de police	2 jours	X				
PO08	Rencontres avec le Ministère public	1 jour	X				
PO09	Rédiger et suivre les procédures	3 jours	X				
PO10	Projet de modification du décret de la RN	Non défini	X				

Sous réserve d'une session en 2020, J.-F. Elder devrait suivre la formation pour obtenir la compétence « Espaces maritimes » (pêche maritime, navigation...) sur la partie maritime classée en RNN. Une fois commissionnés, nous solliciterons une entrevue avec le Procureur de la République ou avec le magistrat chargé de la Police de l'Environnement du TGI de Cherbourg.

#### XIII.2) CONNAISSANCE ET SUIVI DU PATRIMOINE NATUREL (SU)

Code	Intitulé de l'opération	MTES				Autre financeur	
		Temps estimé	Fonct°	Travaux Etudes	Prestataire	Financeur	Montant
SU01	Réaliser le suivi des oiseaux en période inter-nuptiale						
	<i>Suivi des anatidés et de la foulque macroule</i>	18 jours	X				
	<i>Suivi des limicoles</i>	13 jours	X				
	<i>Dénombrement de la mi-janvier</i>	2 jours	X				
	<i>Suivi des stationnements de macreuses</i>	Ce suivi n'est plus d'actualité.					
SU02	Réaliser le suivi des oiseaux nicheurs						
	<i>Suivi des passereaux</i>	4 jours			Régie	Collaboration SyMEL	
	<i>Suivi des non passereaux</i>	5 jours	X		Régie	Collaboration SyMEL	
SU03	Participer au programme sur la sarcelle d'hiver	12 jours	X			Collaboration L. Gabet	
SU04	Animer les réseaux de suivi anatidés et limicoles						
	<i>Animer le réseau "remises diurnes"</i>	15 jours	X				
	<i>Animer le réseau "limicoles côtiers"</i>	15 jours	X				
SU05	Réaliser le suivi du phoque veau-marin						
	<i>Suivre la colonie à basse mer</i>			7 400	F. Fortin		
	<i>Suivre les phoques à haute mer</i>	12 jours	X				Fonct°
SU06	Récolter et analyser les fèces de phoques		12 246,21	X	Régie	AFB / FEADER	
SU07	Contribuer à l'observatoire "phoque veau-marin"	2 jours	X				
SU08	Participer au réseau national d'échouages	5 jours	X				
SU10	Contribuer à la connaissance de la coque	Programme GECO-GECO achevé					
SU11	Evaluation de la ressource en coques sur la RN	Ce suivi ne rentre pas dans le budget de la RNNDB					
SU12	Initier une étude ichtyologique sur le DPM en RN	Opération réalisée en 2013/2014 (rendu 2015)					

Code	Intitulé de l'opération	MTES				Autre financeur	
		Temps estimé	Fonct°	Travaux Etudes	Prestataire	Financeur	Montant
SU13	Suivre la batrachofaune						
	<i>Participer au programme POPAMPHIBIENS</i>	4 jours	X			AESN	Fonct°
	<i>Suivre les populations du triton crêté</i>	4 jours	X			AESN	Fonct°
SU14	Poursuivre l'inventaire de la biodiversité						
SU15	Veille écologique sur les espèces invasives	3 jours	X			AESN	Fonct°
SU17	Réaliser la surveillance patrimoniale						
	<i>Assurer le suivi botanique patrimonial</i>	5 jours	X				
	<i>Suivi par occurrence des espèces patrimoniales</i>	5 jours	X				
SU18	Suivre les habitats biomorphosédimentaires						
	<i>Suivi des habitats biomorphosédimentaires RNF</i>		27 000/3 ans		GEMEL	FEADER/AESN	Etude
SU21	Développer des suivis sur les éléments patrimoniaux						
	<i>Suivre les prairies de fauche à trèfle étalé et brome</i>	3 jours	X				
SU22	Suivre la qualité des eaux						
	<i>Suivi annuel de la qualité des eaux</i>	5 jours	X			AESN	Fonct°
SU24	Connaissance des facteurs de dérangement	5 jours	X			AESN	Fonct°
SU25	Suivre la fréquentation du public	1 jour	X				
SU26	Assurer une veille bibliographique	2 jours	X				
SU27	Contrôler la mise en œuvre du calendrier d'exploitation	3 jours	X				
SU28	Suivre et contrôler les niveaux d'eau	2 jours	X			AESN	Fonct°

## PRINCIPALES OPÉRATIONS

### **Opération SU02 : Réaliser le suivi des oiseaux nicheurs, dont les passereaux, les anatidés et les limicoles**

#### **Le suivi des passereaux**

##### Descriptif de l'opération

Le suivi s'effectue par la méthode des échantillonnages ponctuels simples (EPS) pour les passereaux. Elle permet d'obtenir une évaluation des tendances d'évolution des effectifs des différentes espèces communes nicheuses. Un EPS est un dénombrement de l'avifaune en un point ou un observateur reste stationnaire pendant 5 minutes. Il note tous les oiseaux qu'il entend ou voit, posés ou en vol, pendant cette durée. Toutes les espèces sont notées, et on ne note que les contacts d'individus différents.

Chaque EPS est effectué deux fois en période de nidification. Le premier passage a lieu en début de saison de reproduction (du 1er avril au 8 mai), le second a lieu entre le 9 mai et le 15 juin. Dans la mesure du possible, d'une année à l'autre, les deux passages sont effectués aux mêmes dates, avec des conditions météorologiques similaires, sur les mêmes points et dans le même ordre, et par le même observateur.

L'ensemble des points est effectué le même jour (lors d'un passage) et dans le même ordre (lors des différents passages).

Chaque relevé sera effectué entre 1 et 4 heures après le lever du soleil (on évite ainsi le choris matinal). Idéalement, le relevé commence vers 6 ou 7 heures du matin, et s'achève avant 10 heures. Ce protocole est également celui adopté dans le cadre du programme STOC EPS pour le réseau RNF.

Localisation : Tous les habitats constitutifs de la Réserve naturelle.

Indicateur de résultat : Etude réalisée ; statut reproducteur des espèces ; effectifs nicheurs, tableau de bord réalisé.

Maitrise d'ouvrage : RNNDB

Maitrise d'oeuvre : RNNDB

Période/périodicité : Une matinée entre le 1er avril et le 8 mai ; une matinée entre le 9 mai et le 15 juin.

Coût : Budget de fonctionnement RNNDB

#### **Le suivi des autres espèces**

##### Descriptif de l'opération

Le suivi s'effectue par l'observation directe et la localisation : d'adultes en plumage nuptial, de comportements territoriaux d'individus, d'individus construisant un nid, de nids garnis, de jeunes émancipés... Elle permet d'obtenir un état qualitatif et semi-quantitatif de la reproduction, ainsi que la tendance d'évolution des effectifs de ces différentes espèces nicheuses. Ce suivi vient en complément du suivi des passereaux nicheurs.

Localisation : Tous les habitats constitutifs de la Réserve naturelle.

Indicateur de résultat : Etude réalisée ; statut reproducteur des espèces ; effectifs nicheurs, tableau de bord réalisé.

Maitrise d'ouvrage : RNNDB

Maitrise d'oeuvre : RNNDB

Période/périodicité : Une matinée entre le 1er avril et le 8 mai ; une matinée entre le 9 mai et le 15 juin.

Coût : Budget de fonctionnement RNNDB;

### **Opération SU03 : Participer au programme sur la sarcelle d'hiver**

#### Descriptif de l'opération

Ce programme, lancé en 2002 par l'Office National de la Chasse et de la Faune sauvage (O.N.C.F.S.) et le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN), vise à mieux comprendre la stratégie d'hivernage de la sarcelle d'hiver sur le territoire national mais également au niveau local (unité fonctionnelle).

Les oiseaux sont attirés dans une nasse grillagée disposée sur une portion de fossé inondé. Ils sont capturés, mesurés, pesés, le sexe et l'âge sont identifiés, puis ils sont bagués et éventuellement équipés d'une selle nasale colorée portant un code alpha-numérique permettant une identification individuelle à distance. Ils sont ensuite relâchés.

Localisation : Fossé de la parcelle la Dune Sud.

Indicateur de résultat : Nombre d'oiseaux marqués, nombre d'oiseaux contrôlés et/ou repris.

Maitrise d'ouvrage : PNRMCB / RNNDB

Maitrise d'oeuvre : Bagueur CRBPO (Ludivine Gabet) et personnel RNNDB

Période/périodicité : Octobre à avril.

Modalités réglementaires : Autorisation préfectorale de capture d'Anatidés sur le territoire de la RNNDB valide jusqu'au 31 décembre 2021.

### **Opération SU04 : Animer les réseaux de suivi anatidés et limicoles**

- Animation du réseau de suivi des limicoles côtiers.
- Animation du réseau « remises diurnes » sur le territoire du Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin.
- Participation au programme de suivi de l'observatoire « Littoral, limicoles côtiers et macrofaune benthique » de Réserves Naturelles de France.

### **Opération SU05 : Réaliser le suivi du phoque veau-marin**

#### Descriptif de l'opération

Les animaux sont suivis à partir de survols en ultra léger motorisé (ULM). Tous les groupes ou les individus isolés sont photographiés pour assurer la vérification du comptage, l'identification des espèces, éventuellement le sexage et l'identification d'individus reconnaissables par les marques, bagues aux pattes ou taches. Chaque cliché est rapporté à une coordonnée géographique. Ces éléments permettent :

- un suivi des effectifs et l'identification des individus ;
- selon les opportunités, l'identification des sources de dérangement ;
- la localisation des animaux ;
- le nombre de jeunes nés dans la colonie.

Localisation : Baie des Veys, dont la partie maritime classée en RNNDB.

Indicateur de résultat : Rapport annuel de suivi.

Maitrise d'ouvrage : RNNDB / PNRMCB

Maitrise d'oeuvre : ULM-AIR-COTENTIN F. Fortin

Période/périodicité : En moyenne un vol mensuel.

Coût : 7 260,00 € TTC (63 % FEADER + 37 % DREAL).

### **Opération SU06 : Récolter et analyser les fèces de phoques**

#### Descriptif de l'opération

Les fèces sont récoltées sur les reposoirs de marée haute situés sur la partie maritime de la Réserve naturelle. Elles seront analysées en régie, sous la tutelle scientifique de Jérôme Spitz (Université de La Rochelle).

Localisation : Récolte en Baie des Veys, sur la partie maritime classée en RNNDB / analyse en régie.

Indicateur de résultat : Nombre de fèces récoltées / Rapport d'étude sur le régime alimentaire du phoque veau-

marin en Baie des Veys.

Maitrise d'ouvrage : PNRMCB

Maitrise d'oeuvre : Agent technique de la Réserve naturelle encadré par l'université de La Rochelle et la RNNDB.

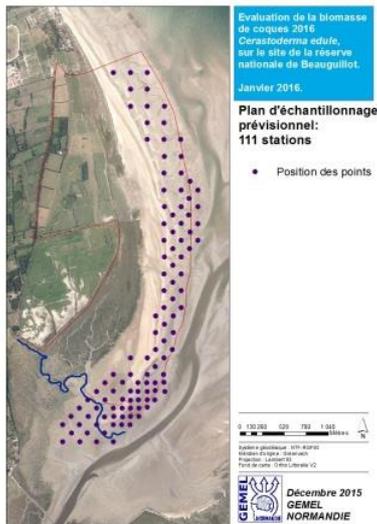
Période/périodicité : Février 2019 à juin 2020.

Cout total : 12 246,21 € [4 574,00 € (AFB) + 7 672,21 € (FEADER)]

### **Opération SU11 : Evaluer de la ressource en coques sur la RNNDB**

#### Descriptif de l'opération

L'objectif de ce travail, initié en 2013, est d'estimer la taille du gisement de coque (*Cerastoderma edule*) et le tonnage exploitable, et d'en réaliser une cartographie à l'échelle du flanc ouest de la baie des Veys à la fin de l'hiver. La méthode est basée sur celle développée par le GEMEL-N depuis 2009 pour estimer la taille du gisement à l'échelle de la baie des Veys. L'effort d'échantillonnage a été adapté aux objectifs sur le flanc ouest de la baie. Le protocole appliqué considère uniquement les coques de taille supérieure à 4 mm. Par ailleurs, cette démarche peut permettre de caractériser le rôle de la RN pour le gisement du flanc ouest et pour l'ensemble de la baie.



Le plan d'échantillonnage est présenté sur la carte ci-dessus. Sur l'ensemble de cette zone, 111 stations seront échantillonnées. Une station supplémentaire a été ajoutée, en relation avec les fortes densités de coques observées sur les stations environnantes.

Localisation : Partie maritime de la Réserve naturelle.

Indicateur de résultat : Etude réalisée.

Maitrise d'ouvrage : DREAL

Maitrise d'oeuvre : GEMEL

Période/périodicité : Une session en février 2019, afin de disposer des données pour répondre à une éventuelle demande d'ouverture 2019.

Coût : 9 408,00 €

### **Opération SU18 : Suivre les habitats biomorphosédimentaires en baie des Veys**

#### Descriptif de l'opération

Les cinq principaux habitats de la baie sont suivis avec une fréquence annuelle, au moment de l'arrivée des oiseaux hivernant dans la baie. L'évolution du sédiment, des assemblages d'espèces et des habitats est prise en compte selon un protocole standardisé appliqué dans d'autres estuaires de la façade littorale ouest française.

Dix prélèvements sont effectués à chaque station d'échantillonnage au moyen d'un carottier de 15 cm de diamètre. Chaque station est décomposée en trois sous-stations pour lesquelles trois prélèvements sont effectués au moyen d'un carottier de 20 cm de diamètre. De cette façon, la variabilité des habitats à l'échelle d'une station est mieux prise en compte. Le temps de travail in situ est peu modifié et le temps de travail au laboratoire est comparable.

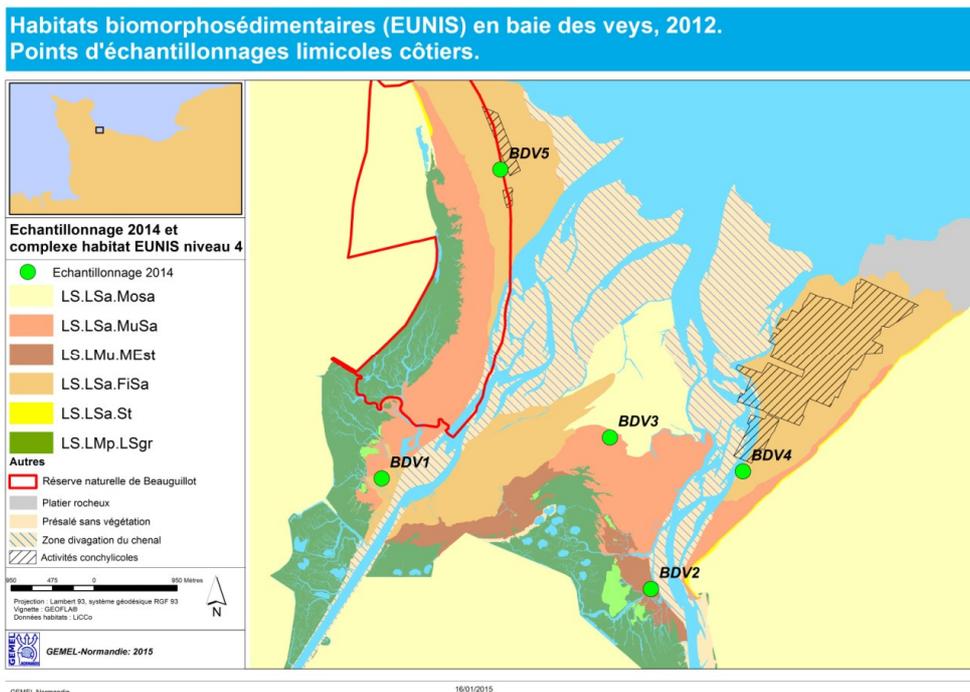


Figure – Localisation des principaux faciès biomorphosédimentaires de la baie des Veys et position des stations de suivi correspondantes d'après les résultats de 2015. La typologie utilisée pour les habitats est inspirée du référentiel européen EUNIS.

L'objectif est de caractériser l'évolution de l'environnement permettant l'hivernage des oiseaux à l'échelle de la baie des Veys et de la comparer à celle de l'environnement des autres sites estuariens français suivis. Ce suivi renforce le suivi des oiseaux hivernant effectué à la même échelle et permet de comparer les tendances dans le cadre d'une aide à la gestion. L'évolution du protocole est validée par le Conseil Scientifique et Technique de l'Observatoire du Patrimoine Naturel Littoral.

L'opération, établie sur une nouvelle période de trois années, vise à affiner la connaissance des habitats intertidaux de substrat meuble sur l'estran de la baie des Veys (sédiment, espèces et habitats) en termes de limites spatiales et de variabilité. Le protocole d'échantillonnage s'inspire du réseau REBENT-DCE Manche Mer-du-Nord. Ces éléments permettent d'actualiser et de préciser la carte des habitats intertidaux de la baie. Ce dossier a fait l'objet d'une demande de financement auprès du FEADER et de l'AESN en 2019.

Localisation : Baie des Veys, dont la partie maritime classée en RNNDB.

Indicateur de résultat : Rapport annuel de suivi.

Maitrise d'ouvrage : PNRMCB / RNNDB

Maitrise d'œuvre : GEMEL

Période/périodicité : Octobre 2019 / octobre 2020 / octobre 2021

Cout total (3 années) : 27 000,00 € (63 % FEADER + 37 % AESN).

## **Opération SU22 : Suivre la qualité physico-chimique et biologique des eaux**

### **Mettre en place un suivi annuel de la qualité des eaux**

#### Descriptif de l'opération

L'opération consiste en la réalisation d'un suivi de la qualité des eaux de surface sur la partie terrestre du site (suivi physico-chimique). Certains points de prélèvements sont situés en amont et en aval des zones d'accueil hivernal des oiseaux d'eau, pour tenter d'en évaluer l'éventuel impact. Les mesures seront réalisées par un agent de la réserve en mutualisant du matériel acquis en commun par la RNN de Beauguillot et de la Sangsurière-Adriennerie.

Indicateur de résultat : Résultats obtenus.

Maitrise d'ouvrage : RNNDB

Maitrise d'œuvre : RNNDB

Période/périodicité : Mai et septembre ; deux fois par an.

Coût ou temps : 5 jours.

### XIII.3) LES INTERVENTIONS SUR LE PATRIMOINE NATUREL (GH)

Code	Intitulé de l'opération	MTES			Autre financeur		
		Temps estimé	Fonct°	Travaux & études	Prestataire	Financeur	Montant
GH01	Contrôler les espèces envahissantes	2 jours	X				Fonct°
	<i>Contrôler les ragondins et les rats musqués</i>	17 jours	X				Fonct°
	<i>Contrôler les populations de lapins</i>	2 jours	X				
	<i>Arracher les saules pionniers</i>	1 jour	X				Fonct°
	<i>Faucher la végétation nitrophile des digues</i>	2 jours	X				Fonct°
	<i>Contrôle de l'extension de l'érable sycomore</i>	2 jours	X				
	<i>Effaroucher les dortoirs d'étourneaux</i>	5 jours	X				
GH02	Faucher dans et autour des étangs	5 jours	X			AESN	Fonct°
GH03	Entretien des mares et des étangs				A définir	N2000	5 600
GH04	Entretien des haies et des boisements	10 jours	X				
GH05	Entretien des fossés et des clôtures						
	<i>Entretien des fossés</i>	10 jours	X			AESN	Fonct°
	<i>Entretien des clôtures</i>	5 jours	X	2 000			
GH06	Assurer l'entretien des canaux et vannages	5 jours	X			AESN	Fonct°
GH07	Surveiller l'état des digues	2 jours	X				
GH08	Maintenir les niveaux d'eau	2 jours	X			AESN	Fonct°
GH09	Assurer le ramassage des débris	3 jours	X			Comcom	
GH10	Elaborer un planning annuel d'exploitation	1 jour	X				
GH11	Veiller au respect des conventions agricoles	3 jours	X				
GH12	Poursuivre la collaboration avec le SyMEL	4 jours	X				

#### PRINCIPALES OPÉRATIONS

##### **Opération GH01 : Contrôler les espèces envahissantes et invasives**

###### ***Contrôler les ragondins***

###### Descriptif de l'opération

Les ragondins sont prélevés à l'aide d'une arme à feu (222 Remington) équipée d'un atténuateur de bruit.

Indicateur de résultat : Nombre de ragondins tués.

Maitrise d'ouvrage : RNNDB

Maitrise d'œuvre : RNNDB

Période/périodicité : Toute l'année.

Coût ou temps : 10 jours.

###### ***Contrôler la cotule pied-de-corbeau (Cotula coronopifolia)***

###### Descriptif de l'opération

La cotule est arrachée ou brûlée.

Indicateur de résultat : Nombre de station et surfaces traitées.

Maitrise d'ouvrage : RNNDB

Maitrise d'œuvre : RNNDB

Période/périodicité : Mai à août.

Coût ou temps : 3 jours.

## **Opération GH03 : Entretenir les mares et les étangs**

### **Entretien des mares**

#### Descriptif de l'opération

Le projet consiste à entretenir le réseau de mares du site, dont deux en 2020. Il comprend :

- une dépose/repose des clôtures et pompe à nez,
- un débroussaillage des abords,
- un curage,
- un régalage des produits de curage en périphérie.

Indicateur de résultat : Réfection des mares.

Maitrise d'ouvrage : PNRMCB/RNNDB

Maitrise d'œuvre : Entreprise Vaultier

Période/périodicité : Août ou septembre.

Plan de financement : 100 % Contrats Natura 2000.



## **Opération GH05 : Entretenir les fossés et les clôtures**

### **Entretien d'une clôture**

#### Descriptif de l'opération

L'entretien des clôtures sur les parcelles contractualisées incombe aux agriculteurs, dans le cadre de la mise en œuvre des conventions d'usage agricole.

Parmi celles-ci, une clôture interne de 840 mètres doit être remplacée le long d'un canal (vert sur la carte ci-dessous) par une nouvelle, éloignée de 1 à 2 mètres de la berge pour empêcher le piétinement par le bétail et afin d'améliorer la qualité des eaux du fossé, d'augmenter la biodiversité de la collection d'eau et de développer une végétation rivulaire riche et diversifiée favorable au campagnol amphibie et à la musaraigne aquatique. Le matériel (piquets, tendeurs, fil...) a été fourni par le Conservatoire du Littoral.

Maitrise d'ouvrage : RNNDB

Maitrise d'œuvre : En régie + agriculteur.

Période/périodicité : juillet à septembre.

Plan de financement : Autofinancement + Conservatoire du Littoral.



### **Entretien de fossés**

#### Descriptif de l'opération

Des fossés pour un linéaire total de 1 100 mètres (bleu sur la carte ci-dessus) doivent être entretenus pour maintenir le bon fonctionnement du système hydraulique et permettre une gestion efficace des niveaux d'eau et ainsi assurer le maintien de la capacité d'accueil du site pour les oiseaux.

Maitrise d'ouvrage : PNRMCB/RNNDB

Maitrise d'œuvre : Entreprise Beaussire.

Période/périodicité : juillet à septembre.

Plan de financement :

NATURE DES TRAVAUX	FINANCEMENTS	MONTANTS
Entretien d'un fossé	FEADER (non réalisé 2019)	1 502,52 €
	DREAL (non réalisé 2019)	882,45 €
Entretien de fossés	FEADER (2020)	2 709,00€
	DREAL (2020)	1 591,00 €

### XIII.4) CRÉATION ET MAINTENANCE D'INFRASTRUCTURES D'ACCUEIL (IA)

Code	Intitulé de l'opération	MTES				Autre financeur	
		Temps estimé	Fonct°	Travaux Etudes	Prestataire	Financeur	Montant
IA02	Aménager des infrastructures d'accueil et d'observation						
	<i>Concevoir et réaliser divers supports informatiques</i>	Opération différée, en lien avec le projet d'extension de la RNN					
	<i>Remplacer les observatoires actuels</i>	Opération différée, en lien avec le projet d'extension de la RNN					
IA03	Réaliser et maintenir signalétique et balisage	5 jours	X	2 200	DIRM		
IA04	Entretien des infrastructures et les équipements						
	<i>Entretien des infrastructures</i>	5 jours	X				
	<i>Entretien de la station Météo-France</i>	2 jours	X				
	<i>Entretien du système de transects</i>	3 jours	X				
IA05	Entretien des bâtiments et les abords	40 jours	X				
IA06	Réaliser une enquête de perception	Des consultations réalisées dans le cadre de l'extension. Une enquête de perception sera à prévoir après l'aménagement du site.					

### XIII.5) LES PRESTATIONS DE CONSEILS, LES ÉTUDES ET L'INGÉNIERIE (PE)

Code	Intitulé de l'opération	MTES				Autre financeur	
		Temps estimé	Fonct°	Travaux & études	Prestataire	Financeur	Montant
PE01	Réaliser les synthèses des réseaux "oiseaux"	15 jours	X				
PE02	Réaliser des prestations pour d'autres structures	Non défini	X				
PE05	Rédiger le bilan annuel d'activité	6 jours	X				

#### PRINCIPALE OPÉRATION

##### **Opération PE02 : Réaliser des prestations pour d'autres structures**

Descriptif de l'opération : Dans le cadre de la labellisation en Réserve Naturelle Régionale du Mont des Avaloirs (320ha / 9 propriétaires), le Parc Naturel Régional Normandie-Maine travaille à l'actualisation des connaissances sur les sites (tourbières, landes, prairies, forêts). Pour ce faire, des inventaires entomologiques classiques sont actuellement conduits par deux prestataires (P. Stallegger, C. Lutrand). Le Parc nous a sollicités pour assurer un volet relatif aux Coléoptères et Hétéroptères aquatiques dans cette étude qui consistera à réaliser l'inventaire et l'analyse des peuplements des mares les plus intéressantes parmi la vingtaine présente dans le périmètre (prioritairement les mares paratourbeuses) ainsi que deux zones humides complémentaires.

Indicateur de résultat : Rapport d'étude.

Maitrise d'ouvrage : PNRNM

Maitrise d'œuvre : PNRMCB/RNNDDB.

Coût / Temps : Non défini.

### XIII.6) MANAGEMENT ET LE SOUTIEN (AD)

Code	Intitulé de l'opération	MTES				Autre financeur	
		Temps estimé	Fonct°	Travaux Etudes	Prestataire	Financeur	Montant
AD04	Assurer la gestion administrative et financière RN						
	<i>Préparer les bilans financiers et les budgets</i>	5 jours	X				
	<i>Assurer le secrétariat courant de la Réserve</i>	40 jours	X				
	<i>Préparer les dossiers de demandes de subventions</i>	5 jours	X				
	<i>Préparer et suivre l'exécution des budgets</i>	5 jours	X				
	<i>Coordonner les activités sur la RNN</i>	2 jours	X				
AD05	Diversifier les sources des financements	5 jours	X				
AD06	Préparer les réunions du comité consultatif	2 jours	X				
AD07	Développer la base de données et le SIG	10 jours	X				
AD08	Encadrer des stagiaires	10 jours	X				Fonct°
AD09	Veiller à la formation du personnel	6 jours	X		AFB/PNRMCB		
AD10	Assister l'association gestionnaire						
	<i>Rédiger le CR de l'assemblée générale</i>						
	<i>Organiser l'assemblée générale de l'association</i>						
	<i>Assurer la gestion sociale des salariés</i>						
	<i>Assister aux réunions de l'association</i>						
		Transfert de la gestion au PNRMCB					
AD11	Participer aux réseaux de veille écologique	Non défini	X			AESN	Fonct°
AD12	Participer au réseau national RNF	10 jours	X				
AD13	Participer au réseau régional des RN	5 jours	X				
AD14	Réunion du conseil scientifique du ROLNP	3 jours	X				
AD15	Participer au groupe de travail du PAMM	3 jours	X			AESN	Fonct°
AD16	Réunions des commissions du Parc naturel régional	5 jours	X				
AD17	Réunions du comité pilotage des ZPS	2 jours	X			AESN	Fonct°
AD18	Réunions du comité de pilotage des SIC	2 jours	X			AESN	Fonct°
AD19	Participer à la mise en œuvre des SAGE	5 jours	X			AESN	Fonct°
AD20	Participer au Conseil départemental chasse et F.S.	3 jours	X				

### XIII.7) PARTICIPER A LA RECHERCHE (RE)

Code	Intitulé de l'opération	MTES				Autre financeur	
		Temps estimé	Fonct°	Travaux & études	Prestataire	Financeur	Montant
RE01	Participer à des programmes de recherche	Non défini	X				

#### LE PROGRAMME DE RECHERCHE SUR LA SARCELLE D'HIVER

Programme lancé en 2002 par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (O.N.C.F.S.) pour mieux comprendre la stratégie d'hivernage de cette espèce sur le territoire national.

#### SIGNALEMENT D'OISEAUX MARQUÉS

Les grandes concentrations d'oiseaux et le rôle important du site lors des escales migratoires rendent fort intéressants la recherche et le signalement d'oiseaux marqués. Ces données sont de nature à contribuer à la connaissance de la biologie et de l'écologie des espèces concernées mais également à la connaissance du rôle fonctionnel et l'intérêt patrimonial de la Réserve naturelle pour ces espèces.

#### LE PROGRAMME DE MARQUAGE DE PHOQUES VEAUX-MARINS

Dans le cadre de l'installation du parc éolien offshore de Courseulles-sur-Mer, l'arrêté préfectoral d'autorisation au titre de l'article L214-3 du code de l'environnement (08/06/2016) prévoit plusieurs suivis à des fins d'amélioration des connaissances. Parmi ceux-ci, le groupe de travail (DREAL, Université de La Rochelle et pétitionnaire) a opté pour un suivi télémétrique de plusieurs phoques de la Baie des Veys (SU11 des mesures ERC). Ce programme vise à vérifier le comportement des animaux dans l'eau en phase de travaux et en phase d'exploitation du parc. Le projet prévoit la capture d'une quinzaine d'animaux qui sera équipée, après biométrie et prélèvements biologiques, de balises du type FastLock/DTag.

La tutelle scientifique est assurée par l'Université de La Rochelle (Cécile Vincent). Les captures devant se dérouler sur la partie maritime de la réserve naturelle nationale, une réunion du Comité consultatif de gestion dédiée à ce projet sera organisée en 2019 afin de recueillir l'avis de ses membres et pour établir les différentes autorisations requises.

L'ensemble de ce programme est financé par le pétitionnaire.

### **LE PROGRAMME DE SUIVI ET DE CARACTÉRISATION SUR LE DOMAINE INTERTIDAL DES PRINCIPALES ZONES D'ALIMENTATION DES LIMICOLES CÔTIERS HIVERNANTS ET DES INTERACTIONS AVEC LES ACTIVITÉS HUMAINES**

Le projet s'inscrit dans la poursuite du développement de l'Observatoire Patrimoine Naturel Littoral (RNF-AFB) et son volet « Limicoles côtiers », notamment en complétant l'approche des zones de repos des limicoles côtiers (repositoires de marée haute via les comptages mensuels conduits à l'échelle nationale, coordonnées par RNF depuis 2000) par la mise en œuvre d'un protocole de surveillance scientifique visant à caractériser les principales zones d'alimentation intertidales et leur accessibilité pour les limicoles côtiers hivernants. Pour cela, le dispositif de surveillance scientifique proposé, caractérise également les interactions avec les principales activités humaines de l'estran. Les données ainsi acquises bénéficieront d'une analyse spatiale dont les produits attendus se traduiront notamment par une cartographie de l'estran intégrant l'enjeu oiseaux et les interactions relatives aux activités humaines observées.

Pour les sites, comme la baie des Veys, qui bénéficient de données relatives à la nature et à la distribution des assemblages intertidaux de macrofaune benthique et sédiments associés (opération SU 18 du plan de gestion 2012-2021), cette couche d'information sera également intégrée à l'analyse spatiale attendue.

Cette intégration de la distribution des assemblages benthiques et sédiments associés, permettra notamment la modélisation (pour chacun des sites étudiés) des habitats alimentaires potentiels et de les comparer avec les habitats alimentaires réalisés. Les différences et/ou correspondances observées entre ces deux distributions, constitueront un argumentaire scientifique visant à mesurer l'efficacité des mesures de gestion et de conservation actuellement en place sur chacun des sites étudiés.

Maitrise d'ouvrage : Réserves Naturelles de France (RNF)

Maitrise d'œuvre : Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin (recueil de données standardisées).

Durée : 36 jours de janvier à février 2018 et de septembre à décembre 2018.

Coût : 15 975,00 € TTC (80 % AESN ; 20 % autofinancement).

### **XIII.8) LES PRESTATIONS D'ACCUEIL ET LES ANIMATIONS (AN)**

Code	Intitulé de l'opération	MTES				Autre financeur	
		Temps estimé	Fonct°	Travaux Etudes	Prestataire	Financeur	Montant
AN01	Encadrer des sorties découverte des phoques	2 jours	X				
AN02	Encadrer les visites guidées publiques	10 jours	X				
AN03	Préparer et encadrer des animations scolaires	10 jours	X				
AN04	Intervenir dans, ou organiser des stages de formation	Non défini	X				
AN05	Intervenir dans les formations techniques et supérieures	Non défini	X				
AN06	Intervenir à la demande pour des conférences	Non défini	X				

### **XIII.9) CRÉATION DE SUPPORTS DE COMMUNICATION ET DE PÉDAGOGIE (CO)**

Code	Intitulé de l'opération	MTES				Autre financeur	
		Temps estimé	Fonct°	Travaux Etudes	Prestataire	Financeur	Montant
CO01	Initier une analyse coûts/bénéfices de la RN	Non défini	X				
CO02	Développer les relations avec les médias	5 jours	X				
CO03	Rédiger des articles pour les bulletins locaux	2 jours	X				
CO05	Publier ou participer à des articles ou des ouvrages	Non défini	X				
CO06	Création et maintien du site internet						
	<i>Maintien du site internet de la Réserve</i>	5 jours	X				
CO07	Organiser des visites guidées	3 jours	X				
CO08	Accueillir des délégations	Non défini	X				

## **DOCUMENTS COMPTABLES**

**Compte de résultats 2018**

**Compte de résultats 2019 au 19 décembre 2019**

**Budget prévisionnel 2020**

**Etat des actifs de l'Association *Claude Hettier de Boislambert* au 19/12/2019**



**RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DU DOMAINE DE BEAUGUILLOT**  
**COMPTE DE RÉSULTATS AU 31 DÉCEMBRE 2018**

<b>CHARGES</b>	<b>MONTANTS</b>	<b>PRODUITS</b>	<b>MONTANTS</b>
<u>Personnel</u>		<u>Agence de l'Eau Seine-Normandie</u>	
Salaires	88 723,87	Cellule Zones Humides	24 642,41
Charges	39 491,65	Etude zones d'alimentation limicoles	6 703,00
<i>Sous-total</i>	<b>128 215,52</b>	Suivi habitats biom. (cf FEADER)	5 920,00
<u>Achat de matières premières</u>		Carto habitats benthiques RNNDB (cf FEADER)	1 850,00
60611 Eau	529,72	Matériel analyse de l'eau (80%)	2 668,80
60612 Electricité	960,77		
60621 Gaz	2 822,13	<u>DREAL Normandie</u>	
60622 Carburant	2 748,99	Fonctionnement annuel	104 000,00
60632 Petit équipement	1 625,09		
60636 Vêtements de travail	936,01	Suivi des phoques (cf FEADER)	2 686,20
6064 Fournitures administratives	650,40	Suivi gisement de coques (via PML)	2 000,00
6068 Autres fournitures	3 520,94	Acquisition tracteur	24 500,00
<i>Sous-total</i>	<b>13 794,05</b>		
<u>Autres charges externes</u>		<u>Loyers agricoles (conventions)</u>	5 643,66
611 Contrats/prestations	13,20		
6135 Locations mobiliers	156,00	<u>Recouvrement factures d'eau</u>	360,42
615221 Entretien bâtiments	449,60		
61551 Entretien matériel roulant	1 586,31	<u>Loyers stagiaires (hébergement)</u>	1 020,00
6156 Maintenance	1 066,22		
616 Primes assurances	1 356,48		
<i>Sous-total</i>	<b>4 627,81</b>	Contrats Natura 2000	2 390,40
<u>Autres services extérieurs</u>			
6228 Rémunérations interméd. *	2 656,57	<u>SUBVENTIONS</u>	<b>184 384,89</b>
6248 Frais de transport (bouées)	27,60		
6251 Frais de déplacement	1 026,39	Groupe Mammalogique Normand	3 400,00
6262 Frais de télécommunication	72,00		
6281 Cotisation (RNF)	230,00	<u>Conservatoire du Littoral</u>	38 180,58
<i>Sous-total</i>	<b>4 012,56</b>		
<u>Autres impôts</u>		<u>FEADER (67 %)</u>	
637 Autres impôts (permis chasser)	277,00	Suivi des phoques par ULM	4 573,80
<i>Sous-total</i>	<b>277,00</b>	Suivi habitats biomorpho./BDV	10 080,00
<u>Travaux, études et suivis</u>		Carto habitats benthiques RNNDB	3 150,00
Suivi phoque par ULM	7 260,00		<b>17 803,80</b>
Suivi habitats biomorphoséd.	16 000,00	<u>FONDS PROPRES (Actif ACHB)</u>	
Carto habitats benthiques RNNDB	5 000,00	Matériel analyse de l'eau (20 %)	668,00
Suivi gisement de coques	2 000,00	Acquisition tracteur	2 180,00
Entretien mares	2 390,40		
Réfection et entretien de clôtures	21 598,98		<b>2 848,00</b>
Abattage d'arbres/mise en sécurité	9 660,00		
Remplacement des radiateurs	6 921,60	<u>Recouvrement TVA (tracteur)</u>	6 720,00
<i>Sous-total</i>	<b>70 830,98</b>	<u>Recouvrement TVA (autres matériels)</u>	1 340,00
<u>Achat matériel</u>			
Longue-vue ornithologique	3 360,00		
Matériel analyse de l'eau	3 336,00		
Télémètre-laser	3 343,00		
Tracteur	33 600,00		
<i>Sous-total</i>	<b>43 639,00</b>	Excédent exercices antérieurs (2017)	4 705,61
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>265 396,92</b>	<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>265 396,92</b>
<b>Résultat (excédent)</b>		<b>Résultat (perte)</b>	<b>6 014,04</b>

\* Dont Convention de balisage maritime : 1 956,50.



**RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DU DOMAINE DE BEAUGUILLOT**  
**COMPTE DE RÉSULTATS AU 19 DÉCEMBRE 2019**

<b>CHARGES</b>	<b>MONTANTS</b>	<b>PRODUITS</b>	<b>MONTANTS</b>
<u>Personnel</u>		<u>Agence de l'Eau Seine-Normandie</u>	
Salaires	97 769,33	Cellule Zones Humides	21 840,00
Charges	42 268,79	Etude zones d'alimentation limicoles	6 077,00
Stagiaire	3 255,00	Suivi habitats biom. (cf FEADER)	5 920,00
<i>Sous-total</i>	<i>143 293,12</i>	Etude peuplement coprophages	6 400,00
<u>Achat de matières premières</u>		<u>DREAL Normandie</u>	
60611 Eau	703,39	Fonctionnement annuel	105 500,00
60612 Electricité	1 033,47		
60621 Gaz	2 815,88	Suivi des phoques (cf FEADER)	2 686,20
60622 Carburant	2 081,81	Suivi gisement de coques (via PML)	8 318,00
60632 Petit équipement	951,48		
60636 Vêtements de travail	2 771,34		
6064 Fournitures administratives	325,20		
6068 Autres fournitures	2 603,75		
<i>Sous-total</i>	<i>13 286,32</i>		
<u>Autres charges externes</u>		<u>Contrats Natura 2000</u>	<u>2 520,00</u>
611 Contrats/prestations			
6135 Locations mobiliers		<u>SUBVENTIONS</u>	<u>159 261,20</u>
615221 Entretien bâtiments			
61551 Entretien matériel roulant	5 914,56	<u>AFB (régime alimentaire phoques/2019)</u>	<u>2 265,50</u>
6156 Maintenance	60,40		
616 Primes assurances	1 257,87	<u>Conservatoire du Littoral</u>	<u>936,69</u>
<i>Sous-total</i>	<i>7 232,83</i>		
<u>Autres services extérieurs</u>		<u>FEADER (67 %)</u>	
6228 Rémunérations interméd.	42,00	Suivi des phoques par ULM	4 573,80
6248 Frais de transport (bouées)	24,00	Suivi habitats biomorpho./BDV	10 080,00
6251 Frais de déplacement	436,54	Régime alimentaire phoque/2019	3 858,00
6262 Frais de télécommunication	639,08		<u>18 511,80</u>
6281 Cotisation (RNF)	230,00	<u>FONDS PROPRES (Actif ACHB)</u>	
6532 Frais de mission	108,00	Acquisition loupe binoculaire	489,00
<i>Sous-total</i>	<i>1 479,62</i>	Acquisition broyeur	5 200,00
<u>Autres impôts</u>		Vérins hydrauliques tracteurs	4 382,47
6355 Taxes et impôts sur véhicules	89,76		<u>10 071,47</u>
637 Autres impôts (permis chasser)	403,00		
<i>Sous-total</i>	<i>492,76</i>	<u>Loyers agricoles</u>	<u>5 472,04</u>
<u>Travaux, études et suivis</u>		<u>Vente ancien tracteur</u>	<u>900,00</u>
Suivi phoque par ULM	7 260,00	<u>Loyers stagiaires</u>	<u>615,00</u>
Suivi habitats biomorphoséd.	16 000,00	<u>Recouvrement TVA (broyeur)</u>	<u>1 040,00</u>
Suivi gisement de coques	8 318,00	<u>Recouvrement factures eau</u>	<u>286,70</u>
Entretien mares	2 520,00		
Changement ballon d'eau chaude	936,69	<u>Mobilisation des fonds propres</u>	<u>16 505,94</u>
<i>Sous-total</i>	<i>43 352,69</i>		
<u>Achat matériel</u>			
Broyeur	6 240,00		
Loupe binoculaire (compte 60632)	489,00		
<i>Sous-total</i>	<i>6 729,00</i>		
<u>Dotations aux amortissements</u>			
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>215 866,34</b>	<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>215 866,34</b>



**RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DU DOMAINE DE BEAUGUILLOT**  
**BUDGET PRÉVISIONNEL 2020**

<b>CHARGES</b>	<b>MONTANTS</b>	<b>PRODUITS</b>	<b>MONTANTS</b>
<u>Personnel</u>		<u>Agence de l'Eau Seine-Normandie</u>	
Salaires	92 000,00	Cellule Z. H.	22 650,00
Charges sociales	41 000,00	Suivi habitats biomorpho. (cf FEADER)	3 330,00
<i>Sous-total</i>	<i>133 000,00</i>	Etude zones alimentation limicoles	6 077,00
<u>Achat de matières premières</u>		AFB (analyse régime alimentaire) (cf FEADER)	2 265,50
60611 Eau	550,00	<u>Contrat Natura 2000</u> (entretien mares)	1 680,00
60612 Electricité	1 000,00	<u>DREAL Normandie</u>	
60621 Gaz + fioul domestique	3 000,00	Fonctionnement annuel	104 000,00
60622 Carburant	2 700,00	Suivis des phoques (ULM) (cf FEADER)	2 841,60
60632 Petit équipement	1 500,00	Suivi botanique quinquennal	4 018,00
60636 Vêtements de travail	1 000,00	Entretien de fossé (prog 2019)	882,45
6064 Fournitures administratives	650,00	Entretien de fossé (prog. 2020)	1 300,55
6068 Autres fournitures	2 500,00	Suivi du gisement de coques (via mission PML)	9 408,00
<i>Sous-total</i>	<i>12 850,00</i>	<u>FEADER (63 %)</u>	
<u>Autres charges externes</u>		Suivi habitats biomorpho.	5 670,00
6135 Locations mobilières	200,00	Suivi des phoques par ULM	4 838,40
61521 Entretien terrains	500,00	Entretien de fossé (prog. 2019)	1 598,00
615221 Entretien bâtiments	600,00	Entretien de fossés (prog. 2020)	2 835,00
61551 Entretien matériel roulant	1 500,00	Etude du régime alimentaire PVM/2020	3 858,00
61558 Entretien autres matériels	200,00	Suivi botanique quinquennal	6 842,00
6156 Maintenance	100,00	<u>Conservatoire du Littoral</u>	
6168 Primes assurance	1 500,00	Loyers agricoles	5 650,00
6182 Documentation	200,00	Contrats Natura 2000	
6185 Frais de colloques	500,00	<u>PRODUITS EXCEPTIONNELS</u>	
<i>Sous-total</i>	<i>5 300,00</i>	<u>FONDS PROPRES</u> (Actif ACHB)	12 499,50
<u>Autres services extérieurs</u>			
6228 Rémunérations interméd.	3 000,00		
6232 Fêtes & cérémonies	50,00		
6248 Transports de biens	50,00		
6251 Frais de déplacement	1 000,00		
6262 Frais de télécommunication	800,00		
6281 Concours divers (cotisations)	250,00		
<i>Sous-total</i>	<i>5 150,00</i>		
<u>637 Autres impôts et taxes</u>	500,00		
<u>65 Autres charges de gestion</u>	100,00		
<u>6532 Frais de mission</u>	100,00		
<u>Travaux, études et suivis</u>			
Suivi phoque par ULM	7 680,00		
Suivi habitats biomorphoséd.	9 000,00		
Suivi du gisement de coques	9 408,00		
Entretien de mares (n=2)	1 680,00		
Entretien de fossés (2019 & 2020)	6 616,00	<u>Reliquat exercice précédent</u>	
Suivi botanique quinquennal	10 860,00		
<i>Sous-total</i>	<i>45 244,00</i>		
<u>Acquisition de matériels</u>		<u>Mobilisation actif ACHB</u>	
<u>Dotations aux amortissements</u>			
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>202 244,00</b>	<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>202 244,00</b>



**RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DU DOMAINE DE BEAUGUILLOT**  
**ÉTAT DES DÉPENSES DES ACTIFS DE L'ASSOCIATION CLAUDE HETTIER DE BOISLAMBERT VERSÉS AU PNRMCB**

Conformément à l'acte de donation, un leg d'un montant de 75 170,71 €, correspondant aux actifs de  
*l'Association Claude Hettier de Bois Lambert,*  
a été versé au Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin.  
Cette somme est exclusivement réservée aux actions de gestion  
de la Réserve naturelle nationale du Domaine de Beauguillot.

OBJET DE LA DEPENSE	NATURE	DATE DE REALISATION	FOURNISSEUR	MONTANT
Minitracteur-tondeuse	Honda 17 CV	Septembre 2015	Ets Ledentu	4 099,00 €
Herse agricole	Sans	Juin 2015	Mr Lebailly, Pirou	350,00 €
Matériel informatique	Ordi Fujitsu, Imp./scan HP M476dn, Ondul. Emerson, Disque Synology	Septembre 2015	ZIAD-INFO	1 634,00 €
Taille-haies	Stihl, 2 temps, 22,7 cm <sup>3</sup> , 700 W, lame 60 cm	Septembre 2015	Ets Ledentu	541,88 €
Suivi botanique quinquennal	Etude CPIE Cotentin (Cofinancement FEADER)	Décembre 2016	CPIE Cotentin	3 288,00 €
Suivi des phoques	Vols en ULM	Janvier à mai 2016	Air-Cotentin	2 640,00 €
Equipement informatique	2 postes + écrans + ordinateur portable + onduleurs	Novembre 2017	ZIAD-INFO	3 614,40 €
Longue-vue ornithologique	Swarovski	Novembre 2017	Europe Nature Optik	3 315,00 €
Arme de service équipée	Carabine Baïkal 222 Remington + lunette + silencieux	Décembre 2017	Saint-Hubert (St-Lô)	1 300,00 €
Tracteur	Acquisition tracteur John Deere S100M (2011) occasion	Novembre 2018	LEBAUDY, Sainteny	2 380,00 €
Loupe binoculaire	Bresser Advance ICD 10-160X	Mai 2019	Europe Nature Optik	503,00 €
Broyeur	Broyeur d'accotement Maschio, Giraffa 185	04 Juillet 2019	MOTIN, Valognes	5 200 ,00 €
Vérins hydrauliques	2 vérins hydrauliques de remplacement	23 juillet 2019	LEBAUDY, Sainteny	4 383,00 €
DEFICIT EXERCICE 2019				16 505,94 €
<b>TOTAL</b>				<b>49 754,22 €</b>
<b>RESTE</b>				<b>25 416,49 €</b>

Etat au 19/12/2019



## **ANNEXES**

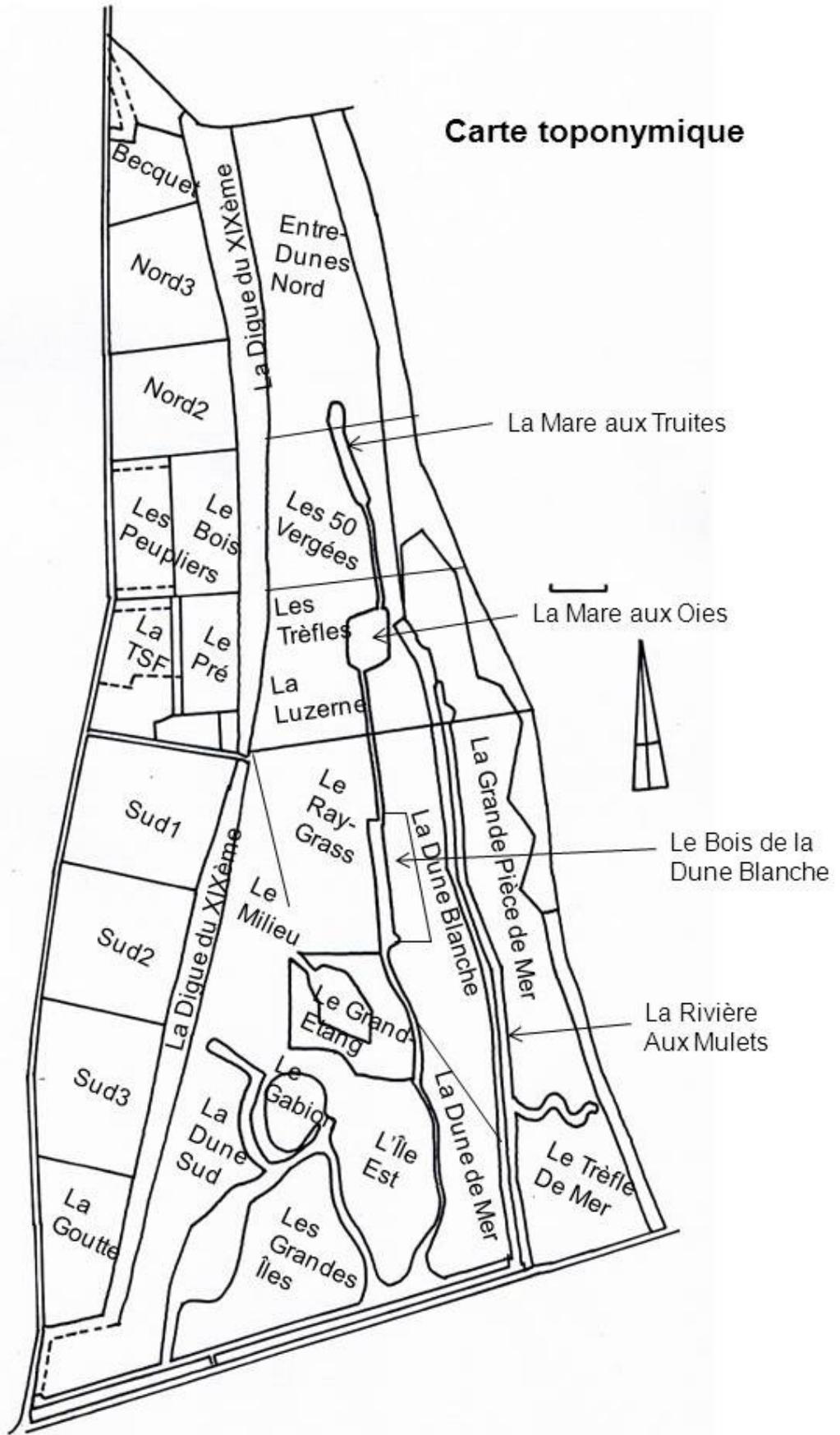
↳ **Carte toponymique de la Réserve naturelle.**

↳ **Effectifs d'oiseaux recensés sur la Réserve naturelle et sur la Réserve de Faune sauvage de Sainte-Marie du Mont.**

↳ **Suivi télémétrique de la colonie de phoques veaux-marins de la Baie des Veys**

↳ **Avis du Conseil National de Protection de la Nature (CNP) sur le projet d'extension de la réserve naturelle nationale.**

# Carte toponymique



**EFFECTIFS MAXIMAUX MENSUELS RECENSÉS EN 2018-2019 SUR LA RÉSERVE NATURELLE NATIONALE  
ET SUR LA RÉSERVE DE CHASSE ET DE FAUNE SAUVAGE DU POLDER DE SAINTE-MARIE-DU-MONT**  
(2<sup>ème</sup> ligne en italique = effectifs 2017-2018 ; ? = absence de comptage exhaustif)

**Anatidés & Foulque macroule** (suivis « remises diurnes » et « oiseaux nicheurs »)

	Nov	Déc	Janv	Fév	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Aou	Sept	Oct
Canard chipeau	2	20	27	34	42	26	0	9	4	4	1	3
	<i>23</i>	<i>19</i>	<i>34</i>	<i>28</i>	<i>37</i>	<i>24</i>	<i>3</i>	<i>0</i>	<i>6</i>	<i>4</i>	<i>3</i>	<i>1</i>
Canard colvert	268	250	281	220	67	36	130	250	350	862	514	463
	<i>288</i>	<i>268</i>	<i>214</i>	<i>107</i>	<i>59</i>	<i>20</i>	<i>12</i>	<i>64</i>	<i>620</i>	<i>861</i>	<i>878</i>	<i>329</i>
Canard pilet	83	324	292	572	1179	8	1	1	?	3	11	34
	<i>83</i>	<i>266</i>	<i>776</i>	<i>1041</i>	<i>241</i>	<i>28</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>1</i>	<i>6</i>	<i>3</i>	<i>29</i>
Canard siffleur	1117	2128	3514	2231	277	25	0	2	?	0	42	156
	<i>1114</i>	<i>2089</i>	<i>1684</i>	<i>549</i>	<i>147</i>	<i>24</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>1</i>	<i>2</i>	<i>46</i>	<i>252</i>
Canard souchet	102	230	339	422	522	420	4	12	?	83	34	72
	<i>190</i>	<i>280</i>	<i>465</i>	<i>610</i>	<i>476</i>	<i>125</i>	<i>2</i>	<i>2</i>	<i>46</i>	<i>17</i>	<i>52</i>	<i>88</i>
Sarcelle hiver	1240	1448	1023	1260	1165	954	3	1	?	34	140	363
	<i>677</i>	<i>1623</i>	<i>2392</i>	<i>2050</i>	<i>1175</i>	<i>257</i>	<i>0</i>	<i>3</i>	<i>18</i>	<i>70</i>	<i>157</i>	<i>330</i>
Oie cendrée	327	297	358	332	2	0	0	0	0	0	19	97
	<i>295</i>	<i>293</i>	<i>262</i>	<i>7</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>42</i>	<i>170</i>
Oie rieuse	0	1	5	4	0	0	0	0	0	0	0	0
	<i>1</i>	<i>4</i>	<i>3</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Bernache nonnette	1190	1167	824	1	0	0	0	0	0	0	0	100
	<i>1050</i>	<i>1120</i>	<i>280</i>	<i>2</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>292</i>
Foulque macroule	245	237	351	314	107	53	54	73	?	124	81	196
	<i>365</i>	<i>392</i>	<i>370</i>	<i>195</i>	<i>134</i>	<i>58</i>	<i>28</i>	<i>66</i>	<i>180</i>	<i>195</i>	<i>239</i>	<i>174</i>

**Limicoles** (suivis « limicoles côtiers », « remises diurnes » et « oiseaux nicheurs »)

	Nov	Déc	Janv	Fév	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Aou	Sept	Oct
Barge à queue noire	84	77	163	158	1	0	4	6	6	2	6	10
	<i>114</i>	<i>170</i>	<i>288</i>	<i>180</i>	<i>8</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>1</i>	<i>3</i>	<i>10</i>
Barge rousse	39	320	230	250	120	45	1	0	0	0	45	15
	<i>153</i>	<i>203</i>	<i>180</i>	<i>320</i>	<i>200</i>	<i>110</i>	<i>55</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>1</i>	<i>18</i>	<i>0</i>
Bécasseau variable	640	7900	7800	6892	3029	600	722	0	143	230	758	1820
	<i>5623</i>	<i>5088</i>	<i>7053</i>	<i>4540</i>	<i>3052</i>	<i>822</i>	<i>650</i>	<i>0</i>	<i>350</i>	<i>580</i>	<i>366</i>	<i>568</i>
Chevalier gambette	124	86	?	34	?	5	256	3	28	14	21	4
	<i>92</i>	<i>136</i>	<i>88</i>	<i>73</i>	<i>70</i>	<i>10</i>	<i>7</i>	<i>4</i>	<i>60</i>	<i>1</i>	<i>9</i>	<i>93</i>
Combattant varié	4	15	63	86	8	0	10	0	0	0	0	9
	<i>14</i>	<i>32</i>	<i>23</i>	<i>64</i>	<i>2</i>	<i>11</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>3</i>	<i>11</i>
Courlis cendré	792	2295	2180	2080	165	98	0	93	148	490	560	633
	<i>551</i>	<i>401</i>	<i>2483</i>	<i>1422</i>	<i>120</i>	<i>57</i>	<i>3</i>	<i>1</i>	<i>300</i>	<i>200</i>	<i>505</i>	<i>570</i>
Huitrier pie	4600	4800	3650	2244	2600	650	380	0	4	1292	2580	2680
	<i>2200</i>	<i>2800</i>	<i>3200</i>	<i>1940</i>	<i>1080</i>	<i>2100</i>	<i>680</i>	<i>332</i>	<i>662</i>	<i>830</i>	<i>1410</i>	<i>4500</i>
Pluvier argenté	28	1250	1200	1077	350	120	42	0	1	11	36	172
	<i>522</i>	<i>590</i>	<i>1100</i>	<i>1390</i>	<i>170</i>	<i>356</i>	<i>23</i>	<i>4</i>	<i>65</i>	<i>26</i>	<i>17</i>	<i>57</i>
Pluvier doré	520	720	0	247	214	22	0	0	0	0	0	115
	<i>300</i>	<i>1315</i>	<i>420</i>	<i>180</i>	<i>320</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>1</i>	<i>218</i>
Vanneau huppé	646	5737	1218	1155	70	31	?	18	23	69	156	1413
	<i>2014</i>	<i>4037</i>	<i>2185</i>	<i>536</i>	<i>355</i>	<i>19</i>	<i>16</i>	<i>20</i>	<i>88</i>	<i>80</i>	<i>282</i>	<i>952</i>



# **Programme de recherche**

## **Suivi télémétrique de la colonie de phoques veaux-marins de la Baie des Veys**

### **Contexte**

Ce suivi télémétrique des déplacements de jeunes phoques s'inscrit dans les mesures ERC (Eviter Réduire Compenser) prévues par EDF, dans le cadre du projet d'implantation du parc éolien offshore de Courseulles-sur-Mer (Calvados).

### **Objectifs et justification du suivi**

La colonie de phoques veaux-marins de la Baie des Veys est la seconde colonie française par sa taille. En raison de sa distance éloignée du site d'implantation (plus de 40 km) et du caractère très littoral de cette espèce, les effets attendus liés au bruit des travaux d'installation (battage des pieux principalement) sont estimés comme étant faibles à négligeables. Il apparaît cependant intéressant de vérifier le comportement des animaux dans l'eau en phase de travaux par un suivi télémétrique. Un suivi en phase d'exploitation permettra également d'observer d'éventuelles modifications comportementales (attractivité des phoques en raison de l'effet récif/réserve) et de comparer les résultats obtenus avec ceux acquis lors des opérations précédentes (2006 et 2007). Ce suivi permettra d'autre part de renforcer les connaissances sur cette population, notamment sur les possibles échanges inter-colonies des jeunes.

### **Matériel et méthode**

#### **Matériel déployé**

Balises mises au point par les chercheurs du *Sea Mammal Research Unit* constituées d'un assemblage d'un émetteur GSM (réseau mondial de téléphonie mobile), de capteurs d'activité, et d'un GPS. Le GPS fournit un positionnement précis à quelques mètres et les capteurs de milieu et de pression indiquent respectivement si le phoque est dans l'eau ou à sec et les profils des plongées effectuées (durée, profondeur, forme de la plongée). La transmission téléphonique mobile est compatible avec le domaine très côtier fréquenté par ces animaux (bonne couverture des réseaux de téléphonie mobile) et permet la transmission d'un volume de données très supérieur à la transmission satellitaire Argos. Les données sont enregistrées puis transmises sous forme de 'SMS', elles sont ensuite exploitées grâce à des logiciels d'analyses spatiale et statistique. La balise possède une autonomie d'énergie d'environ un an.

#### **Mode opératoire**

Les phoques sont capturés à sec ou dans l'eau à proximité immédiate de leurs reposoirs, à l'aide de filets spécifiquement construits pour leur capture. Dans la mesure du possible, un animal trop petit ou visiblement en mauvaise santé n'est pas capturé, et laissé tranquille sur son reposoir. L'objectif est de répartir le plus équitablement les captures entre individus mâles et femelles, mais les contraintes de terrain ne permettent pas toujours de choisir la catégorie d'âge et de sexe des animaux capturés. Une fois capturés, les phoques sont ramenés à terre et sont très rapidement pesés puis immobilisés chimiquement (injection de Tilétamine + Zolazepam). Les yeux de l'animal sont protégés par un linge humide et l'agitation est réduite au minimum autour de l'animal pendant toute la manipulation. Une injection d'antalgique est également effectuée. L'animal est constamment surveillé pendant la durée d'action du produit. Le rythme de respiration de l'animal est tout particulièrement surveillé par une personne dédiée à cette surveillance.

Le poil situé à l'arrière de la tête du phoque est séché et dégraissé, puis la balise externe est collée grâce à une colle à prise rapide (5 minutes environ). Cette balise tombe naturellement lors de la mue suivante (environ une année plus tard).

Pendant ce temps, quelques prélèvements biologiques sont réalisés, sous sédation et antalgiques : prélèvement de sang (pour des mesures biochimiques), de peau (pour analyses génétiques), de lard et de vibrisses (pour analyse de marqueurs écologiques). Pour la biopsie de lard, une injection locale de lidocaïne est également effectuée.

Ces échantillons permettent d'apporter des informations complémentaires sur la structure des populations ou le rôle trophique des phoques dans leur écosystème, notamment, et apportent ainsi des informations très importantes pour une bonne interprétation des résultats des suivis télémétriques. Enfin, une bague permanente est fixée dans la palmure arrière de l'animal pour identification ultérieure. De façon générale, les opérations de capture sont organisées en dehors de la période de reproduction de l'espèce ciblée, de façon à éviter des dérangements dommageables.

### **Périodicité**

Le protocole de ce programme de suivi s'appuie sur le principe BACI (Before After Control Impact). Il se déploie sur trois années :

- Septembre-octobre 2020 : capture de 15 phoques veaux-marins avec pose des balises et suivi pendant un an avant la phase de construction pour établir l'état de référence.
- Septembre-octobre 2021 : capture de 15 phoques veaux-marins avec pose des balises et suivi pendant un an pendant la phase de travaux.
- Septembre-octobre 2022 : capture de 15 phoques veaux-marins avec pose des balises et suivi pendant un an pendant la phase d'exploitation.

### **Organisation**

#### **Responsable scientifique**

Dr Cécile Vincent

Enseignante-chercheuse

Département de Biologie / Centre d'Études Biologiques de Chizé

CEBC (CNRS/La Rochelle Université)

5 Allée de l'Océan

F-17000 La Rochelle

Tel : [+33 \(0\)5 46 50 76 57](tel:+330546507657)

<http://www.cebc.cnrs.fr/>

<http://sciences.univ-larochelle.fr/departement-de-biologie>

### **Financement**

L'intégralité du financement de ce suivi est assurée par EDF.



## COMMISSION ESPACES PROTEGES

### DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

---

SEANCE DU 23 octobre 2019

---

#### **Avis d'opportunité relatif à l'extension de la réserve naturelle nationale du domaine de Beauguillot (Manche – Normandie)**

---

Le Conseil national de la protection de la nature,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 332-1 et L. 332-2, R. 332-1 et R. 332-9 ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 134-2 et R. 134-20 et suivants ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles R. 133-4 à R. 133-14 ;

Vu la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, notamment son article 2 ;

Vu le décret n° 2017-342 du 17 mars relatif au CNPN ;

Vu l'arrêté de nomination au CNPN du 21 mars 2017 ;

Vu le règlement intérieur adopté par délibération du 30 octobre 2018,

#### **Le CNPN considère que :**

- La Baie des Veys, dans son ensemble, présente un intérêt écologique majeur et qu'elle mériterait une protection de type Réserve naturelle nationale (RNN), sur toute son étendue.
- Compte-tenu des activités professionnelles ou de loisirs et des usages traditionnels présents sur l'ensemble de la baie, le scénario 1 est retenu par le CNPN. Cette option permet -côté terre, d'étendre la RNN de Beauguillot au polder de Ste Marie et - côté domaine public maritime (DPM), d'apporter une délimitation claire et précise, basée sur les limites du canal de Carentan et les alignements des balises en mer.
- La RNN actuelle de Beauguillot, située en bordure du site historique de la plage du débarquement de *Utah Beach*, subit une très forte fréquentation touristique qui vient s'ajouter aux pratiques locales (randonnée pédestre et équestre, pêche à pied traditionnelle, chasse à la passée, etc.). Il est donc primordial que la réserve naturelle puisse offrir un minimum de quiétude pour pouvoir jouer son rôle de zone de refuge

et de gagnage pour l'avifaune. L'option retenue répond en partie à cette préoccupation, en renforçant la réglementation de la RNN existante, notamment par une meilleure maîtrise des activités humaines tout particulièrement sur le haut de plage.

- Le gisement de coques, présent sur la RNN constitue une ressource alimentaire importante pour de nombreux laro-limicoles et anatidés. Il est donc indispensable de préserver ce gisement trophique pour l'avifaune sauvage nicheuse et hivernante. Le CNPN préconise donc l'interdiction du prélèvement des coques sur la partie maritime du périmètre de la RNN.

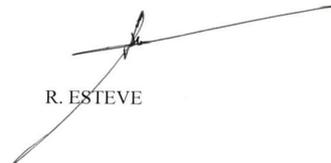
- Pour répondre à l'augmentation des tâches, consécutives à l'extension de la RNN et à l'application de la nouvelle réglementation nécessitant une présence accrue de personnel dédié (voir même d'agents commissionnés), des moyens plus importants doivent être alloués à la RNN pour la gestion du site.

En conséquence,

**le CNPN décide :**

de donner un **avis favorable à l'unanimité au projet d'extension du périmètre de la réserve naturelle nationale du domaine de Beauguillot.**

Le président de la commission des espaces protégés



R. ESTEVE



## LES PARTENAIRES DE LA RÉSERVE NATURELLE NATIONALE



Conservatoire Botanique National

